

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
Projet - AOPS - Project  
105 Hotel de Ville  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> FISS Webinar	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W847S-140001/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W847S-140001	<b>Date</b> 2015-03-26
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$SAO-008-25021	
<b>File No. - N° de dossier</b> 008ao.W847S-140001	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-09-15</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Dearing, Ron	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 008ao
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 997-7534 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 997-7310
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> See herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

W847S-140001/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W847S-140001

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

008aoW847S-140001

Buyer ID - Id de l'acheteur

008ao

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Veillez trouver ci-joint DDR.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DDR)  
ASES DDR 001**

**POUR**

**LES COMMENTAIRES DE L'INDUSTRIE SUR LE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME  
DE SOUTIEN EN SERVICE NAVAL POUR LE PROGRAMME DE L'AVENIR DU  
SOUTIEN EN SERVICE (ASES)**

**CECI N'EST PAS UN APPEL D'OFFRES. LE CANADA CHERCHE UNE RETROACTION DE  
L'INDUSTRIE CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE  
SOUTIEN EN SERVICE NAVAL.**

## TABLE DES MATIERES

<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>2. OBJECTIF.....</b>	<b>1</b>
<b>3. NOTE IMPORTANTE AUX REpondANTS INTERESSES.....</b>	<b>1</b>
<b>4. CONFIDENTIALITE.....</b>	<b>2</b>
<b>5. CONTEXTE .....</b>	<b>2</b>
<b>6. CRITERES DE PARTICIPATION .....</b>	<b>3</b>
<b>7. DEFINITIONS POUR CETTE DDR .....</b>	<b>3</b>
<b>8. CONTEXTE POUR CETTE DDR.....</b>	<b>4</b>
<b>9. QUESTIONS DE LA DDR .....</b>	<b>6</b>
<b>10. PROCEDURES DE LA DDR .....</b>	<b>8</b>
<b>11. LES DELAIS PROPOSES POUR LA SOUMISSION DE REPONSES DE LA DDR ..</b>	<b>8</b>
<b>12. PRESENTATION DES REPONSES DE LA DDR .....</b>	<b>8</b>
<b>13. LANGUE .....</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXE A: TABLEAU DE REPONSES: DDR ASES001 .....</b>	<b>PIECE JOINTE</b>

## REFERENCES

1. NPEA: <http://www.forces.gc.ca/fr/faire-affaires-equipement/navire-patrouille-extracotier-arctique.page>
2. NSI: <http://www.forces.gc.ca/fr/faire-affaires-equipement/navire-soutien-interarmees.page>
3. NCC: <http://www.forces.gc.ca/fr/faire-affaires-equipement/navire-combat-surface-canadien.page>
4. PARD: [http://www.oic-ci.gc.ca/fra/abu-ans\\_cor-inf-inf-cor\\_drap-pard.aspx](http://www.oic-ci.gc.ca/fra/abu-ans_cor-inf-inf-cor_drap-pard.aspx)
5. SAMD: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/stamgp-lamsmp/sskt-fra.html>
6. SNACN: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sam-mps/snacn-nsp-s-fra.html>
7. ARD: <http://www.forces.gc.ca/fr/a-propos/renouvellement-defense.page>
8. DRES: <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-appvisionnement/appels-d-offres/PW-AO-008-25021>
9. DDS: <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-appvisionnement/appels-d-offres/PW-AO-008-25021>

# **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AVENIR DU SOUTIEN EN SERVICE DU MATÉRIEL NAVAL**

## **1. Introduction**

Le ministère de la Défense nationale a besoin d'évoluer le soutien en service navale pour les navires et de l'équipement en réponse aux ressources disponibles, et de se préparer pour le futur programme d'acquisition de flotte de navires, tels que le Navire de patrouille extracôtiers et de l'Arctique (NPEA), le Navire de soutien interarmées (NSI), et le Navire de combat canadien (NCC). Ce faisant, il doit tenir compte et d'aligner de nombreuses initiatives connexes, tels que le Plan d'action pour la réduction du déficit (PARD), la Stratégie d'approvisionnement en matière de Défense (SAMD), la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale (SNACN), et l'Aperçu du renouvellement de la Défense (ARD), ainsi que l'adresse d'un certain nombre de lacunes existantes, et tirer parti des expériences des organisations de pairs, y compris l'industrie, pour assurer un soutien optimal au programme opérationnel.

Cette demande de renseignements (DDR) est une occasion pour TPSGC et MDN d'augmenter la connaissance de l'industrie avec le système sur le soutien en service du matériel naval qui est en cours de développement et de solliciter la rétroaction de l'industrie afin d'identifier les prochaines étapes selon les recommandations pertinentes de l'industrie.

## **2. Objectif**

Le but de cette demande de renseignements est pour le Canada de faciliter l'entrée de l'industrie avec le système sur le soutien en service du matériel naval qui est en cours de développement par le Directeur général, Gestion du programme d'équipement maritime (DGGPEM), à titre d'ingénieur en chef de la Marine royale canadienne (MRC). Les objectifs spécifiques comprennent :

- a) Libérer deux livrables du programme ASES à l'industrie aux fins de commentaires: Le Document de description du système (DDS) et le Document relatif aux exigences du système (DRES).
- b) Augmenter la familiarité de l'industrie avec le DGGPEM sur l'Avenir du programme du soutien en service (ASES) qui développe le système du soutien en service du matériel naval.
- c) Donner l'occasion à l'industrie pour informer le développement du système du soutien en service du matériel naval.
- d) Identifier les prochaines étapes selon les recommandations pertinentes de l'industrie.

### **3. Note importante aux répondants intéressés**

Les répondants sont priés de noter que cette DDR est pas un appel d'offres, ni une demande de propositions. Aucun accord ou contrat seront conclus, avec toute personne ou entité, basée sur cette DDR. La délivrance de cette DDR ne doit pas être considérée en aucun cas un engagement de la part du gouvernement du Canada ou autorité aux participants potentiels d'entreprendre des travaux, ce qui pourrait être accusé au Canada. Cette DDR ne doit pas être considéré comme un engagement du Canada d'émettre une demande de proposition ou de contrat (s) pour le matériel présenté dans le séminaire en ligne le 25 mars 2015, ou de la matière au sein de cette DDR. Aucun paiement ne sera versé pour des coûts encourus pour la préparation et la soumission de toute information en réponse à la DDR. Il est la responsabilité du fournisseur de couvrir les coûts qui peuvent être associés à la préparation et la soumission de votre information.

### **4. Confidentialité**

Les répondants potentiels sont avisés que toute information présentée au Canada en réponse à cette DDR peut être utilisé par le Canada dans le développement d'une demande de proposition concurrentielle ultérieure. En tant que tel, les répondants qui ont répondu à cette demande de renseignements doivent identifier toute information soumise et qui doit être considérée comme entreprise confidentielle ou exclusive. Cette information sera alors traitée comme Protégé B.

### **5. Contexte**

En réponse à l'évolution du contexte du matériel naval, et de plus en plus l'accent sur la responsabilisation et l'auto-réglementation explicite, de bout en bout, le Système de gestion intégrée du matériel naval a été créé en 2011 sous l'autorité du Sous-ministre adjoint (matériel) et commandant de la MRC, par la promulgation du manuel du Système de gestion du matériel naval (SGMN) révisé. Ce manuel indique la présence du matériel naval du système sur le Soutien en service (SES), qui est un sous-système dans le système de la gestion plus large du matériel naval.

A titre d'ingénieur en chef de la Marine royale canadienne, le Programme de l'avenir du soutien en service (PASES) a été créé sous le Directeur général, Gestion du programme d'équipement maritime (DGGPEM), afin de définir et d'établir le matériel naval globale du système du soutien en service, en tant qu'un sous-système du système plus large de la gestion du matériel naval afin de répondre aux besoins de la future flotte en 2018 et au-delà, de faire l'utilisation optimale des ressources limitées pour soutenir le programme opérationnel.

Le Programme de l'avenir du soutien en service (PASES) a récemment élaboré deux documents de contrôle clés pour décrire les exigences pour l'avenir du soutien en service du matériel naval;

- a. le soutien en service DRES, qui définit l'état actuel du soutien en service du matériel naval.
- b. l'avenir du soutien en service du DDS, qui représente les exigences du soutien en service de l'avenir du matériel naval.

Conformément à la doctrine clé de la Stratégie d'approvisionnement en matière de Défense à s'engager continuellement avec l'industrie, le Sous-ministre adjoint (matériel) / le Directeur général, Gestion du programme d'équipement maritime (DGGPEM) invite l'industrie à participer à cette demande de renseignements afin de fournir une rétroaction subséquente sur les exigences des deux documents en services en soutien matériel naval du système de service en soutien qui ont été développés à ce jour. Le but de l'engagement de l'industrie est d'augmenter la familiarité de l'industrie avec le système de soutien en service du matériel naval qui est en cours de développement, et d'identifier les recommandations pertinentes de l'industrie à avancer.

En outre, les achats à venir potentiels sur le soutien en service, tel que le combiné du Soutien en service (SES) des Navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique (NPEA) et les Navires de soutien interarmées (NSI) (SESNN), bénéficiera de la familiarité de l'industrie avec les exigences du MDN émergents pour le système du matériel naval du soutien en service.

## **6. Critères de participation**

Le public cible de l'engagement de l'industrie est les fournisseurs qui ont une poursuite, un potentiel, et/ou un intérêt direct dans le soutien en service du matériel naval. L'attente est que les fournisseurs auront l'occasion d'aider à façonner l'évolution des exigences du Soutien en service (SES) du matériel naval, en participant à la demande de renseignements et de fournir une rétroaction au Canada.

## **7. Définitions pour cette DDR**

Reconnaissant le système de l'avenir du SES du matériel naval est actuellement en cours de développement, il existe plusieurs définitions clés qui sont fournies dans un contexte plus pertinente pour cette DDR, ou sont encore en cours d'élaboration et sont prévus pour des commentaires.

### Intention de la conception : (DRES Section 4)

Description de l'exploitation et de la maintenance d'un navire selon les conditions recommandées par sa conception. L'intention du concept d'un navire est la consignation officielle de l'ensemble des connaissances énonçant les objectifs et le rendement du navire, ainsi que les modalités régissant son exploitation et sa maintenance pour atteindre les objectifs établis. L'intention du concept comprend l'énoncé des besoins, le concept des opérations, le concept de soutien, les axes de prestation de services, les critères de fondement de la conception, les critères de certification, ainsi qu'un dossier de données techniques comportant des dessins et des publications techniques nécessaires pour définir clairement l'exploitation et la maintenance du navire. L'intention du concept est un document évolutif dont la configuration doit être gérée tout au long du cycle de vie d'un navire et qui doit être adapté aux modifications approuvées.

### Responsable de la conception: (DRES Section 4)

Autorité conférée à une personne au niveau de la direction pour établir et maintenir l'intention du concept. Le responsable de la conception doit posséder une compétence professionnelle et le pouvoir de préciser les besoins conceptuels, d'exécuter des tâches conceptuelles, d'exercer la gestion de la configuration des différents concepts et documents connexes tout en surveillant en

permanence l'efficacité de ces activités dans le maintien d'un état matériel donné. Il agit également à titre de gestionnaire de programme de la classe en service ou de gestionnaire de programme d'un grand projet de l'État pendant la phase d'acquisition. Cette fonction confère au responsable de la conception le pouvoir nécessaire pour maintenir l'intention du concept et permettre de prendre des décisions relatives à cette dernière en toute connaissance de cause tout en tenant compte des besoins et des contraintes en matière de programmes, dont les besoins opérationnels, techniques et réglementaires, des ressources (coût), du calendrier, des incidences de l'intégration du système et des risques connexes.

#### Autorité des systèmes:

Personne chargée de la sécurité d'un système de navires ou de l'équipement ainsi que de la maintenance connexe tout au long du cycle de vie.

#### GCVM de navire: (Ebauche en cours de développement)

- a. Exigence: (DRES # 383) Le système ASES doit établir une structure de base commune pour la gestion du cycle de vie du matériel des classes de vaisseaux que les systèmes d'armes intégrés simples qui permet au système de navire, les systèmes subordonnés et de l'équipement, et le soutien d'optimiser au mieux la classe de la compétition objectifs et les résultats d'ASES.
- b. Ébauche de la définition: GCVM de navire se réfère à la collecte des considérations de la gestion du matériel, les activités de planification, les activités de décision, les activités de travail, et de la surveillance qui s'étend sur de multiples systèmes de navires et les capacités de navires afin de fournir une gestion globale et d'optimisation de la plateforme qui concerne l'intention de la conception.

#### Gestion du calendrier technique (DRES section 3.3.3)

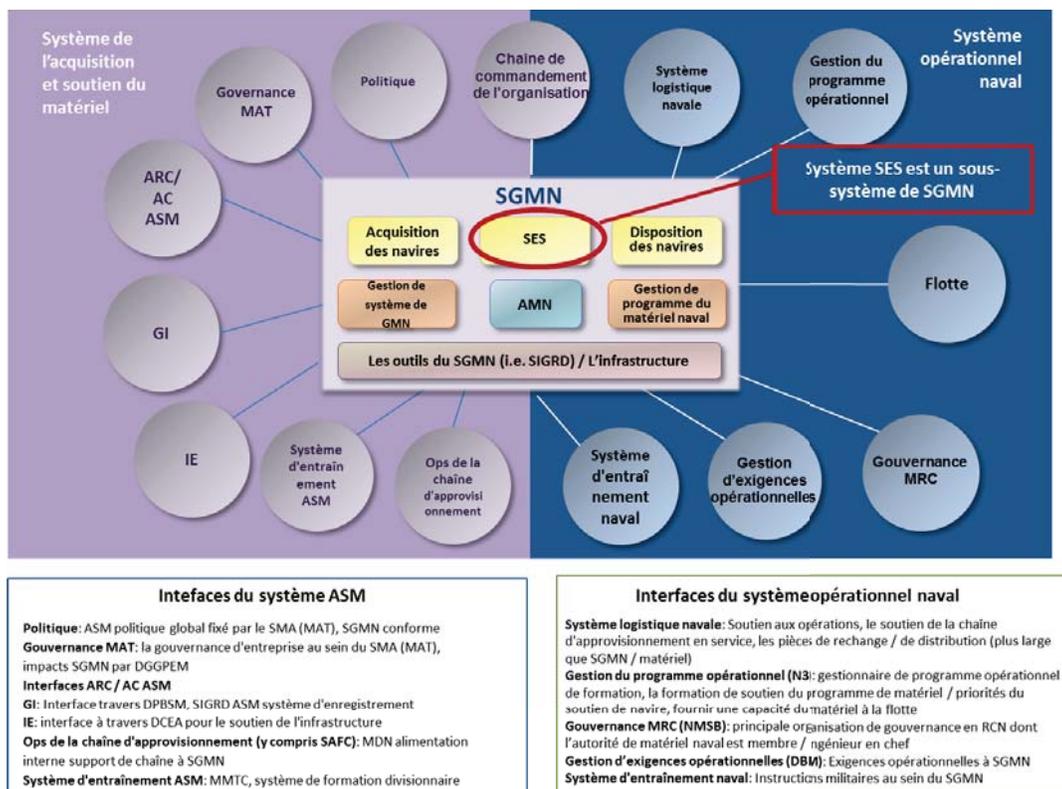
La gestion du calendrier technique comprend la collaboration entre le programme de soutien du matériel local (formation) et le programme opérationnel. Grâce à la gestion du calendrier technique, un plan technique est élaboré; celui-ci harmonise les besoins en matière de maintenance et les périodes de travaux prévues avec la disponibilité des navires. La gestion du calendrier technique permet également de veiller à ce que les ressources limitées de soutien du matériel locales soient classées par ordre de priorité et affectées aux navires en fonction des besoins du programme opérationnel.

## **8. Contexte pour cette DDR**

### Le Système de l'avenir de soutien en service matériel naval

L'entreprise de la gestion du matériel naval complète couvre à la fois l'acquisition du matériel et du système de soutien, et le système opérationnel naval. Comme indique la figure 2, l'objet de la présente DDR, le système du soutien en service du matériel naval réside, comme un sous-système dans le Système de gestion du matériel naval (SGMN).

Les deux documents fournis sous le couvert de cette DDR (Soutien en service DDS et l'avenir du soutien en service DRES) décrivent les exigences pour ce système du soutien en service de l'avenir du matériel naval, comme un sous-système au sein du SGMN.



*Figure 1: Le système de soutien en service du matériel naval, à titre de sous-système du SGMN*

### Le système de l'avenir du soutien en service du matériel naval – Schéma élément fonctionnel

L'avenir du sous-système du SES du matériel naval est illustré dans le schéma fonctionnel en bloque sous la figure 2.

Ce schéma représente des attributs suivants du système:

- Système éléments fonctionnels (décrites à la section 4.1 de la DDS);
- Interfaces externes du système (définis à la section 4.3.2 de la DDS); et
- Extrants du système (défini à la section 4.3.1 de la DDS)

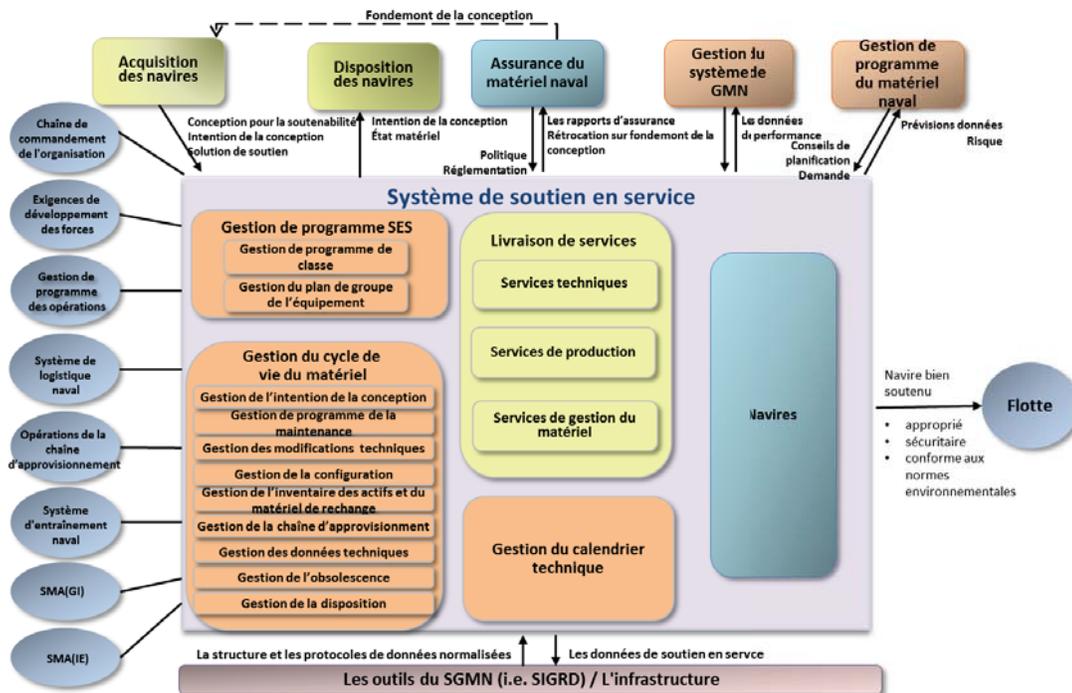


Figure 2: Le système du SES du matériel naval - Schéma élément fonctionnel

### Modèle concept pour le système ASES du matériel naval

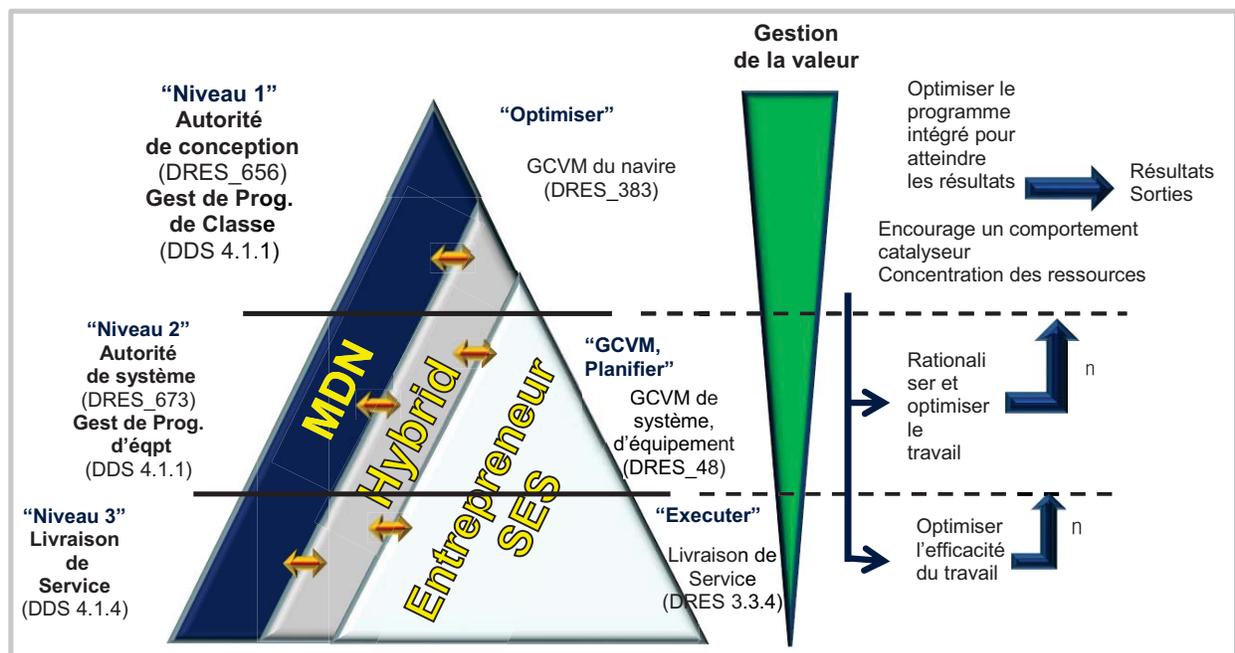
Pour des fins contextuelles, la figure 3 est fourni à titre de modèle de concept pour le système du SES du matériel naval. Conformément à une approche de la pensée systémique, un modèle robuste est la compréhension de l'aide utile, et de se concentrer sur les points de discussion contre une compréhension commune. Il agit également comme aide à la navigation pendant que vous travaillez sur les documents ASES, DDS et DRES, et des questions connexes dans cette DDR. Le modèle est fondé sur le principe que la gestion de la valeur doit être exécuté à tous les niveaux au sein du modèle, et qu'il y a possibilité pour la gestion de plus grande valeur au niveau du système supérieur et les niveaux de plate-forme.

Il y a trois niveaux de service nécessaires pour faire fonctionner le système du SES du matériel naval;

- Niveau 1 "Optimiser",
- Niveau 2 "GCVM et le plan", et
- Niveau 3 "Exécuter".

Au plus haut niveau, la gestion du programme de la classe est menée par le Responsable de la conception (RC) à la "GCVM du navire" au niveau holistique. Le prochain, niveau inférieur 2, a un programme de gestion de l'équipement mené par l'Autorité des systèmes (AS). Niveau 3 indique la prestation des services exécutés au besoin. À tous les niveaux, l'activité est réalisée par la combinaison appropriée de fournisseurs de services ou de contrats tel que requis (MDN), entrepreneur du SES, ou hybride, une combinaison des deux).

Dans ce modèle, il devient évident que c'est une «classe agnostique», car il y a un nombre infini de «solutions de soutien» (combinaison appropriée de fournisseurs et les contrats de service) qui peuvent être applicables à chaque catégorie spécifique de navires. La figure 3 décrit.



*Figure 3: Le système du SES du matériel naval - Schéma SES du matériel naval*

## 9. Questions de la DDR

Questions générales – Modèle concept du soutien en service du matériel naval:

1. À quel niveau (s) du modèle concept du soutien en service du matériel naval que votre entreprise a antérieurement rendu des services? Remarque: il est facultatif d'identifier le client et / ou la date de cette prestation de services.
2. Pendant que vous travaillez sur les documents et les questions connexes, veuillez considérer le modèle et s'il est utile pour aider à votre compréhension des concepts et des documents. Y a-t-il des changements que vous recommanderiez au modèle? Si oui, pourquoi?

### Gestion du programme du SES:

3. Les fonctions de la gestion du programme du SES décrit dans les documents DDS (4.1.1) et DRES (3.3.1) représentent une vue actuelle de la gestion du programme du SES au sein de l'entreprise du SES du matériel naval. Quelles fonctions ou exigences de la gestion du programme du SES sont manquantes ou doivent être élargies? Y a-t-il des fonctions ou des exigences qui doivent être modifiés ou supprimés? Y a-t-il des défis que vous prévoyez dans la mise en œuvre?

### GCVM:

4. Les fonctions du GCVM décrites dans les documents DDS (4.1.2) et DRES (3.3.2) représentent une vue actuelle du GCVM au sein de l'entreprise du SES du matériel naval. Il est entendu qu'il existe plusieurs façons de décrire les rôles du GCVM. Quelles fonctions ou exigences du GCVM sont manquantes ou doivent être élargies dans notre description du rôle du GCVM dans le DDS et DRES? Y a-t-il des fonctions ou des exigences qui doivent être modifiés ou supprimés? Y a-t-il des défis que vous prévoyez dans la mise en œuvre?

### Gestion du calendrier technique:

5. Les fonctions de la gestion du calendrier technique décrites dans les documents DDS (4.1.3) et DRES (3.3.3) représentent une vue actuelle de l'annexe de la gestion technique au sein de l'entreprise du SES du matériel naval. Quelles fonctions ou exigences de la gestion du calendrier technique sont manquantes ou doivent être élargies? Y a-t-il des fonctions ou des exigences qui doivent être modifiés ou supprimés? Y a-t-il des défis que vous prévoyez dans la mise en œuvre et l'intégration avec les autorités côtières?

### Livraison de services:

6. Les fonctions de la livraison de services décrits dans les documents DDS (4.1.4) et DRES (3.3.4) représentent une vue actuelle de la livraison de services au sein de l'entreprise du SES du matériel naval. Quelles fonctions ou exigences de la livraison de services sont manquantes ou doivent être élargies? Y a-t-il des fonctions ou des exigences qui doivent être modifiés ou supprimés? Y a-t-il des défis que vous prévoyez dans la mise en œuvre?

### Navires:

7. Les fonctions des navires décrits dans les documents DDS (4.1.5) et DRES (3.3.5) représentent une vue actuelle des fonctions des navires au sein de l'entreprise du SES du matériel naval. Quelles fonctions ou exigences des navires sont manquantes ou doivent être élargies? Y a-t-il des fonctions ou des exigences qui doivent être modifiés ou supprimés? Y a-t-il des défis que vous prévoyez dans la mise en œuvre?

Autres:

8. Avez-vous d'autres observations générales ou des commentaires concernant le développement de l'entreprise du SES du matériel naval.

## **10. Procédures de la DDR**

Les documents suivants seront publiés le 27 mars 2015:

<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-AO-008-25021>

- a. Notification du séminaire en ligne
- b. Présentation diaporama Power Point du séminaire en ligne
- c. Notification de la DDR
- d. Tableau de réponses de la DDR, DDR SES001
- e. Document de description du système (DDS) ASES
- f. Document relatif aux exigences du système (DRES) ASES

Idéalement, les répondants participeront au séminaire en ligne, lire le DDS et DRES, puis répondre aux questions contenues dans la DDR à l'aide du tableau de réponses de la DDR.

## **11. Les délais proposés pour la soumission de réponses de la DDR**

Afin que toutes les réponses puissent recevoir une attention appropriée dans le développement du système de soutien en service du matériel naval, TPSGC invite les parties intéressées à soumettre leurs réponses avant le 1er mai 2015.

## **12. Présentation des réponses de la DDR**

Les parties intéressées peuvent soumettre leur réponse par courriel à:

[FISS@forces.gc.ca](mailto:FISS@forces.gc.ca)

## **13. Langue**

La communication peut être dans la langue officielle du Canada, en anglais ou en français.

Pièce jointe: Annexe A: TABLEAU DE REPONSES: DDR SES001

## Annexe A- Tableau de Réponses

---

**ASES DDR 001– LES COMMENTAIRES DE L’INDUSTRIE SUR LE  
DEVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE SOUTIEN EN SERVICE NAVAL  
POUR LE PROGRAMME DE L’AVENIR DU SOUTIEN EN SERVICE  
(ASES)**

<b>Nom du répondant et de l'entreprise:</b>	
<b>Partie 1 – Questions générales</b>	
<p>1.1. À quel niveau (s) du modèle concept du soutien en service du matériel naval que votre entreprise a antérieurement rendu des services? Remarque: il est facultatif d'identifier le client et / ou la date de cette prestation de services.</p>	<p><b>Description du rôle du fournisseur:</b></p>
<p>1.2 Pendant que vous travaillez sur les documents et les questions connexes, veuillez considérer le modèle et s'il est utile pour aider à votre compréhension des concepts et des documents. Y a-t-il des changements que vous recommanderiez au modèle? Si oui, pourquoi?</p>	

<b>Partie 2 – Gestion du programme du SES:</b>	
	<b><i>Fonctions de la gestion du programme du SES:</i></b>
2.1 Les fonctions de la gestion du programme du SES décrit dans les documents DDS (4.1.1) et DRES (3.3.1) représentent une vue actuelle de la gestion du programme du SES au sein de l'entreprise du SES du matériel naval. Quelles fonctions ou exigences de la gestion du programme du SES sont manquantes ou doivent être élargies?	
2.2 Y a-t-il des fonctions ou des exigences qui doivent être modifiés ou supprimés?	<b><i>Fonctions et exigences de la gestion du programme du SES:</i></b>
2.3 Y a-t-il des défis que vous prévoyez dans la mise en œuvre?	<b><i>Défis de la gestion du programme du SES:</i></b>

<b>Partie 3 – GCVM</b>	
	<b><i>Fonctions et exigences du GCVM</i></b>
3.1 Les fonctions du GCVM décrites dans les documents DDS (4.1.2) et DRES (3.3.2) représentent une vue actuelle du GCVM au sein de l'entreprise du SES du matériel naval. Il est entendu qu'il existe plusieurs façons de décrire les rôles du GCVM. Quelles fonctions ou exigences du GCVM sont manquantes ou doivent être élargies dans notre description du rôle du GCVM dans le DDS et DRES?	
	<b><i>Fonctions et exigences du GCVM</i></b>
3.2 Y a-t-il des fonctions ou des exigences qui doivent être modifiés ou supprimés?	
	<b><i>Défis de la mise en oeuvre du GCVM</i></b>
3.3 Y a-t-il des défis que vous prévoyez dans la mise en œuvre?	

<b>Partie 4 –Gestion du calendrier technique</b>	
	<b><i>Fonctions et exigences de la gestion du calendrier technique</i></b>
4.1 Les fonctions de la gestion du calendrier technique décrites dans les documents DDS (4.1.3) et DRES (3.3.3) représentent une vue actuelle de l'annexe de la gestion technique au sein de l'entreprise du SES du matériel naval. Quelles fonctions ou exigences de la gestion du calendrier technique sont manquantes ou doivent être élargies?	
4.2 Y a-t-il des fonctions ou des exigences qui doivent être modifiés ou supprimés?	
	<b><i>Défis de la mise en œuvre et de l'intégration</i></b>
4.3 Y a-t-il des défis que vous prévoyez dans la mise en œuvre et l'intégration avec les autorités côtières?	

<b>Partie 5 – Livraison de services</b>	
	<b><i>Livraison de services fonctions et exigences</i></b>
5.1 Les fonctions de la livraison de services décrits dans les documents DDS (4.1.4) et DRES (3.3.4) représentent une vue actuelle de la livraison de services au sein de l'entreprise du SES du matériel naval. Quelles fonctions ou exigences de la livraison de services sont manquantes ou doivent être élargies?	
	<b><i>Livraison de services fonctions et exigences</i></b>
5.2 Y a-t-il des fonctions ou des exigences qui doivent être modifiés ou supprimés?	
	<b><i>Défis de la mise en œuvre</i></b>
5.3 Y a-t-il des défis que vous prévoyez dans la mise en œuvre?	

<b>Partie 6 –Navires</b>	
	<b><i>Les fonctions et exigences des navires</i></b>
6.1 Les fonctions des navires décrits dans les documents DDS (4.1.5) et DRES (3.3.5) représentent une vue actuelle des fonctions des navires au sein de l'entreprise du SES du matériel naval. Quelles fonctions ou exigences des navires sont manquantes ou doivent être élargies?	
	<b><i>Les fonctions et exigences des navires</i></b>
6.2 Y a-t-il des fonctions ou des exigences qui doivent être modifiés ou supprimés?	
	<b><i>Les défis de la mise en œuvre des navires</i></b>
6.3 Y a-t-il des défis que vous prévoyez dans la mise en œuvre?	

<b>Partie 7 –Autres</b>	
	<i>Observations générales et commentaires</i>
7.1 Avez-vous d'autres observations générales ou des commentaires concernant le développement de l'entreprise du SES du matériel naval.	

# Document de description du système de soutien en service

Version : 2 mars 2015



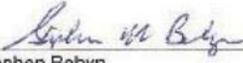
## Approbations

  
\_\_\_\_\_  
Cmdre M.J.M Hallé  
MSI & FISS Project Leader  
DGMEPM

26 Feb 15 \_\_\_\_\_  
Date

  
\_\_\_\_\_  
Ms. Alanna Jorgensen  
FISS Project Champion  
DMEPM (MWVA)

23 Feb 15 \_\_\_\_\_  
Date

  
\_\_\_\_\_  
Mr. Stephen Bobyn  
FISS Project Manager

23 February 2015 \_\_\_\_\_  
Date

## Table des matières

1	Introduction.....	1
1.1	Définition .....	1
1.2	Contexte .....	1
2	Documents de référence.....	2
3	Aperçu du système .....	3
3.1	Objectifs du système .....	3
3.2	Résultats du système .....	3
3.3	Contexte lié au sous-système.....	4
3.4	Intrants et extrants du système.....	6
4	Description du système.....	7
4.1	Éléments du système .....	7
4.1.1	Gestion du programme de SES .....	8
4.1.2	Gestion du cycle de vie du matériel .....	8
4.1.3	Gestion du calendrier technique .....	10
4.1.4	Prestation de services .....	10
4.1.5	Navire.....	10
4.2	Comportement du système.....	11
4.2.1	Axes de prestation de services .....	11
4.2.2	Planification .....	12
4.2.3	Responsabilités des navires .....	13
4.2.4	Prestation de services .....	13
4.2.5	Gestion du calendrier technique .....	14
4.2.6	Système d'information de la gestion des ressources de la Défense (SIGRD) .....	14
4.2.7	Organisation .....	15
4.2.8	Profil d'exploitation et de maintenance .....	15
4.1	Interfaces du système.....	17
4.1.1	Interfaces externes .....	17
4.1.2	Interfaces internes .....	19

## Liste des figures

Figure 3-1 Sous-système de SES dans le SGMN .....	5
Figure 4-1 Schéma fonctionnel du sous-système de SES.....	7
Figure 4-2 Modèle fonctionnel de l'élément de SES.....	16

## Liste des tableaux

Tableau 4-1 Interfaces externes du système de SES.....	17
Tableau 4-2 Interfaces internes du sous-système de SES .....	19

## Abréviations

ABRÉVIATIONS	TEXTE
AAP	Architecture d'alignement des programmes
ASM	l'acquisition et du soutien du matériel
DAS	document d'analyse de système
DCFC	document contrôlé des Forces canadiennes
DDS	document de description du système
DES	document des exigences du système
EM	experts en la matirère
FC	Forces canadiennes
FSES	futur soutien en service
GCVM	gestion du cycle de vie du matériel
GPC	gestionnaire de programme de la classe
GPGE	gestionnaire de programme de groupe d'équipements
IC	intention du concept
IMF	installations de maintenance de la flotte
MDN	Ministère de la Défense nationale
MRC	Marinte royale canadienne
MT	modification technique
PQEP	personnel ayant les qualifications et l'expérience pertinentes
PSMN	Plan de soutien du matériel naval
R et R	réparation et révision
RC	responsable de la conception
SAFC	système d'approvisionnement des Forces canadiennes
SES	soutien en service
SIGRD	Système d'information de la gestion des ressources de la Défense
SGMN	Système de gestion du matériel naval
SMA(MAT)	sous-ministre adjoint (Matériels)
VPS	voie(s) de prestation de services

# 1 Introduction

## 1.1 Définition

Le présent Document de description du système (DDS) fournit une description du sous-système de soutien en service (SES) dans sa forme actuelle; celui-ci doit être utilisé dans le Système de gestion du matériel naval (SGMN).

La structure du présent DDS est fondée sur la description des éléments de données DI-IPSC-81432 *Description de la conception du système*.

## 1.2 Contexte

Le SGMN a été officiellement établi en publiant la version révisée du manuel du SGMN (officiellement nommé Système de gestion de la *maintenance* navale) en 2011. Le passage d'un système de gestion de la « maintenance » à un système de gestion du « matériel » découle du besoin de répondre à un environnement changeant lié à l'acquisition et au soutien du matériel.

Un contexte de restriction importante des ressources est à la source de ces modifications. Cette incitation au changement visait à établir un système d'acquisition et de soutien du matériel naval intégré de bout en bout à l'échelle du secteur du sous-ministre adjoint (Matériels) [SMA(Mat)] et de la Marine royale canadienne (MRC); ce système serait en mesure de livrer efficacement la capacité relative au matériel naval en assurant une utilisation optimale des ressources limitées.

Le document de définitions du SGMN constitue un produit livrable initial d'un projet visant à définir et à établir un SGMN officiel, soit le projet d'élaboration du SGMN. Le document de définitions du sous-système de SES est un document subordonné du DDS du SGMN. En plus d'appuyer le projet d'élaboration du SGMN, le document sera utilisé dans le cadre du futur projet de SES pour définir l'état dans lequel devrait être le SES du matériel naval.

Le futur projet de SES permettra de faire évoluer le DDS et d'élaborer un plan de transition de l'état actuel à l'état futur. En fin de compte, un système bien défini devra être exploité de façon adéquate dans l'environnement contractuel futur.

## 2 Documents de référence

Les documents de référence suivants s'appliquent au présent document dans la mesure indiquée ci-après :

TITRE
DOAD 3000-0 Acquisition et soutien du matériel
C-03-005-001/AM-01 Manuel du SGMN
Document contrôlé des Forces canadiennes (DCFC) 129 DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE ET MAINTIEN EN PUISSANCE OCTOBRE 2009
Architecture d'alignement des programmes (AAP)
Document de définitions du SGMN

### **3 Aperçu du système**

#### **3.1 Objectifs du système**

Le sous-système de SES est un sous-système clé au sein du SGMN.

Le sous-système de SES consiste à exploiter et à entretenir le navire conformément à l'intention du concept (IC). Les dérogations à l'IC sont liées à la gestion des risques. Cela comprend la gestion et l'exécution des fonctions et des activités de maintenance prévues ainsi que la maintenance corrective et la réparation des systèmes pour les remettre dans l'état de fonctionnement indiqué.

Le SES comprend les fonctions de gestion du génie qui consistent à s'assurer que le rendement et l'exploitation des systèmes et l'orientation en matière de maintenance sont conformes aux objectifs de l'IC et au besoin, à apporter des changements ou des améliorations continues. Il englobe également le changement contrôlé de l'IC en vue de satisfaire aux nouvelles exigences opérationnelles, législatives ou autres, de même que la gestion et l'exécution du changement connexe au navire et de la solution de soutien.

L'objectif du sous-système de SES est le suivant :

- a. s'assurer que l'exploitation et la maintenance des navires de la MRC sont effectuées conformément à l'IC connexe;
- b. connaître, de façon précise et quantitative, les coûts liés à l'exploitation et à la maintenance des navires conformément à l'IC;
- c. garantir que les navires et les systèmes sont exploités et entretenus par les membres de l'équipage possédant les qualifications et l'expérience pertinentes;
- d. offrir une compréhension claire et précise aux autorités opérationnelles pour les aider à déterminer la livraison optimale de la capacité à l'appui du programme opérationnel avec les ressources de matériel naval disponibles;
- e. assurer que le matériel convient, qu'il est sécuritaire et conforme aux normes environnementales;
- f. fournir le cadre dans lequel la disponibilité et l'état de préparation des systèmes et des navires, de même que l'efficacité et l'efficience de la maintenance peuvent être continuellement évalués et améliorés; et
- g. fournir le cadre dans lequel les responsables du génie naval et de la maintenance, de la logistique et de l'exploitation peuvent prendre des décisions judicieuses en matière de gestion des risques.

#### **3.2 Résultats du système**

Le principal résultat du sous-système de SES est le maintien en puissance d'un matériel naval adéquat, sécuritaire, conforme aux normes environnementales et abordable. Voici une liste des résultats précis que l'on peut obtenir à l'aide du sous-système de SES :

- a. Résultat ultime : Les éléments de capacité de défense sont disponibles selon les quantités, les répartitions et l'état adéquats pour permettre la disponibilité opérationnelle et l'emploi de forces polyvalentes aptes au combat aujourd'hui et à l'avenir (AAP 4.0 – Éléments de capacité de défense);

- b. Résultats intermédiaires : Le matériel naval l'équipement et les parcs de matériel sont disponibles selon les quantités, les répartitions et l'état adéquats pour permettre la disponibilité opérationnelle et l'emploi de forces navales polyvalentes aptes au combat, et permettent de s'acquitter des obligations de services de défense (AAP 4.2 Gestion du cycle de vie du matériel [GCVM]);

[Remarque : Comprend les gens et la formation]

- c. Résultats intermédiaires : La MRC a accès à des biens matériels navals fiables et disponibles selon les quantités, les répartitions et l'état adéquats pour permettre la disponibilité opérationnelle et l'emploi de forces navales pour s'acquitter des obligations de services de défense (résultats immédiats de l'acquisition et du soutien du matériel [ASM]) [AAP 4.2.1];

[Remarque : Le verbe « convenir » est utilisé à la troisième personne de l'indicatif lorsqu'il s'agit de capacité de combat, de disponibilité, de fiabilité en mission, de disponibilité opérationnelle, de maintien en puissance et de surviabilité]

[Remarque : Le navire, à titre de système d'armes intégré, doit atteindre ces résultats en alignant les trois paliers suivants : matériel, personnel et formation]

- d. Utilisation optimale des ressources de l'État en vue de livrer la capacité de défense (AAP 6.2.1 et 6.2.2); et
- e. Un équipage compétent doit utiliser et entretenir l'équipement (AAP 4.1).

### **3.3 Contexte lié au sous-système**

Le sous-système de SES fonctionne dans le contexte du SGMN, comme il est démontré ci-dessous à la Figure 3-1.

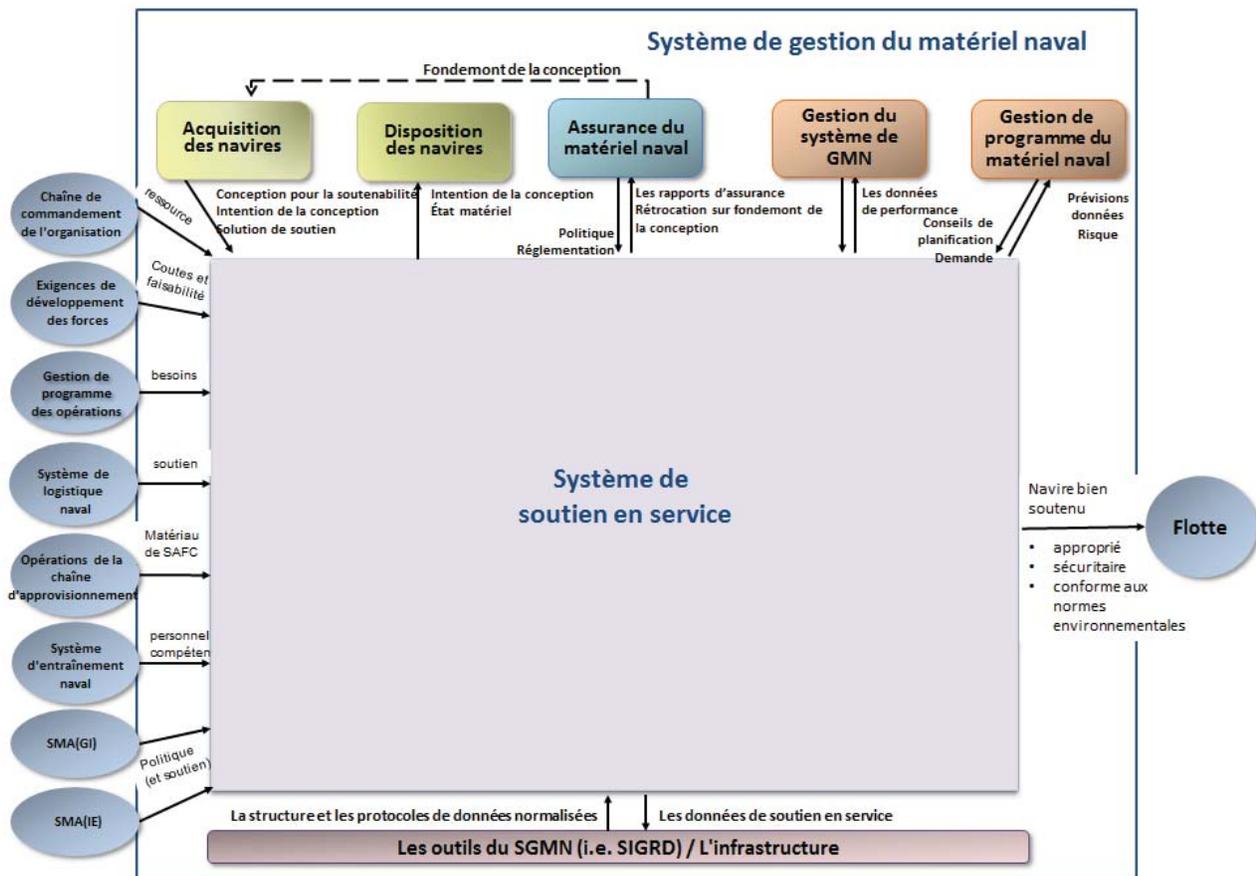


Figure 3-1 Sous-système de SES dans le SGMN

### **3.4 Intrants et extrants du système**

Les principaux intrants du sous-système de SES comprennent ce qui suit :

- a. ressources humaines et financières;
- b. besoins (développement de la force et programme opérationnel);
- c. IC, solution de soutien;
- d. planification de l'orientation et des directives;
- e. orientation de la politique et surveillance réglementaire;
- f. personnel de la Marine possédant les qualifications et l'expérience pertinentes; et
- g. soutien des autres organisations du ministère de la Défense nationale (MDN) [SMA(Mat) et MRC], le cas échéant.

Le sous-système de SES fournit les extrants principaux suivants :

- a. IC (maintenue);
- b. données sur la gestion (p. ex., renseignements sur le rendement réel et les coûts prévus);
- c. conseils sur les programmes visant à appuyer la gestion de programme opérationnel (p. ex., demande, renseignements sur les risques); et
- d. navires appuyés (équipement et systèmes soutenus).

## 4 Description du système

Le sous-système de SES est illustré dans le schéma fonctionnel présenté ci-dessous à la Figure 4-1.

Ce schéma illustre les caractéristiques du système suivantes :

- éléments fonctionnels du système (décrits ci-dessous à la section 4.1);
- interfaces externes du système (définies à la section 4.3.2); et
- extrants du système (définis à la section 4.3.1).

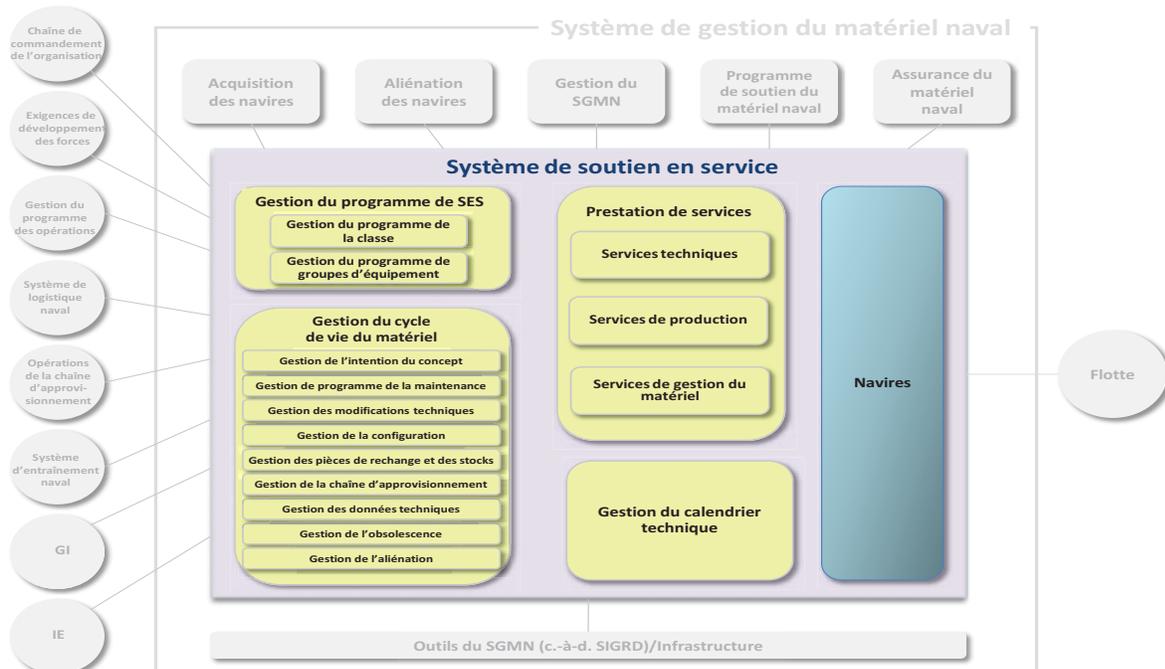


Figure 4-1 Schéma fonctionnel du sous-système de SES

### 4.1 Éléments du système

Le sous-système de SES comprend les éléments suivants :

- gestion du programme de SES;
- GCVM;
- gestion du calendrier technique;
- prestation de services; et
- navires.

#### **4.1.1 Gestion du programme de SES**

L'élément « Gestion du programme de SES » fournit un cadre de planification et de gestion d'un programme de travail intégré en appui à la flotte en service en s'assurant que les ressources limitées de l'État sont utilisées de façon optimale et harmonisées aux besoins du programme opérationnel.

Le processus de planification du soutien du matériel naval, qui mobilise les principaux intervenants du SGMN dans le secteur du SMA(Mat) et au sein de la MRC, permet d'élaborer des directives et un guide de planification pour le soutien du matériel naval qui sera appliqué au cours des exercices ultérieurs. Le présent Plan de soutien du matériel naval (PSMN) est un plan triennal continu utilisé pour élaborer un ensemble de plans hiérarchiques dans le cadre du programme d'équipement maritime; ces plans décrivent les activités de SES qui seront dotées en ressources et exécutées, et soulignent les risques liés aux activités non dotées en ressources.

Voici les principaux plans du programme d'équipement maritime :

- a. Plan de programme de la classe : Les gestionnaires de programme de la classe (GPC) sont responsables de produire les plans du programme de la classe. Les documents décrivent l'état du matériel (actuel et futur) et le niveau de capacité prévus conformément au plan décennal de la flotte, ainsi que le plan de financement pluriannuel visant à appuyer les travaux nécessaires et les risques connexes. Ces composantes sont combinées pour offrir aux gestionnaires du programme de groupe d'équipement une liste de directives de planification en ordre de priorité.
- b. Plan de programme de groupes d'équipement : Ce plan permet de déterminer toutes les activités d'ASM liées au soutien et à l'élaboration continue d'un ensemble de capacités défini, d'un groupe de systèmes et d'équipements connexes et de domaines de technologies, le cas échéant, pour entretenir les navires visés par le plan de programme de la classe selon l'état du matériel décrit dans le plan décennal de la flotte et pour appuyer l'acquisition et l'installation des éléments modifiés.

#### **4.1.2 Gestion du cycle de vie du matériel**

L'élément de GCVM contient toutes les fonctions décrites dans la politique d'ASM afin de gérer efficacement les navires, les systèmes et l'équipement tout au long de leur cycle de vie. La GCVM est entreprise pour s'assurer que le navire fonctionne (et qu'il est exploité et entretenu) conformément à l'IC.

Les objectifs de la GCVM au sein du système de SES consistent à :

- a. garantir en tout temps que les navires fonctionnent (et qu'ils sont exploités et entretenus) conformément à l'IC;
- b. maintenir une compréhension précise et quantitative des coûts (main-d'œuvre, matériel, temps) pour exploiter et entretenir les navires conformément à l'IC;
- c. fournir le programme de SES optimal fondé sur les ressources disponibles; et
- d. s'efforcer continuellement d'obtenir les résultats de SES en gérant le rendement, en apportant continuellement des améliorations et en faisant preuve d'innovation.

Les principales fonctions de cet élément comprennent ce qui suit :

- a. Gestion de l'IC. L'analyse continue du rendement par rapport à l'IC, y compris la gestion des écarts au niveau des navires, la correction des déficiences et l'amélioration du rendement

lorsque cela est justifié. Elle comprend l'évaluation de la façon d'exploiter le navire et la détermination de tous les risques découlant d'une opération qui n'est pas en lien avec l'IC.

Gestion du programme de maintenance. Comprend l'évaluation continue de l'efficacité de la maintenance programmée pour s'assurer que les objectifs de fiabilité, de disponibilité et de maintenabilité sont atteints afin de corriger les défauts et d'améliorer le rendement et la rentabilité. Cela nécessite l'évaluation de la façon dont le navire est entretenu conformément à l'IC et la détermination des risques liés au manquement au programme réglementaire. La gestion du programme de maintenance comprend également l'amélioration et l'optimisation continues d'un programme de maintenance pour un navire ou un système fondé sur l'état du matériel de la classe et les résultats liés à la maintenance.

Gestion des modifications techniques. Comprend la gestion des modifications techniques à la suite de l'introduction de nouvelles capacités (y compris les mises à jour de l'IC) ou du maintien en puissance des capacités existantes. Le processus de gestion des modifications techniques s'étend des spécifications à l'installation à bord (et la détermination du soutien logistique nécessaire).

- b. Gestion de la configuration. Comprend les processus de planification de la gestion de la configuration, de définition de la configuration, de contrôle des modifications, de documentation de l'état de la configuration, et d'attestation et vérification.
- c. Gestion des pièces de rechange et des stocks. Comprend la gestion des stocks pour assurer la prestation optimale des pièces de rechange requises pour la maintenance, des lots de déploiement de la mission et des autres actifs de soutien, c.-à-d. fournir les pièces de rechange ou les actifs adéquats au bon moment, au bon endroit et à un coût optimal.
- d. Gestion de la chaîne d'approvisionnement. Gestion des chaînes de soutien de SES (gouvernement, allié, entrepreneur). Fournit des sources de soutien dans l'ensemble des activités et des processus de SES, et comprend la gestion des interfaces d'entrepreneurs subalternes dans le cadre de la livraison des biens et de la prestation de services.
- e. Gestion des données techniques. Comprend la gestion de toutes les données de l'IC et du programme. Cela comprend le contrôle de l'accès aux données, le contrôle de la révision de données ainsi que l'archivage, le stockage, la récupération et la diffusion de données à l'appui des objectifs des activités et des processus de SES, c.-à-d. les bons renseignements fournis aux bons utilisateurs au bon moment.
- f. Gestion de l'obsolescence. Comprend la détermination et l'atténuation des risques liés au rendement découlant de situations où l'équipement n'est plus produit ou appuyé (ou ne le sera plus à l'avenir) de façon économique par la chaîne d'approvisionnement établie. La gestion de l'obsolescence comprend des analyses de rentabilisation visant à déterminer l'approche recommandée pour atténuer les risques d'obsolescence (p. ex., achats au cours de la durée de vie, modification technique, changement de fournisseur) qui sera approuvée par le responsable de la conception.

Gestion de l'aliénation. Comprend la gestion de l'aliénation de systèmes, d'équipements, d'articles consommables et d'équipement de soutien qui ne sont plus requis, ne peuvent plus être pris en charge ni réparés sur le plan économique ou qui ne conviennent plus à leur usage prévu [Remarque : l'aliénation à l'échelle des navires est la responsabilité du système Aliénation des navires, qui fait partie du SGMN]. L'élimination des données connexes (p. ex.,

les plans de maintenance de l'équipement dans le Système d'information de la gestion des ressources de la Défense [SIGRD]) est également effectuée le cas échéant.

#### **4.1.3 Gestion du calendrier technique**

L'élément de gestion du calendrier technique comprend la gestion de l'interface entre le programme de soutien du matériel local (formation) et le programme opérationnel. Grâce à l'élément de gestion du calendrier technique, un plan de soutien du matériel est élaboré; celui-ci harmonise la maintenance de deuxième ligne et les périodes de travail prévues avec la disponibilité des navires. La gestion du calendrier technique permet également de veiller à ce que les ressources limitées de soutien du matériel locales soient privilégiées et affectées aux navires en fonction des besoins du programme opérationnel.

#### **4.1.4 Prestation de services**

L'élément de prestation de services comprend les processus, les fonctions et les activités de prestation de services qui fournissent les extrants de SES et un soutien direct à la flotte. La prestation de services peut survenir dans le cadre de périodes de travaux de troisième et de deuxième lignes ou de réparations effectuées lorsque les ports sont disponibles ou en période de déploiement.

Les processus et fonctions clés sont les suivants :

- a. Services techniques. Comprend l'analyse des problèmes techniques et matériels ainsi que des problèmes matériels liés au programme, et la formulation de conseils aux autorités opérationnelles.
- b. Services de production. Comprend l'infrastructure, l'équipement et la main-d'œuvre nécessaires pour effectuer des essais, assurer la maintenance et réaliser les travaux de réparation et d'installation sur les navires.
- c. Services de gestion du matériel. Comprend l'achat, l'approbation, le transport, le stockage et la livraison des pièces de rechange à l'appui de la maintenance, de la réparation et de l'installation.

#### **4.1.5 Navire**

Le navire est une partie intégrante du sous-système de SES. L'équipage du navire assure le fonctionnement et le maintien du navire conformément à l'IC et veille sur l'état matériel du navire en collaboration avec le commandant et les officiers ingénieurs qui sont responsables des tâches.

## 4.2 Comportement du système

Le comportement du sous-système de SES est fortement dominé par le défi de répondre aux besoins opérationnels et de maintenir l'IC malgré des ressources limitées de soutien du matériel, tant humaines que financières. Ce défi exige une structure de gestion de programme robuste soutenue par des besoins clairs et quantifiables. Pour faciliter la gestion de cette situation, la MRC a élaboré une politique de disponibilité opérationnelle et de soutien énoncée dans le DCFC 129<sup>1</sup>, laquelle décrit l'état minimal de disponibilité dans lequel un navire doit se trouver pour être en mesure de soutenir le programme opérationnel. La politique précise le besoin d'un seul groupe à disponibilité opérationnelle élevée et énonce que tous les autres navires doivent être maintenus à un niveau de disponibilité opérationnelle moins élevé, lequel nécessite donc du personnel et du matériel précis à un niveau de disponibilité opérationnelle moins élevé pour soutenir des missions ou des tâches particulières.

### 4.2.1 Axes de prestation de services

Le système de SES englobe les axes de prestation de services suivants :

- a. **Développement, acquisition et intégration des capacités.** Cet axe comprend la gestion de l'acquisition et de l'intégration de nouvelles capacités dans les navires existants (acquisition d'immobilisations) suivant un nouveau besoin dépassant l'IC actuelle de la classe de navires. Le besoin est fixé par l'autorité opérationnelle, par l'intermédiaire du directeur – Besoins de la Marine. Le GPC administre l'acquisition et l'intégration de capacités, dont le maintien d'une interface appropriée avec le navire et les autorités responsables du programme opérationnel.
- b. **Maintien des capacités.** Cet axe comprend la gestion de l'acquisition et de l'intégration d'équipement servant à maintenir les capacités existantes d'une classe de navires (approvisionnement national). Le processus présente de nombreuses similitudes avec l'axe de *Développement, acquisition et intégration de capacités*, car ce sont tous deux des types de modifications techniques. Le besoin est fixé par le responsable de la conception en fonction d'une analyse technique et d'une gestion de l'obsolescence. Le GPC administre l'acquisition et l'intégration de capacités, dont le maintien d'une interface appropriée avec le navire et les autorités responsables du programme opérationnel.
- c. **Soutien des capacités.** Cet axe comprend la planification et la gestion des fonctions de soutien pour veiller à ce que les navires disposent des capacités requises pour soutenir le programme opérationnel. Les besoins du programme opérationnel sont fixés par la MRC au moyen du processus du PSMN. Les besoins techniques sont précisés dans l'IC. Le GPC prépare un plan optimisé qui vient équilibrer les exigences, les ressources et les risques. Ce plan est approuvé au moyen du processus du PSMN. Son exécution et la prestation de soutien s'effectuent au moyen de plusieurs processus secondaires interfonctionnels dans l'ensemble du SGMN, dont les activités (processus secondaires) décrites ci-après :
  - i. la maintenance préventive des navires et de l'équipement (première et deuxième lignes);

---

<sup>1</sup> Selon la définition du DCFC 129, la « *disponibilité opérationnelle, qui englobe à la fois la capacité opérationnelle et le délai d'intervention, est une évaluation de la capacité d'un élément des FC d'exécuter une tâche approuvée[...]* » :

a) la capacité opérationnelle est la capacité réelle d'un élément des FC par rapport aux effectifs autorisés. Elle se mesure en fonction de l'état relatif de ses effectifs, de ses stocks d'équipement utilisables, de son entraînement, de son service de soutien et de ses éléments de commandement et de contrôle;

b) le délai d'intervention est l'intervalle entre la délivrance d'un ordre d'avertissement et le moment où l'élément à qui la mission est confiée doit être prêt à son emplacement habituel pour une intervention. »

- ii. la maintenance corrective des navires et de l'équipement (première et deuxième lignes);
  - iii. la maintenance de troisième ligne (y compris la réparation et révision [R et R]).
- d. **Dessaisissement et aliénation de capacités.** Cet axe comprend le dessaisissement et l'aliénation des systèmes, de l'équipement, des produits consommables et de l'équipement de soutien qui ne sont plus requis, qui ne peuvent plus être pris en charge ni réparés sur le plan économique ou qui ne conviennent plus à leur usage prévu. Le sous-système *Aliénation des navires* fait partie du SGMN.

#### 4.2.2 Planification

L'objectif du système de SES est que, grâce aux activités de GCVM, les gestionnaires de programmes d'équipement parviennent à comprendre précisément le coût et le niveau d'effort requis pour maintenir un groupe d'équipement donné.

Grâce à une perspective intégrée des groupes d'équipement dans l'ensemble du système de navires, les GPC seront en mesure de bien comprendre le coût et le niveau d'effort requis pour :

- a. maintenir l'IC de la classe; et
- b. maintenir le niveau de disponibilité opérationnelle d'un navire.

Ces renseignements serviront à appuyer le processus de planification du matériel naval en permettant de déterminer le programme opérationnel optimal pour les ressources de matériel naval disponibles. Un guide de planification découlant du processus est fourni aux GPC, lesquels doivent élaborer un plan pour les trois années ultérieures qui vient équilibrer :

- a. le budget alloué;
- b. les besoins opérationnels en matière de capacités et l'échéancier; et
- c. les exigences de l'IC.

Pour ce faire, le GPC doit gérer activement les risques et assurer la visibilité auprès des principaux intervenants.

Selon le plan définitif de programme de la classe visée, les GPC fournissent des directives et affectent des budgets aux gestionnaires de programmes d'équipement. Ces derniers deviennent alors responsables de terminer un plan triennal déjà amorcé visant la gestion de leur groupe d'équipement, plan qui permettra de déterminer les activités de GCVM auxquelles des ressources seront affectées ainsi que le portrait de leur échéancier.

Les plans de programmes de groupes d'équipement contribuent à l'élément de GCVM, dans lequel des activités dotées de ressources pour un groupe d'équipement donné sont exécutées conformément à l'échéancier convenu de GCVM au niveau des navires (p. ex., un programme de SES optimisé). Les activités de GCVM comprennent la surveillance et l'évaluation de la conformité de l'équipement ainsi que du rendement du SES (aux premier, deuxième et troisième niveaux) aux plans et à l'IC. Elles comprennent aussi la formulation de recommandations et de rétroaction aux fins d'ajustement de l'IC et l'élaboration de plans de programmes d'équipement maritime.

### 4.2.3 Responsabilités des navires

Le navire est au cœur du sous-système de SES. L'équipage du navire assure le fonctionnement et le maintien du navire conformément à l'IC et veille sur l'état matériel du navire en collaboration avec le commandant et les officiers ingénieurs qui sont responsables des tâches.

L'équipage du navire est chargé d'établir et d'exécuter le calendrier des activités de maintenance de première ligne. Il inspecte activement l'état matériel du navire et fixe le calendrier requis de maintenance corrective en vue de corriger les déficiences.

Il assure la planification des activités de maintenance de deuxième ligne afin qu'elles soient harmonisées aux périodes de disponibilité et de travaux prévus du navire. À la fin du cycle opérationnel, l'équipage du navire gère le soutien de l'inspection et établit les besoins pour la période de travaux de maintenance de troisième ligne.

En pratique, les ressources ne suffisent pas pour soutenir tous les besoins du navire, et l'intervention de l'élément de gestion du calendrier technique devient nécessaire. L'équipage du navire doit se conformer aux directives qui s'ensuivent. Malgré les directives des autorités supérieures, l'équipage du navire demeure chargé de l'état de son navire et doit en gérer activement les risques, assurer une visibilité appropriée auprès des principaux intervenants et éclairer les décisions prises en matière de gestion locale (formation) de la prestation de services.

### 4.2.4 Prestation de services

Les objectifs de la prestation de services sont les suivants :

- a. Assurer la prestation des biens et des services convenus et approuvés au navire dans les délais impartis, selon le budget alloué et au niveau de qualité précisé;
- b. Assurer la maintenance préventive de deuxième et de troisième lignes (selon la définition de l'IC pour chacune des classes); et
- c. Gérer et mener toutes les activités de maintenance corrective et de réparation afin de remettre les systèmes dans l'état de fonctionnement indiqué dans l'IC.

La prestation de services se divise en trois domaines :

- a. services techniques;
- b. services de production; et
- c. services de gestion du matériel.

Les **services techniques** comprennent, entre autres, le dépannage, la préparation de spécifications, l'analyse et la conception techniques, l'évaluation des risques techniques, ainsi que le soutien technique pour l'installation, les tests et les essais. Ils comprennent également la prestation de conseils techniques par des experts en la matière (EM) et l'élaboration d'une analyse de rentabilisation au besoin. Selon le concept actuel, les services techniques (y compris les conseils techniques) sont fournis par les services du génie des installations de maintenance de la flotte (IMF). Celles-ci offrent également un soutien technique indirect par l'intermédiaire de leur service de production pour l'analyse et l'établissement des spécifications des réparations.

Les **services de production** d'un navire de guerre comportent un vaste complexe industriel pour maintenir et réparer un grand éventail de plates-formes et de systèmes de combat et de technologies

connexes. Celui-ci se compose d'ingénieurs, de technologues et de personnes de métier qui assurent un soutien direct des systèmes des navires et d'une vaste gamme de fonctions de soutien. Il comprend également un fort volume d'infrastructure, d'équipement, d'outils et d'équipement d'essai pour mener des activités d'installation, de retrait, de maintenance, de réparation et de mise en marche de travaux. Les travaux sont menés dans une installation de maintenance ou sur place, à l'échelle locale ou en déploiement. La prestation de services de soutien comporte une marge de manœuvre pour soutenir le programme opérationnel et les besoins émergents. Selon le concept actuel, la majorité du soutien à la production de deuxième ligne est assuré par les IMF.

Les organisations de prestation de services travaillent directement auprès des clients (les navires) pour convenir d'un programme de travaux en fonction de leurs besoins et de leur disponibilité, puis exécutent ce programme sous la supervision de l'équipage du navire.

Les **services de gestion du matériel** comprennent la prestation de pièces de rechange (Centre national du contrôle des stocks), l'approvisionnement initial des modifications techniques, la R et R, y compris celle des articles en circulation libre, ainsi que l'équipement. Les pièces de rechange sont fournies par une vaste chaîne d'approvisionnement comprenant des centaines de fabricants d'équipement d'origine. La plupart des pièces de rechange sont fournies par le Système d'approvisionnement des Forces canadiennes (SAFC), lequel assure le lien avec :

- a. les formations, par l'intermédiaire des services de logistique; et
- b. les chantiers navals, par l'intermédiaire des détachements du MDN.

#### **4.2.5 Gestion du calendrier technique**

L'élément de gestion du calendrier technique cherche à optimiser la prestation de services en assurant une demande constante auprès des fournisseurs de services. Il privilégie les travaux visant à résoudre des conflits dans la demande et prend les mesures qui s'imposent pour accélérer les activités de soutien, comme les demandes de transfert, les équipes mobiles de réparation et les demandes hautement prioritaires de pièces de rechange, afin de répondre aux besoins opérationnels immédiats.

L'élément de gestion du calendrier technique sert d'interface entre le programme de soutien du matériel local (formation) et le programme opérationnel. Grâce à cet élément, un plan de soutien du matériel est élaboré en fonction de la disponibilité des navires et des besoins en matière de maintenance de deuxième ligne et des périodes de travail prévues. Il cherche à optimiser la charge de travail des ressources de deuxième ligne de la formation et l'interface avec les périodes de travaux de troisième ligne prévus. En assurant la gestion du plan de soutien au sein du programme opérationnel, l'élément de gestion du calendrier technique veille à ce que les ressources limitées de soutien du matériel soient classées par ordre de priorité et affectées aux navires en fonction des besoins du programme opérationnel. Selon le concept actuel, cette fonction est coordonnée par la formation N37 qui travaille avec le personnel de la Flotte, des navires et des IMF.

#### **4.2.6 Système d'information de la gestion des ressources de la Défense (SIGRD)**

Le SIGRD est le système d'enregistrement du MDN et son principal outil de planification et de gestion des processus d'ASM. Le SIGRD soutient donc la fonction de sous-système de SES et devrait englober l'ensemble des activités, des ressources et des calendriers connexes.

On trouve des exemples de processus organisationnels du SIGRD qui prennent en charge les activités de maintenance navales à la section 3 de la partie 3 du manuel du SGMN (voir la partie intitulée « Documents de référence » ci-dessus).

#### 4.2.7 Organisation

Le sous-système de SES est géré au sein des mêmes éléments organisationnels que ceux décrits à la section 4.2 du DDS du SGMN :

- a. SMA(Mat) :
  - i. Gestion du programme d'équipement maritime; et
  - ii. Gestion de la réalisation de grands projets (Armée de terre et Marine).
- b. Autres ministères :
  - i. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada;
  - ii. Industrie Canada; et
  - iii. Conseil du Trésor.
- c. Industrie :
  - i. chantiers navals;
  - ii. fabricants;
  - iii. fournisseurs;
  - iv. entrepreneurs; et
  - v. organismes de soutien;
- d. MRC :
  - i. Flotte;
  - ii. formations; et
  - iii. IMF.
- e. Autres :
  - i. installations de champs de tir; et
  - ii. logistique de la base.

#### 4.2.8 Profil d'exploitation et de maintenance

Pour approfondir le contexte du comportement fonctionnel du sous-système de SES, la figure qui suit (fig. 4-2) présente les activités typiques d'exploitation et de maintenance d'un navire. Elle met en évidence les principales interfaces de prestation de services entre les navires et les autres éléments du sous-système.

Remarque : La présente description de comportement est fondée sur des navires de combat de surface. Il existe des différences entre les classes; certaines bénéficient d'un soutien à la prestation de services offert par des entrepreneurs responsables du SES. Dans leur cas, les activités de production sont également limitées par la disponibilité opérationnelle et le financement restreint. Les entrepreneurs responsables du SES sont chargés de gérer la chaîne d'approvisionnement lorsque l'interface avec la formation et les navires comporte quelques complexités supplémentaires.



## 4.1 Interfaces du système

### 4.1.1 Interfaces externes

Les interfaces externes définissent l'interaction du système de SES avec des entités externes. Il peut s'agir d'interfaces entre le système de SES et des systèmes semblables (au sein du SGMN global) et entre le système de SES et des entités de l'extérieur du SGMN.

Le tableau qui suit comprend l'ensemble des interfaces externes du sous-système de SES.

**Tableau 4–1 Interfaces externes du système de SES**

<b>Code d'interface</b>	<b>Nom de l'interface</b>	<b>But et description</b>
Ext_I/F_001	Chaînes de commandement organisationnelles	<b>Intrant</b> : Ressources (y compris le financement en cours d'année financière). Le système de SES comprend un certain nombre d'organisations au sein du MDN. Les ressources sont affectées respectivement par chacune des chaînes de commandement de ces organisations.
Ext_I/F_002	Besoins relatifs au développement des forces	<b>Intrant</b> : Besoins relatifs au développement des forces du système (par l'intermédiaire de l'élément de gestion des programmes de SES). <b>Extrant</b> : Le système de SES calcule en retour le coût (et la faisabilité) de la réponse à ces besoins.
Ext_I/F_003	Gestion du programme opérationnel	<b>Intrant</b> : Besoins relatifs au développement des forces du système (par l'intermédiaire de l'élément de gestion du calendrier technique).
Ext_I/F_004	Acquisition de navires	<b>Intrant</b> : Procure au système de SES le navire, l'IC correspondante et la solution de soutien. La transition de l'acquisition vers le SES comprend le transfert officiel de l'IC. <b>Extrant</b> : Le système de SES (par l'intermédiaire de l'assurance du matériel naval [AMN]) fournit des données pour de futures solutions de soutien grâce aux critères du fondement de la conception.
Ext_I/F_005	Aliénation des navires	<b>Extrant</b> : L'IC (dont le cycle de vie est modifié) visant à soutenir l'aliénation sécuritaire, économique et écologique des navires.
Ext_I/F_006	Gestion du SGMN	<b>Intrant</b> : Politiques et gouvernance conformément au SGMN. <b>Extrant</b> : Données de rendement (idéalement au moyen du SIGRD) et compte rendu des améliorations apportées.
Ext_I/F_007	Programme de soutien du matériel naval	<b>Intrant</b> : Guide de planification et demande prévue. <b>Extrant</b> : Données de planification visant à soutenir l'élaboration d'un PSMN viable de trois ans (en cascade) [y compris les estimations de risques et de coûts].
Ext_I/F_008	AMN	<b>Intrant</b> : Orientation stratégique et surveillance réglementaire. <b>Extrant</b> : Assurance que les navires conviennent à l'usage prévu, qu'ils sont sécuritaires et conformes aux normes environnementales (en conformité totale avec les exigences en matière de sécurité et d'environnement).
Ext_I/F_009	Flotte	<b>Extrant</b> : Les derniers extrants du système de SES sont des navires sécuritaires, convenant à l'usage prévu et conformes

<b>Code d'interface</b>	<b>Nom de l'interface</b>	<b>But et description</b>
		aux normes environnementales.
Ext_I/F_010	Données/SIGRD	<b>Intrant</b> : Des outils (p. ex., SIGRD) fourniront des modèles, des protocoles uniformisés, etc., qui sont nécessaires pour la collecte et la gestion des données de SES. <b>Extrant</b> : Données de planification et de rendement recueillies dans l'ensemble du système de SES.
Ext_I/F_011	Infrastructure et environnement (IE)	Veiller à ce qu'une infrastructure appropriée soit fournie et maintenue pour soutenir les activités de SES. <b>Intrant</b> : Soutien à l'égard du respect des exigences stratégiques du SMA(IE).
Ext_I/F_012	Gestion de l'information (GI)	Veiller à ce que des outils organisationnels appropriés soient fournis et maintenus pour soutenir les activités de SES. <b>Intrant</b> : Soutien à l'égard du respect des exigences stratégiques.
Ext_I/F_013	Système d'entraînement naval	Veiller à ce que le personnel naval détienne les compétences et l'instruction appropriées pour effectuer des travaux de SES. <b>Intrant</b> : Personnel possédant les qualifications et l'expérience pertinentes <b>Extrant</b> : Besoins (et rétroaction sur l'efficacité)
Ext_I/F_014	Opérations de la chaîne d'approvisionnement	Au besoin, intégrer des opérations plus vastes de la chaîne d'approvisionnement du SMA(Mat) à la prestation de services de SES. <b>Intrant</b> : Soutien de la chaîne d'approvisionnement (au moyen du SAFC). <b>Extrant</b> : Demandes de matériel
Ext_I/F_015	Système de logistique navale	Au besoin, intégrer le système de logistique navale à la prestation de services de SES. <b>Intrant</b> : Soutien de la logistique navale. <b>Extrant</b> : Demandes de soutien.

#### 4.1.2 Interfaces internes

Des interfaces internes ont cours lorsque des travaux passent d'une organisation à l'autre au sein du système de SES. Il peut s'agir de plusieurs organisations travaillant au sein du processus d'un seul axe de prestation de services ou d'un seul élément fonctionnel.

Le tableau qui suit (Tableau 4–2) comprend l'ensemble des interfaces internes du sous-système de SES.

**Tableau 4–2 Interfaces internes du sous-système de SES**

<i>Destinataires</i>					
<i>Point d'origine</i>	<i>Gestion du programme de SES</i>	<i>GCVM</i>	<i>Gestion du calendrier technique</i>	<i>Prestation de services</i>	<i>Navire</i>
<i>Gestion du programme de SES</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guide de planification</li> <li>• Approbation du financement et du plan</li> <li>• Modifications à l'IC approuvées</li> <li>• Directives/Nouveaux besoins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guide de planification</li> <li>• Avis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guide de planification</li> <li>• Approbation des travaux et du financement</li> <li>• Modifications à l'IC approuvées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis</li> <li>• Déploiement du financement des travaux</li> <li>• Modifications à l'IC approuvées</li> </ul>
<i>GCVM</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandations de modification de l'IC</li> <li>• Analyses et prévisions des ressources</li> <li>• Contributions techniques au programme</li> </ul>		S.O.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis des EM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis et soutien</li> </ul>
<i>Gestion du calendrier technique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes opérationnelles à moyen terme</li> <li>• Données du programme opérationnel</li> <li>• Demandes de programmes en cours d'année et disponibilité des navires (PSMVN)</li> </ul>	S.O.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des navires</li> <li>• Priorités de planification (à court et à moyen terme)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Calendrier du programme de maintenance approuvé</li> <li>• Priorités en matière de capacité opérationnelle</li> </ul>
<i>Prestation de services</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévisions du programme de prestation de services au cours des années ultérieures (au moyen du PSMN)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis</li> <li>• Rétroaction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme et capacité à court et à moyen terme</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Calendrier des travaux</li> <li>• Travaux terminés</li> </ul>
<i>Navire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande d'avis</li> <li>• Évaluation des risques de l'IC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande d'avis</li> <li>• Signalement des problèmes (p. ex., rapports d'état non satisfaisant)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes hautement prioritaires</li> <li>• Risques liés aux activités non dotées en ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes de travaux pour répondre à l'IC</li> </ul>	

# Document relatif aux exigences du système de l'avenir du soutien en service

Version: 5 mars 2015



## Approbations



\_\_\_\_\_  
Cmdre M.J.M Hallé  
MSI & FISS Project Leader  
DGMEPM

2 Mar 15

Date



\_\_\_\_\_  
Ms. Alanna Jorgensen  
FISS Project Champion  
DMEPM (MWVA)

29 Feb 15

Date



\_\_\_\_\_  
Mr. Stephen Bobyn  
FISS Project Manager

23 February 2015

Date

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEX A: Énoncé de l'ASES relatif aux résultats / objectifs (ERO ASES)**

**Table of Contents**

1	Introduction .....	1
1.1	Identification.....	1
1.2	Contexte .....	1
2	Documents de référence .....	3
3	Structure .....	4
3.1	L'énoncé du FSES relatif au résultats/objectifs (ERO ASES) (Annexe A).....	4
3.1.1	Légende.....	4
3.2	L'énoncé du FSES relative aux énoncés des besoins (EB ASES) (Annexe B).....	4
3.2.1	Légende.....	4
3.3	Le Document relative aux exigences du système ASES (DRES ASES) (Annexe C) ...	5
3.3.1	Légende.....	5

**Table of Figures**

Figure 1-1-	Sous-système du Soutien en service du SGMN.....	1
-------------	---	---

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEX A: Énoncé de l'ASES relatif aux résultats / objectifs (ERO ASES)**

**Acronyms**

ABRÉVIATIONS	TEXTE
AAP	Architecture d'alignement des programmes
AC	armée canadienne
AMN	l'assurance de matériel naval
ARC	aviation royale canadienne
ASES	avenir du système de soutien
ASM	l'acquisition et soutien du matériel
DAS	document d'analyse de système
DCFC	document contrôlé des Forces canadiennes
DDS	document de description du système
DED	description des données
DRES	document des exigences du système
EM	experts en la matirère
FC	Forces canadiennes
GCEM	gestion du cycle de vie du matériel
GI	Gestion d'information
GPC	gestionnaire de programme de la classe
GPGE	gestionnaire de programme de groupe d'équipements
IC	intention du concept
IE	L'infrastructure et l'environnement
IMF	installations de maintenance de la flotte
MDN	Ministère de la Défense nationale
MRC	Marinte royale canadienne
MT	modification technique
PI	propriété intellectuelle
PQEP	personnel ayant les qualifications et l'expérience pertinentes
PSMN	Plan de soutien du matériel naval
R et R	réparation et révision
RC	responsable de la conception
RH	ressources humaine
SAFC	système d'approvisionnement des Forces canadiennes
SES	soutien en service
SIGRD	Système d'information de la gestion des ressources de la Défense
SGMN	Système de gestion du matériel naval
SMA(MAT)	sous-ministre adjoint (Matériels)
VPS	voie(s) de prestation de services

## Introduction

## 1.1 Identification

Ce document relatif aux exigences du système (DRES) énonce les exigences obligatoires de la description du sous-système d'avenir du soutien en service (ASES) du Système de soutien du matériel naval (SGMN) (voir la Figure 2-1). Il sera utilisé pour gérer et diriger l'amélioration en continue du sous-système SES du SGMN.

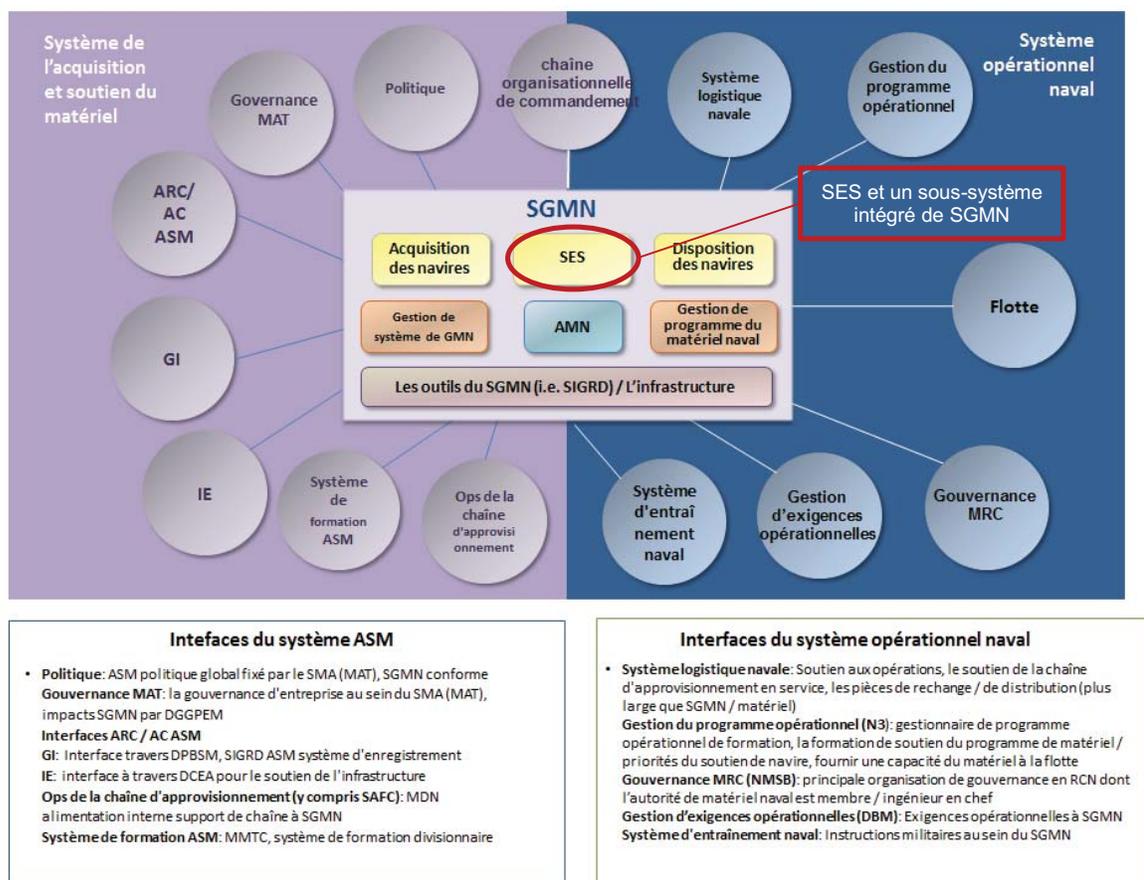


Figure 2-1- Sous-système du Soutien en service du SGMN

## 1.2 Contexte

Le SGMN a été officiellement établi en publiant la version révisée du manuel du SGMN (anciennement nommé Système de gestion de la *maintenance* navale) en 2011. Le passage d'un système de gestion de la « maintenance » à un système de gestion du « matériel » découle du besoin de répondre à un environnement changeant lié à l'acquisition et au soutien du matériel.

Un contexte de restriction importante des ressources est à la source de ces modifications. Cette incitation au changement visait à établir un système d'acquisition et de soutien du matériel naval intégré de bout en bout à l'échelle du secteur du sous-ministre adjoint (Matériels) [SMA(Mat)] et de la Marine royale canadienne (MRC); ce système serait en mesure

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEX A: Énoncé de l'ASES relatif aux résultats / objectifs (ERO ASES)**

de livrer efficacement la capacité relative au matériel naval en assurant une utilisation optimale des ressources limitées.

Le document de définitions du SGMN constitue un produit livrable initial d'un projet visant à définir et à établir un SGMN officiel, soit le projet d'élaboration du SGMN. Le document de définitions du sous-système de SES est un document subordonné du DDS du SGMN. En plus d'appuyer le projet d'élaboration du SGMN, le document sera utilisé dans le cadre du futur projet de SES pour définir l'état dans lequel devrait être le SES du matériel naval.

Le document RES du FSES a été développé à partir des objectifs et résultats de haut niveau du système GMN de façon à donner une clarté aux exigences du sous-système SES. Le DRES du FSES représente le document des obligations pour le système futur, et les solutions futures du soutien du matériel seront vérifiées à partir du DRES.

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEX A: Énoncé de l'ASES relatif aux résultats / objectifs (ERO ASES)**

**2 Documents de référence**

Le présent document doit être référé, jusqu'à un certain point, aux documents ci-dessous.

TITRE
DOAD 3000-0 Acquisition et soutien du matériel
C-03-005-001/AM-01 Manuel du SGMN
Document contrôlé des Forces canadiennes (DCFC) 129 DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE ET MAINTIEN EN PUISSANCE OCTOBRE 2009
Architecture d'alignement des programmes (AAP)
Document de définitions du SGMN
Le DDS du Système du SES

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEX A: Énoncé de l'ASES relatif aux résultats / objectifs (ERO ASES)**

### **3 Structure**

Le RES est structuré en trois parties. Ces trois parties sont destinées à offrir un meilleur lien entre le haut niveau des exigences des résultats/objectifs, et les énoncés des besoins, et les exigences des besoins.

La légende des colonnes pour chaque annexe est donnée ci-dessous.

#### **3.1 L'énoncé du FSES relatif au résultats/objectifs (ERO ASES) (Annexe A)**

Le ERO ASES donne les résultats de haut niveau du SGMN qui s'appliquent au sous-système du SES.

##### **3.1.1 Légende**

ID – Le numéro d'identification de l'exigence.

Exigence – L'énoncé de l'exigence.

Catégorie – Le type d'exigence. Les options sont:

- a. Cap. Un en-tête utilisé pour organiser les exigences.
- b. Objectif. Un objectif de haut niveau du Système GMN qui s'applique au sous-système SES.
- c. Résultat. Un résultat de haut niveau du Système GMN qui s'applique au sous-système SES.

#### **3.2 L'énoncé du FSES relative aux énoncés des besoins (EB ASES) (Annexe B)**

Le EB du FSES donne les exigences de haut niveau du Système du GMN qui s'appliquent à l'acquisition de matériel, au Système de soutien et au Système opérationnel de la Marine royale canadienne.

##### **3.2.1 Légende**

ID – Le numéro d'identification de l'exigence.

Exigence – L'énoncé de l'exigence.

Catégorie – Le type d'exigence. Les options sont:

- a. Cap. Un en-tête utilisé pour organiser les exigences.
- b. Info. Information sur le contexte.
- c. Besoin. Une exigence.

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEX A: Énoncé de l'ASES relatif aux résultats / objectifs (ERO ASES)**

**3.3 Le Document relative aux exigences du système ASES (DRES ASES)  
(Annexe C)**

Le DRES ASES donne les exigences du sous-système ISS qui sont requises pour atteindre les exigences des documents EB et DRES. Le développement des solutions du soutien en service du matériel sera vérifié en utilisant le DRES.

**3.3.1 Légende**

ID – Le numéro d'identification de l'exigence.

Exigence – L'énoncé de l'exigence.

Catégorie – Le type d'exigence. Les options sont:

- a. Cap. Un en-tête utilisé pour organiser les exigences.
- b. T des m. Table des matières.
- c. Info. Information sur le contexte.
- d. Résultat. Énoncé des résultats escomptés du sous-système SES.
- e. Figure. Une figure.
- f. Tableau. Une table.
- g. Besoin non négociable.. Une exigence "Obligatoire" (non-négociable) qui doit être incluse dans le développement et l'implantation du système.
- h. Besoin négociable.. Une exigence "Optionnel" (négociable) qui représente le système attendu, avec la possibilité d'inclure des soutiens alternatifs, et ce, avec le support de document d'affaire approprié.

**ANNEXE A:**

Énoncé de l'ASES relatif aux résultats / objectifs (ERO ASES)

**UNCLASSIFIED/ SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEX A: Énoncé de l'ASES relatif aux résultats / objectifs (ERO ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Exigences liées à l'EB</i>	<i>Catégorie</i>
<b>ERO_1</b>	<b>1. Objectifs</b>	<b>Cap</b>
ERO_2	S'assurer que les navires et les systèmes soient dans l'état matériel requis pour leurs fins opérationnelles précises dans l'IC.	Objectif
ERO_3	Établir et tenir à jour un cadre, et effectuer les activités nécessaires pour entretenir le navire et appuyer l'IC du système.	Objectif
ERO_4	S'assurer que les navires et les systèmes soient exploités et maintenus par un équipage compétent.	Objectif
ERO_5	Aider les autorités opérationnelles à déterminer la livraison optimale de la capacité à l'appui du programme opérationnel avec les ressources de matériel naval disponibles.	Objectif
ERO_6	Garantir que le matériel convient, qu'il est sécuritaire et conforme aux normes environnementales.	Objectif
ERO_7	Fournir un cadre dans lequel la disponibilité et l'état de préparation des systèmes et des navires, de même que l'efficacité et l'efficience de la maintenance, peuvent être continuellement évalués et améliorés.	Objectif
ERO_8	Fournir le cadre dans lequel de bonnes décisions de gestion peuvent être prises en évaluant les considérations liées aux programmes ainsi qu'aux éléments techniques et commerciaux.	Objectif
<b>ERO_9</b>	<b>2. Résultats</b>	<b>Cap</b>
ERO_10	Le matériel naval adéquat (c.-à-d. convenable), sécuritaire, conforme aux normes environnementales et abordable est soutenu.	Résultat
ERO_11	Les ressources publiques sont utilisées de façon optimale pour livrer la capacité de défense.	Résultat
ERO_12	Les navires et les systèmes sont exploités et maintenus par un équipage compétent.	Résultat
ERO_13	Le sous-système de SES contribue au résultat ultime : Les éléments de capacité de défense sont disponibles selon les quantités, les répartitions et l'état adéquats pour permettre la disponibilité opérationnelle et l'emploi de forces polyvalentes aptes au combat aujourd'hui et à l'avenir (AAP 4.0 – Éléments de capacité de défense).	Résultat
ERO_14	"Le sous-système de SES contribue aux résultats intermédiaires : Le matériel naval, l'équipement et les parcs de matériel sont disponibles selon les quantités, les répartitions et l'état adéquats pour permettre la disponibilité opérationnelle et l'emploi de forces navales polyvalentes aptes au combat, et permettent de s'acquitter des obligations de services de défense (AAP 4.2 – Gestion du cycle de vie du matériel)  [Remarque : Comprend les employés et l'instruction]	Résultat

**UNCLASSIFIED/ SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEX A: Énoncé de l'ASES relatif aux résultats / objectifs (ERO ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Exigences liées à l'EB</i>	<i>Catégorie</i>
ERO_15	<p>"Le sous-système de SES contribue aux résultats intermédiaires : La MRC a accès à des biens matériels navals fiables et disponibles selon les quantités, les répartitions et l'état adéquats pour permettre la disponibilité opérationnelle et l'emploi de forces navales pour s'acquitter des obligations de services de défense (résultats immédiats de l'acquisition et du soutien du matériel) [AAP 4.2.1]</p> <p>[Remarque : « Le verbe « convenir » est utilisé à la troisième personne de l'indicatif lorsqu'il s'agit de capacité de combat, de disponibilité, de fiabilité en mission, de disponibilité opérationnelle, de maintien en puissance et de surviabilité]</p>	Résultat

**UNCLASSIFIED/ SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE B : Énoncé des besoins du ASES (EB ASES)**

**ANNEXE B:**  
**Énoncé des besoins du ASES (EB ASES)**

**UNCLASSIFIED/ SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE B : Énoncé des besoins du ASES (EB ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Exigences liées à l'EB</i>	<i>Catégorie</i>
EB_23	3. Besoins	Cap
EB_24	3.1 Gouvernance/responsabilité	Cap
EB_21	Le futur système de SES doit être conforme à l'ensemble des règlements et politiques prescrit par le SGMN.	Besoin
EB_69	Le futur système de SES doit être conforme à la structure du SGMN des principales autorités et des centres de responsabilité uniques.	Besoin
EB_24	3.2 Navires appuyés	Cap
EB_2	Le futur système de SES doit permettre de s'assurer que les navires de la MRC sont exploités et entretenus conformément à leur IC respective (il convient de noter que l'IC devra évoluer selon les modifications apportées à la capacité et à la configuration au cours du cycle de vie).	Besoin
EB_76	Le futur système de SES doit permettre, en collaboration avec la Gestion du programme opérationnel, d'élaborer une stratégie visant à appuyer les exigences de disponibilité opérationnelle du DCFC 129.	Besoin
EB_77	Le futur système de SES doit permettre de gérer la disponibilité opérationnelle de l'équipement des navires afin de respecter les exigences de disponibilité opérationnelle du DCFC 129.	Besoin
EB_78	Le futur système de SES doit permettre de s'assurer que l'état des navires peut être maintenu, comme il est défini dans le DCFC 129.	Besoin
EB_79	Le futur système de SES, à l'appui de la continuité stratégique, doit permettre d'entretenir les navires de la MRC conformément à l'IC liée à la durée de vie en service des navires (supposément 30 ans).	Besoin
EB_80	"Conformément à l'IC du navire, le futur système de SES doit permettre d'élaborer une stratégie et d'établir des façons de réagir en cas de dommages au combat afin d'atteindre l'ensemble d'objectifs hiérarchique suivant :  1) Remettre le navire en état opérationnel (pour mener les opérations) dès que possible. 2) Rendre le navire sécuritaire à nouveau dès que possible, supprimer les dangers immédiats et le remettre ensuite en état opérationnel pour mener les opérations. 3) Rendre le navire sécuritaire à nouveau dès que possible et le retirer du théâtre, pour l'apporter là où des réparations importantes peuvent être effectuées.	
EB_81	Le futur système de SES doit répondre aux besoins de soutien du matériel liés au soutien en déploiement, comme il est défini à la section 502 du DCFC 129.	Besoin
EB_82	Le futur système de SES doit permettre de s'assurer qu'un navire peut fonctionner sur le plan du matériel (sans soutien), le cas échéant, pour une période de 90 jours.	Besoin
EB_83	Le futur système de SES doit fournir à la MRC la flexibilité opérationnelle inhérente au DCFC 129 en gérant la disponibilité opérationnelle du matériel des navires de façon active.	Besoin

**UNCLASSIFIED/ SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE B : Énoncé des besoins du ASES (EB ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Exigences liées à l'EB</i>	<i>Catégorie</i>
EB_84	Lors de situations de dernière minute non visées par le DCFC 129, le futur système de SES doit être en mesure de rediriger toutes les ressources disponibles de façon sécuritaire afin qu'elles interviennent en cas d'incident imprévu.	Besoin
EB_20	Le futur système de SES, à l'appui de la continuité stratégique, doit permettre d'entretenir les navires de la MRC conformément à l'IC liée à la durée de vie en service des navires (supposément 30 ans).	Besoin
EB_62	"Le futur système de SES doit permettre l'harmonisation stratégique des ressources du gouvernement et de l'industrie qui appuient le navire.	Besoin
EB_4	Le futur système de SES doit gérer et apporter les modifications aux navires et aux solutions de soutien connexes en réponse à une modification approuvée en fonction de l'IC.	Besoin
EB_3	Le futur système de SES doit gérer et contrôler les modifications apportées à l'IC afin de répondre aux nouveaux besoins opérationnels, législatifs et autres besoins approuvés.	Besoin
EB_58	Le futur système de SES doit permettre d'intégrer de nouvelles capacités opérationnelles en réponse aux mises à jour prévues de la capacité de classe au cours du cycle d'exploitation et de maintenance du navire.	Besoin
EB_75	Le futur système de SES doit comprendre la capacité d'évaluer les risques et répercussions de demandes non prévues pour intégrer les capacités en vue de fournir les recommandations liées à ces attentes.	Besoin
EB_59	Le futur système de SES doit permettre d'intégrer des mises à niveau de capacité provisoire d'exécution d'une mission sur préavis d'au moins 90 jours.	Besoin
EB_28	3.3 Assurance liée au matériel	Cap
EB_8	Le futur système de SES doit garantir que le matériel convient, qu'il est sécuritaire et conforme aux normes environnementales.	Besoin
EB_29	Le MDN conservera la responsabilité d'évaluer la conformité	Info
EB_30	3.4 Compétence/attestation	Cap
EB_85	Le futur système de SES doit permettre de s'assurer que tout le personnel affecté à des activités de matériel naval possède les qualifications et l'expérience pertinentes.	Besoin
EB_86	Le futur système de SES doit permettre de s'assurer que toutes les organisations de futur SES effectuant les activités d'ingénierie possèdent une attestation à titre de groupement d'ingénieurs autorisé.	Besoin
EB_31	3.5 Programmes et services techniques	Cap
EB_46	Le futur système de SES doit permettre de planifier et de gérer un programme de travail intégré visant à appuyer la flotte en service.	Besoin
EB_13	Le futur système de SES doit fournir des données de gestion, des données de gestion financière des achats et des conseils sur les programmes pour appuyer la gestion de programme opérationnel.	Besoin

**UNCLASSIFIED/ SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE B : Énoncé des besoins du ASES (EB ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Exigences liées à l'EB</i>	<i>Catégorie</i>
EB_11	Le futur système de SES doit permettre de prendre de bonnes décisions de gestion en évaluant les considérations liées aux programmes ainsi qu'aux éléments techniques et commerciaux.	Besoin
EB_6	Le futur système de SES doit aider les autorités opérationnelles à déterminer la livraison optimale de la capacité à l'appui du programme opérationnel avec les ressources de matériel naval disponibles.	Besoin
EB_10	Le futur système de SES doit comprendre les mécanismes de gestion du rendement nécessaires pour faciliter l'amélioration continue.	Besoin
EB_57	Le futur système de SES doit permettre de fournir des renseignements quantifiables et justifiables concernant le programme stratégique optimal qui est réalisable en raison des contraintes de ressources existantes.	Besoin
EB_16	Le futur système de SES doit permettre de fournir des conseils techniques aux autorités opérationnelles, y compris des conseils axés sur l'analyse de l'expert-conseil portant sur les problèmes techniques et matériels, et les problèmes matériels liés au programme.	Besoin
EB_66	Le futur système de SES doit comprendre des mécanismes visant à faciliter la gestion selon la capacité.	Besoin
EB_67	Le futur système de SES doit gérer l'interface entre le programme de soutien du matériel local (formation) et le programme opérationnel.	Besoin
EB_32	3.6 Processus et outils	Cap
EB_68	Le futur système de SES doit permettre d'exécuter les programmes de gestion de la maintenance et de l'ingénierie en ayant comme objectif d'optimiser la prestation des services de maintenance et d'ingénierie ainsi que l'amélioration continue des processus de prestation de services.	Besoin
EB_33	Le futur système de SES doit planifier et exécuter un programme d'ingénierie de système afin de garantir un programme de cycle de vie technique, intégré et équilibré.	Besoin
EB_63	Le futur système de SES doit comprendre les processus et les outils permettant de gérer la propriété intellectuelle au moyen du système.	Besoin
EB_35	Le futur système de SES doit utiliser le SIGRD à titre de système de consignation.	Besoin
EB_65	Le futur système de SES doit permettre de s'assurer que les principaux éléments organisationnels du système établissent, documentent, mettent en œuvre et améliorent continuellement un système de gestion de la qualité conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie.	Besoin
EB_36	3.7 Adaptabilité/établissement des priorités	Cap
EB_64	Le futur système de SES doit être évolutif et modifiable en fonction des changements continus.	Besoin
EB_42	Le futur SES doit établir les priorités relatives aux travaux en fonction des règlements, de la sécurité, des capacités, des compétences, des aptitudes, des coûts-avantages et des facteurs de risque ou de possibilité.	Besoin

**UNCLASSIFIED/ SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE B : Énoncé des besoins du ASES (EB ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Exigences liées à l'EB</i>	<i>Catégorie</i>
EB_70	Le futur système de SES doit être en mesure de s'adapter à divers degrés de soutien fourni par une variété de fournisseurs de services et à divers niveaux d'engagement.	Besoin

**UNCLASSIFIED/ SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

**ANNEXE C:**  
**Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
	Table des matières	t des m
	1. Introduction	t des m
	1.1 Présentation	t des m
	1.2 Aperçu du système	t des m
	1.2.1 Portée du futur système de SES	t des m
	1.2.2 Objectif du futur système de SES	t des m
	1.2.3 Résultats du futur système de SES	t des m
	1.2.4 Buts et objectifs du futur système de SES	t des m
	1.2.5 Contexte du futur système de SES	t des m
	1.2.5.1 Intrants du futur système de SES	t des m
	1.2.5.2 Extrants du futur système de SES	t des m
	1.3 Fondement/Structure	t des m
	1.4 Principes/facteurs directeurs de conception	t des m
	1.5 Principales contraintes de conception	t des m
	2. Références	t des m
	3. Besoins	t des m
	3.1 Portée	t des m
	3.2 Besoins en matière de gouvernance et de pouvoirs	t des m
	3.2.1 Normes et politiques obligatoires	t des m
	3.2.2 Pouvoirs, responsabilités et obligations redditionnelles	t des m
	3.2.3 Gouvernance	t des m
	3.3 Besoins fonctionnels	t des m
	3.3.1 Gestion de programmes du futur système de SES	t des m
	3.3.1.1 Planification	t des m
	3.3.1.2 Gestion du rendement de programme	t des m
	3.3.1.3 Gestion des risques	t des m
	3.3.1.4 Évaluation des capacités opérationnelles	t des m
	3.3.2 Gestion du cycle de vie du matériel	t des m
	3.3.2.1 Gestion de l'intention du concept	t des m
	3.3.2.2 Gestion du programme de maintenance	t des m

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
	3.3.2.3 Gestion des modifications techniques	t des m
	3.3.2.4 Gestion de la configuration	t des m
	3.3.2.5 Gestion des pièces de rechange et des stocks	t des m
	3.3.2.6 Gestion de la chaîne d'approvisionnement	t des m
	3.3.2.7 Gestion des données techniques	t des m
	3.3.2.8 Gestion de l'obsolescence	t des m
	3.3.2.9 Gestion de l'aliénation	t des m
	3.3.3 Gestion du calendrier technique	t des m
	3.3.4 Prestation de services	t des m
	3.3.4.1 Services techniques	t des m
	3.3.4.2 Services de production	t des m
	3.3.4.3 Services de gestion du matériel	t des m
	3.3.5 Navires	t des m
	3.4 Exigences en matière d'interface externe du système	t des m
	3.4 Ext_I/F_001 Chaîne de commandement organisationnelle	t des m
	3.4.2 Ext_I/F_002 Gestion des besoins opérationnels	t des m
	3.4.3 Ext_I/F_003 Gestion de programme opérationnel	t des m
	3.4.4 Ext_I/F_004 Acquisition des navires	t des m
	3.4.5 Ext_I/F_005 aliénation	t des m
	3.4.6 Ext_I/F_006 Gestion du SGMN	t des m
	3.4.7 Ext_I/F_007 Programme de soutien du matériel naval	t des m
	3.4.8 Ext_I/F_008 AMN	t des m
	3.4.9 Ext_I/F_009 Flotte	t des m
	3.4.10 Ext_I/F_010 Données/SIGRD	t des m
	3.4.11 Ext_I/F_011 IE	t des m
	3.4.12 Ext_I/F_012 GI	t des m
	3.4.13 Ext_I/F_013 Système d'entraînement naval	t des m
	3.4.14 Ext_I/F_014 Opérations de la chaîne d'approvisionnement	t des m
	3.4.15 Ext_I/F_015 Système de logistique navale	t des m
	3.5 Exigences en matière d'interface interne du système	t des m

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
	3.5.1 Exigences générales	t des m
	3.5.2 Contrats de soutien en service	t des m
	3.6 Exigences en matière de sécurité et de propriété intellectuelle	t des m
	3.7 Exigences relatives au rendement	t des m
	3.7.1 Exigences en matière de disponibilité opérationnelle	t des m
	3.7.2 Besoins de maintien en puissance	t des m
	3.7.3 Flexibilité	t des m
	3.7.3.1 Intensification	t des m
	3.7.4 Variabilité dimensionnelle	t des m
	3.8 Processus liés au futur système de SES	t des m
	3.8.1 Processus liés aux axes de prestation de services	t des m
	3.8.1.1 Soutien des capacités	t des m
	3.8.1.2 Maintien des capacités	t des m
	3.8.1.3 Développement, acquisition et intégration de capacités	t des m
	3.8.1.4 Dessaisissement et aliénation de capacités	t des m
	3.8.2 Processus habilitants	t des m
	3.8.2.1 Gestion de programme et de projet	t des m
	3.8.2.2 Ingénierie des systèmes	t des m
	3.8.2.3 Gestion du travail	t des m
	3.9 Exigences relatives aux compétences et aux attestations	t des m
	3.9.1 Exigences générales	t des m
	3.9.2 Équipage du navire	t des m
	3.9.3 Contexte de CSES (compétences)	t des m
	3.10 Exigences relatives à la gestion de l'information	t des m
	3.11 Exigences relatives à la gestion de la qualité	t des m
	4. Glossaire	t des m
DRES_266	1. Introduction	Cap
DRES_267	1.1 Présentation	Cap

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_268	Le présent document relatif aux exigences du système (DRES) énonce les exigences en matière de fonctions, de rendement et d'interfaces pour l'avenir du système de soutien en service (ASES).	Info
DRES_269	La structure de la présente spécification est fondée sur la description des éléments de données (DED) DI-IPSC-81431, spécification du système/sous-système.	Info
DRES_270	1.2 Aperçu du système	Cap
DRES_271	1.2.1 Portée du futur système de SES	Cap
DRES_272	Le futur système de SES consiste à exploiter et à entretenir les navires en service de la Marine royale canadienne (MRC) conformément à l'intention du concept (IC) de leur classe. (Voir la définition d'IC à la section 4).	Info
DRES_273	Le futur système de SES englobe également le changement contrôlé de l'IC en vue de satisfaire aux nouvelles exigences opérationnelles, législatives ou autres, de même que la gestion et l'exécution du changement connexe au navire et de la solution de soutien.	Info
DRES_608	Le futur système de SES comprend les fonctions de haut niveau suivantes, lesquelles sont précisées à la section 3.3 :  a) Gestion de programmes du futur système de SES; b) Gestion du cycle de vie du matériel (GCVM); c) Gestion du calendrier technique; d) Prestation de services; e) Navire.	Info
DRES_275	Le futur système de SES comprend les axes suivants de prestation de services interfonctionnels, lesquels sont précisés à la section 3.8.1 :  a) Soutien des capacités; b) Maintien des capacités; c) Développement, acquisition et intégration de capacités; d) Dessaisissement et aliénation de capacités.	Info
DRES_278	Le futur système de SES comprend une capacité intégrée de gestion de programmes et de projets en vue d'assurer le recours à des processus exemplaires en matière de gestion de programmes et de projets pour soutenir la réalisation de ses objectifs et de ses résultats.	Info
DRES_609	Le futur système de SES comporte la gestion continue du rendement, l'amélioration continue et l'innovation à tous les niveaux en vue de soutenir la réalisation de ses objectifs et de ses résultats.	Info
DRES_610	Le futur système de SES comporte la gestion des interfaces externes décrites à la section 3.4.	Info

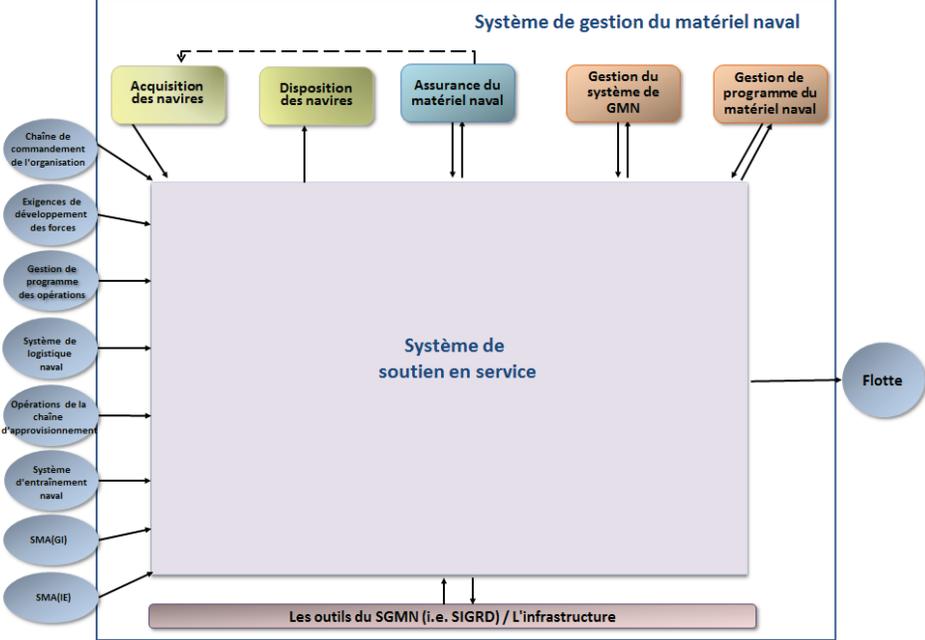
**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_279	1.2.2 Objectif du futur système de SES	Cap
DRES_280	L'objectif du futur système de SES est de :	Info
DRES_281	a) s'assurer que les navires et les systèmes sont dans l'état matériel requis pour l'usage opérationnel prévu dans l'IC;	Info
DRES_282	b) s'assurer que les navires et les systèmes sont exploités et maintenus par un équipage compétent;	Info
DRES_283	c) aider les autorités opérationnelles à déterminer la prestation optimale des capacités pour appuyer le programme opérationnel au moyen des ressources de matériel naval disponibles;	Info
DRES_284	d) garantir que le matériel convient, qu'il est sécuritaire et conforme aux normes environnementales;	Info
DRES_285	e) fournir le cadre dans lequel la disponibilité et l'état de préparation des navires, de même que l'efficacité et l'efficience de la maintenance peuvent être continuellement évalués et améliorés;	Info
DRES_286	f) fournir un cadre dans lequel les responsables du génie naval, de la maintenance, de la logistique et de l'exploitation peuvent prendre des décisions judicieuses en matière de gestion des risques (voir le paragraphe 8e de la section 1 du manuel du SGMN).	Info
DRES_293	1.2.3 Résultats du futur système de SES	Cap
DRES_294	Le principal résultat du futur système de SES est le maintien en puissance d'un matériel naval adéquat (convenant à l'usage prévu), sécuritaire, conforme aux normes environnementales et abordable.	Info
DRES_295	Voici une liste des résultats de haut niveau auxquels le futur système de SES contribue :	Info
DRES_296	a) Résultat ultime : Les éléments de capacité de défense sont disponibles selon les quantités, les répartitions et l'état adéquats pour permettre la disponibilité opérationnelle et l'emploi de forces polyvalentes aptes au combat aujourd'hui et à l'avenir (architecture d'alignement des programmes [AAP] 4.0 – Éléments de capacité de défense).	Info
DRES_297	"b) Résultats intermédiaires : Le matériel naval, l'équipement et les parcs de matériel sont disponibles selon les quantités, les répartitions et l'état adéquats pour permettre la disponibilité opérationnelle et l'emploi de forces navales polyvalentes aptes au combat, et permettent de s'acquitter des obligations de services de défense. (AAP 4.2, Gestion du cycle de vie du matériel)  [Remarque : Comprend les employés et la formation]	

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_ 298	<p>c) Résultats intermédiaires : La MRC a accès à des biens matériels navals fiables et disponibles selon les quantités, les répartitions et l'état adéquats pour permettre la disponibilité opérationnelle et l'emploi de forces navales pour s'acquitter des obligations de services de défense. (résultats immédiats de l'acquisition et du soutien du matériel [ASM]) [AAP 4.2.1].</p> <p>[Remarque : Le verbe « convenir » est utilisé à la troisième personne de l'indicatif lorsqu'il s'agit de capacité de combat, de disponibilité, de fiabilité en mission, de disponibilité opérationnelle, de maintien en puissance et de surviabilité.]</p> <p>[Remarque : Le navire, à titre de système d'armes intégré, doit atteindre ces résultats grâce à l'harmonisation des trois piliers suivants : matériel, personnel et la formation]</p>	Info
DRES_ 299	d) Les ressources publiques sont utilisées de façon optimale pour livrer la capacité de défense. (AAP 6.2.1 et 6.2.2)	Info
DRES_ 300	e) Un équipage compétent doit exploiter l'équipement et en assurer la maintenance. (AAP 4.1)	Info
DRES_ 287	1.2.4 Objectifs du futur système de SES	Cap
DRES_ 288	Vois les principaux objectifs du futur système de SES :	Objectif
DRES_ 289	a) Exploiter et assurer la maintenance des navires conformément à leur IC respective (il convient de noter que l'IC devra évoluer selon les modifications apportées à la capacité);	Objectif
DRES_ 290	b) Avoir une idée précise et quantifiable des coûts (matériel, temps et main-d'œuvre) et de l'E & M des navires conformément à l'IC;	Objectif
DRES_ 291	c) Avoir une idée claire et précise de la capacité opérationnelle, à l'appui du programme opérationnel, qui peut être exécutée au moyen des ressources disponibles dans le cadre d'un plan de programmes convenu et viable (p. ex., Plan de soutien du matériel naval [PSMN]);	Objectif
DRES_ 292	d) Avoir la garantie explicite que les équipages sont composés de personnel possédant les qualifications et l'expérience pertinentes;	Objectif
DRES_ 537	e) Avoir une idée claire et précise des risques associés aux demandes auxquelles aucune ressource n'a été affectée;	Objectif
DRES_ 538	f) S'auto-réglementer en faisant preuve de diligence raisonnable.	Objectif
DRES_ 301	1.2.5 Contexte du futur système de SES	Cap

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_302	Le futur système de SES sera un sous-système essentiel du futur Système de gestion du matériel naval (SGMN). Les descriptions du SGMN et du système de SES (patrimonial) actuel et de référence se trouvent respectivement dans les dossiers n OTT_LSTL-3163286 et OTT_LSTL-3656173 du Système de gestion des dossiers, des documents et de l'information (SGDDI).	Info
DRES_303	Le futur système de SES fonctionne dans le contexte du SGMN, comme le montre la figure 1-1 ci-dessous.	Info
DRES_694		Figure
DRES_692	1.2.5.1 Intrants du futur système de SES	Cap
DRES_304	Voici les principaux intrants contenus dans le futur système de SES (les exigences en matière d'interface se trouvent à la section 3.4) :	Info
DRES_683	a) Ressources humaines et financières (voir paragraphe 3.4.1);	Info
DRES_305	b) Besoins relatifs au développement des forces (voir paragraphe 3.4.2);	Info
DRES_684	c) Besoins du programme opérationnel (voir paragraphe 3.4.3);	Info
DRES_306	d) IC, solution de soutien (voir paragraphe 3.4.4);	Info
DRES_685	e) Politique, directives et gouvernance relatives au SGMN (voir paragraphe 3.4.6);	Info

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_686	f) Guide de planification (au moyen du PSMN) [voir paragraphe 3.4.7];	Info
DRES_687	g) Exigences réglementaires et politiques (par l'intermédiaire de l'autorité administrative du matériel naval) [voir paragraphe 3.4.8];	Info
DRES_688	h) Échange de données (voir paragraphe 3.4.10);	Info
DRES_693	1.2.5.2 Extrants du futur système de SES	Cap
DRES_310	Voici les principaux extrants du futur système de SES :	Info
DRES_311	a) IC (maintenue) [voir paragraphe 3.4.5];	Info
DRES_312	b) Rapports et comptes rendus des données sur le rendement à la Gestion de système du SGMN (voir paragraphe 3.4.6);	Info
DRES_313	c) Données prévisionnelles à l'appui du programme opérationnel (p. ex., demande, risques) [voir paragraphe 3.4.7];	Info
DRES_689	d) Rapports de conformité réglementaire, rétroaction sur le rendement, garanties de leçons retenues (à l'autorité administrative du matériel naval) [voir paragraphe 3.4.8];	Info
DRES_690	e) Extrants de prestation de services à la Flotte (voir paragraphe 3.4.9);	Info
DRES_691	f) Échange de données (voir paragraphe 3.4.10).	Info
DRES_318	1.3 Fondement/Structure	Cap
DRES_319	Le sous-système de SES se compose des éléments présentés dans la figure ci-dessous (les besoins en matière d'éléments fonctionnels se trouvent à la section 3.1) :	Info
DRES_320	a) Gestion de programmes de SES (voir paragraphe 3.3.1);	Info
DRES_321	b) GCVM (voir paragraphe 3.3.2);	Info
DRES_322	c) Gestion du calendrier technique (voir paragraphe 3.3.3);	Info
DRES_323	d) Prestation de services (voir paragraphe 3.3.4);	Info
DRES_324	e) Navires (voir paragraphe 3.3.5).	Info

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_611		Figure
DRES_325	1.4 Principes/facteurs directeurs de conception	Cap
DRES_326	Voici une liste des principaux principes et facteurs qui encadreront la conception du futur système de SES :	Info
DRES_327	a) Le futur système de SES devra être conçu en vue de réaliser ses objectifs et ses résultats;	Info
DRES_328	b) La conception du futur système de SES devra être optimisée dans une perspective d'efficacité et d'efficacité en raison d'un contexte de restriction des ressources;	Info
DRES_329	c) Le futur système de SES devra s'adapter aux besoins et s'harmoniser avec les principales initiatives menées, notamment le renouvellement de la Défense, le Plan d'action pour la réduction du déficit, la Stratégie d'approvisionnement en matière de défense et l'information sur la sécurité maritime;	Info

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_330	d) Le futur système de SES devra être conçu en vue de convenir aux flottes actuelles et futures;	Info
DRES_332	e) Le futur système de SES devra être conçu et mis en œuvre en tant que système intégré;	Info
DRES_333	f) Le futur système de SES devra comprendre un cadre de gestion rigoureux des programmes et du rendement qui sera intégré au PSMN et à la Gestion de système du SGMN;	Info
DRES_334	g) Étant donné qu'il y aura des rôles et des activités de SES du ministère de la Défense nationale (MDN) qui devront être transférés à l'industrie, le futur système de SES devra tenir compte des incidences sur les interfaces internes (MDN) et externes actuelles ainsi que des compétences du personnel (p. ex., gouvernement du Canada, industrie) menant des activités relatives au futur système de SES;	Info
DRES_335	h) En raison de la complexité du futur système de SES, les cadres de passation de marchés bien définis, normatifs et transactionnels devront passer à des contrats flexibles et évolutifs axés sur les résultats qui portent sur des objectifs et des résultats du futur système de SES;	Info
DRES_336	i) Étant donné que les ressources disponibles sont insuffisantes pour répondre à la demande, le futur système de SES devra permettre d'établir des priorités, d'optimiser l'utilisation des ressources et de gérer les risques de la prestation des services de soutien.	Info
DRES_337	1.5 Principales contraintes de conception	Cap
DRES_338	Voici une liste des principales contraintes de conception du futur système de SES :	Info
DRES_339	a) Capacité en ressources humaines (RH) de la Gestion du programme d'équipement maritime [GPEM] (260 militaires et 444 employés civils);	Info
DRES_340	b) Capacité en RH de la MRC (militaires et civils, y compris l'équipage des navires);	Info
DRES_341	c) Ressources financières (p. ex., E & M, approvisionnement national [AN]). L'évaluation du programme d'AN de la GPEM pour l'année financière (AF) 2015-2016/2017-2018 indique un écart croissant entre la demande et l'attribution de ressources;	Info
DRES_331	d) Le futur système de SES devra s'adapter aux différentes dispositions contractuelles actuelles en matière de SES;	Info
DRES_575	e) Le développement du futur système de SES évolue continuellement, mais ce dernier devra, au besoin, être compatible avec les dispositions contractuelles en place. (Remarque : On compte actuellement parmi les contrats de soutien en service [CSES] les CSES des navires de la classe Victoria et des petits navires de guerre et navires auxiliaires, ainsi qu'un certain nombre de CSES d'équipement. Ces CSES emploient différentes	Info

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
	interfaces du MDN et de l'industrie et n'atteindront pas l'intégralité des objectifs du futur système de SES.)	
DRES_344	2. Références	Cap
DRES_345	DDS du SGMN, dossier n OTT_LSTL-3648493 du SGDDI	Info
DRES_346	DDS du SGMN, dossier n OTT_LSTL-3656173 du SGDDI	Info
DRES_347	Document d'analyse de système du SGMN, dossier n OTT_LSTL-3759564 du SGDDI	Info
DRES_348	DCFC 129 DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE ET SOUTIEN OCTOBRE 2009 <a href="http://mshq.mil.ca/repository/acms-caemfm/dmpor-dpoepm/pub/CFCD129.pdf">http://mshq.mil.ca/repository/acms-caemfm/dmpor-dpoepm/pub/CFCD129.pdf</a>	Info
DRES_349	Directives et ordonnances administratives de la Défense 3000-0 <a href="http://www.forces.gc.ca/fr/a-propos-politiques-normes-directives-ordonnances-administratives-defense-3000/index.page">http://www.forces.gc.ca/fr/a-propos-politiques-normes-directives-ordonnances-administratives-defense-3000/index.page</a>	Info
DRES_350	C-03-005-001/AM-01 Manuel du Système de gestion du matériel naval <a href="http://admmat.mil.ca/dgmepm/documents/Naval_Material_Management_System_Manual_ISSS.pdf">http://admmat.mil.ca/dgmepm/documents/Naval_Material_Management_System_Manual_ISSS.pdf</a>	Info
DRES_351	Architecture d'alignement des programmes <a href="http://vcds.mil.ca/sites/intranet-eng.aspx?page=4430">http://vcds.mil.ca/sites/intranet-eng.aspx?page=4430</a>	Info
DRES_352	C-23-005-000/AG-002, Gestion des risques du matériel naval	Info
DRES_353	Manuel d'administration de l'approvisionnement, version 1.0 publiée le 14 février 2005, révision 61, septembre 2014	Info
DRES_354	Directive d'approbation de projet 2011-2012	Info
DRES_612	DED DI-IPSC-81431, Spécification du système/sous-système	Info
DRES_613	Norme internationale 62402:2007 de la Commission électrotechnique internationale	Info
DRES_614	Référence d'exploitation de la chaîne d'approvisionnement	Info
DRES_615	ISO/IEC 15288:2002 – Ingénierie systèmes – Processus de cycle de vie des systèmes	Info

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_616	Systems Engineering Handbook: A Guide for System Life Cycle Processes and Activities de l'International Council on Systems Engineering	Info
DRES_617	A Guide to the Project Management Body of Knowledge (guide PMBOK®)	Info
DRES_618	ISO 9001 – Systèmes de management de la qualité	Info
DRES_1	3. Besoins	Cap
DRES_356	La section suivante comprend ce qui suit :	Info
DRES_539	a) Objectifs : représentent les besoins fonctionnels et en matière de rendement définitifs recherchés pour réaliser le futur système de SES. Étant donné que celui-ci évolue constamment, il est entendu que les premières instances (déploiements) du futur système de SES n'atteindront peut-être pas tous les objectifs prescrits.	
DRES_357	b) Les énoncés des besoins non négociables sont formulés au moyen du verbe « devoir » au présent de l'indicatif. Il est obligatoire de s'y conformer.	Info
DRES_358	c) Les énoncés des besoins négociables sont formulés au moyen du verbe « devoir » au conditionnel présent. Ces énoncés sont utilisés lorsque l'entière conformité peut être limitée par des facteurs externes ou pour donner une marge de manœuvre à la conception. Il faut de la diligence raisonnable et des analyses de rentabilisation pour appuyer les cas de non-conformité/le choix d'options.	Info
DRES_359	d) Les énoncés descriptifs/explicatifs sont rédigés en italique. Ces énoncés fournissent des renseignements contextuels ou explicatifs.	Info
DRES_159	3.1 Portée	Cap
DRES_160	Le futur système de SES doit fournir les services de SES décrits aux présentes aux sous-marins, aux grands bâtiments de combat de surface, aux petits navires de guerre et navires auxiliaires, aux simulateurs à terre et aux systèmes de soutien du matériel naval en service de la MRC.	Besoin non négociable
DRES_434	L'IC (telle que transmise par le service d'acquisition des navires) définit les caractéristiques du système d'armes intégré, de son mode de fonctionnement et de sa maintenance afin de garantir qu'il convient, qu'il est sécuritaire et qu'il est conforme aux normes environnementales. L'IC détermine la portée de la capacité, les compétences et la capacité du futur système de SES requises pour atteindre les objectifs spécifiques du système.	Info

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_183	Les services de SES comprennent tous les services essentiels et habilitants pour veiller au maintien de la capacité conformément à l'IC. Ils sont modifiés au besoin (grâce à des insertions technologiques) pour répondre aux besoins du programme opérationnel. Les services essentiels sont les suivants : Maintien des capacités; Soutien des capacités; Développement, acquisition et intégration de capacités; Dessaisissement et aliénation de capacités.	Info
DRES_540	Le futur système de SES doit évoluer au besoin pour s'adapter à l'introduction de nouvelles classes de navires, de nouvelles solutions connexes et d'une nouvelle IC.	Besoin non négociable
DRES_361	Le futur système de SES devrait assurer la maintenance de tous les navires et des actifs de soutien connexes conformément à l'IC de leur classe respective.	Besoin négociable
DRES_2	3.2 Besoins en matière de gouvernance et de pouvoirs	Cap
DRES_161	3.2.1 Normes et politiques obligatoires	Cap
DRES_158	Le futur système de SES <b>doit</b> se conformer à la version actuelle des normes suivantes, ainsi qu'aux normes et aux politiques émergentes ou en évolution imposées par le SGMN.	Besoin non négociable
DRES_154	Le futur système de SES <b>doit</b> se conformer à l'ensemble des politiques opérationnelles en vigueur.	Besoin non négociable
DRES_155	Le futur système de SES <b>doit</b> se conformer à l'ensemble des politiques d'approvisionnement en vigueur.	Besoin non négociable
DRES_156	Le futur système de SES <b>doit</b> se conformer à l'ensemble des politiques d'ASM en vigueur.	Besoin non négociable
DRES_157	Le futur système de SES <b>doit</b> se conformer à l'ensemble des politiques environnementales en vigueur.	Besoin non négociable
DRES_162	Le futur système de SES <b>doit</b> se conformer à l'ensemble des politiques de l'assurance du matériel naval/du SGMN en vigueur.	Besoin non négociable
DRES_363	Le futur système de SES <b>doit</b> se conformer à l'ensemble des politiques en matière de sécurité en vigueur.	Besoin non négociable
DRES_619	Le futur système de SES <b>doit</b> se conformer à l'ensemble des politiques relatives au personnel en vigueur.	Besoin non négociable
DRES_620	Le futur système de SES <b>doit</b> se conformer à l'ensemble des politiques en matière de sûreté en vigueur.	Besoin non négociable
DRES_3	<b>3.2.2 Pouvoirs, responsabilités et obligations redditionnelles</b>	Cap

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_4	Le futur système de SES <b>doit</b> être conforme à la structure du SGMN des principales autorités et des centres de responsabilité uniques.	Besoin non négociable
DRES_5	<i>Ces autorités comprennent les suivantes :</i> <i>a) Autorité administrative du matériel naval;</i> <i>b) Autorité réglementaire du matériel naval;</i> <i>c) Autorité opérationnelle;</i> <i>d) Responsable de la conception;</i> <i>e) Autorité des systèmes;</i> <i>f) Responsables des tâches (p. ex., commandant du navire, officiers ingénieurs).</i>	Info
DRES_7	La supervision de l'autorité des systèmes <b>doit</b> revenir au MDN.	Besoin non négociable
DRES_9	Le futur système de SES <b>doit</b> être structuré par le responsable de la conception du MDN.	Besoin non négociable
DRES_365	Le futur système de SES <b>doit</b> être structuré par l'autorité financière du MDN.	Besoin non négociable
DRES_366	Le futur système de SES <b>doit</b> être structuré par l'autorité contractante du MDN.	Besoin non négociable
DRES_621	Le futur système de SES <b>doit</b> être structuré par l'autorité opérationnelle du MDN.	Besoin non négociable
DRES_367	Les responsables des tâches des navires au sein du futur système de SES <b>doivent</b> être tenus responsables de l'état matériel des navires.	Besoin non négociable
DRES_368	Tous les responsables des tâches des navires au sein du futur système de SES <b>doivent</b> se conformer aux exigences réglementaires en vigueur et à l'IC.	Besoin non négociable
DRES_369	Les organisations reconnues au sein du futur système de SES <b>doivent</b> se voir accorder l'accès nécessaire aux navires et aux données sur le rendement.	Besoin non négociable
DRES_591	<b>3.2.3 Gouvernance</b>	Cap
DRES_541	Le futur système de SES, en tant que sous-système au sein du SGMN, <b>doit</b> être régi par le Conseil de gestion du SGMN.	Besoin non négociable
DRES_33	<b>3.3 Besoins fonctionnels</b>	Cap
DRES_34	<i>Le futur système de SES comprend les fonctions de haut niveau suivantes :</i> <i>a) Gestion de programmes du futur système de SES;</i> <i>b) GCVM;</i> <i>c) Gestion du calendrier technique;</i> <i>d) Prestation de services;</i> <i>e) Navire.</i>	Info

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_35	<b>3.3.1 Gestion de programmes du futur système de SES</b>	Cap
DRES_370	<i>La Gestion de programmes du futur système de SES fournit un cadre de planification et de gestion d'un programme de travail intégré axé sur les classes de navires en appui à la flotte en service visant à s'assurer que les ressources en matériel naval limitées sont utilisées de façon optimale et qu'elles s'harmonisent aux besoins du programme opérationnel. Étant donné qu'il constitue un sous-système au sein du SGMN, la Gestion de programmes du futur système de SES sera chapeauté par le Gestion de portefeuille du SGMN.</i>	Info
DRES_371	Les objectifs de la Gestion de programmes au sein du futur système de SES sont : a) de produire un ensemble de plans hiérarchiques viables; b) de gérer le programme intégré conformément à ces plans; c) d'avoir une idée précise en temps voulu du rendement du programme; d) de gérer les incidences d'une demande à laquelle aucune ressource n'a été affectée; e) de répondre aux modifications apportées en cours d'AF et à celles qui surviennent au-delà (y compris les besoins opérationnels imprévus et immédiats).	Objectif
DRES_372	<i>Afin d'arriver à utiliser les ressources du Canada de manière optimale, il faudra avoir une idée claire et précise de la capacité opérationnelle du futur système de SES qui peut être livrée au moyen des ressources disponibles (financement, main-d'œuvre).</i>	Info
DRES_373	Le futur système de SES <b>doit</b> mettre en œuvre un cadre de gestion de programmes intégrée structuré, axé sur des pratiques exemplaires, qui devra comprendre les principaux mécanismes suivants : a) Structure hiérarchique de programmes/de planification; b) Gestion rigoureuse de la portée, du rendement, des risques et des intervenants; c) Amélioration continue; d) Gestion de la prise de décisions axée sur des analyses de rentabilisation; e) GCVM.	Besoin non négociable

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_374	<p>Le cadre de gestion des programmes du futur système de SES doit comprendre des capacités permettant aux gestionnaires de programmes des classes, aux gestionnaires de programmes d'équipement et aux décideurs d'obtenir des renseignements précis en temps voulu sur :</p> <p>a) les principaux facteurs de coûts des programmes;  b) la valeur/l'avantage réel ou estimé découlant des dépenses;  c) la validation des besoins initiaux (y compris une évaluation des facteurs comme la faisabilité, l'abordabilité, le potentiel de réalisation et la viabilité);  d) le coût des capacités et le coût total de possession;  e) le rendement et les mesures d'optimisation dans l'ensemble complet du système;  f) les capacités visant à justifier la demande de ressources accrues (financement, RH).</p>	Besoin non négociable
DRES_375	La gestion de programmes du futur système de SES <b>doit</b> se fonder sur une structure hiérarchique de gestion de programmes par classe et par groupe d'équipement entièrement intégrée au sein du système de gestion de programmes de la GEPM et du programme de soutien du matériel naval.	Besoin non négociable
DRES_376	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre la planification, l'estimation, l'établissement d'un calendrier des travaux ainsi que la surveillance ou le contrôle de ceux-ci à tous les niveaux.	Besoin non négociable
DRES_377	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre de mesurer le rendement en fonction des plans établis à tous les niveaux.	Besoin non négociable
DRES_378	Le futur système de SES <b>doit</b> avoir la capacité de s'améliorer de façon continue à tous les niveaux (y compris l'équipage des navires).	Besoin non négociable
DRES_187	<b>3.3.1.1 Planification</b>	Cap
DRES_39	<i>Le processus de planification du soutien du matériel naval, qui mobilise les principaux intervenants du SGMN dans le secteur du SMA(Mat) et au sein de la MRC, permet d'élaborer des directives et un guide de planification pour le soutien du matériel naval qui sera appliqué au cours des exercices ultérieurs. Ce guide de planification sert à élaborer un ensemble de plans hiérarchiques dans le cadre du programme d'équipement maritime.</i>	Info
DRES_592	L'objectif de la planification est de produire une hiérarchie complète des plans intégrés et viables offrant des directives et de l'orientation à l'ensemble des fournisseurs de services du futur système de SES. Elle doit servir de base à la gestion du rendement (p. ex., évaluation des progrès par rapport aux plans établis).	Objectif
DRES_36	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir un cadre pour la planification et la gestion uniformes d'un programme de travail intégré en appui à la flotte.	Besoin non négociable

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_38	Le futur système de SES <b>doit</b> assurer l'utilisation optimale des ressources limitées de matériel naval et harmoniser celles-ci aux besoins du programme opérationnel.	Besoin non négociable
DRES_222	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir des renseignements clairs sur les priorités et les plans des projets individuels menés au sein d'un programme global comprenant plusieurs demandes visant les mêmes ressources et les mêmes navires.	Besoin non négociable
SRD_210	Le futur système de SES <b>doit</b> intégrer une discipline de planification et de prévision à horizons et à niveaux multiples.	Besoin non négociable
DRES_40	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre d'établir un ensemble hiérarchique de plans décrivant les activités de SES qui seront dotées en ressources et exécutées.	Besoin non négociable
DRES_41	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre d'élaborer des plans de programme de la classe normalisés.	Besoin non négociable
DRES_42	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre d'élaborer des plans de programme de groupes d'équipement normalisés.	Besoin non négociable
DRES_46	Le futur système de SES <b>doit</b> assurer la gestion de programme de la classe conformément au plan de programme de la classe approuvé.	Besoin non négociable
DRES_47	Le futur système de SES <b>doit</b> assurer la gestion de programme de groupes d'équipement conformément au plan de programme de groupes d'équipement approuvé.	Besoin non négociable
DRES_529	<b>3.3.1.2 Gestion du rendement de programme</b>	Cap
DRES_542	<i>La gestion du rendement comporte l'évaluation et la gestion continues du rendement en fonction des plans convenus à tous les niveaux du système.</i>	Info
DRES_543	L'objectif de la gestion du rendement consiste à fournir des renseignements opportuns et exploitables sur la situation en matière de rendement aux fins suivantes : a. atténuer rapidement les écarts et les risques; b. tirer parti des occasions; c. favoriser l'amélioration continue.	Objectif
DRES_544	Le futur système de SES <b>doit</b> assurer la gestion du rendement de façon continue et à tous les niveaux du système.	Besoin non négociable
DRES_189	Le futur système de SES <b>doit</b> constamment surveiller et évaluer les coûts associés au programme, le calendrier, la qualité du rendement ainsi que les relations contractuelles et les autres relations avec les intervenants.	Besoin non négociable

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_144	Le futur système de SES <b>doit</b> constamment surveiller et évaluer (aux fins de gestion du rendement et d'amélioration continue) la disponibilité et l'état de préparation du navire ou du système, ainsi que l'efficacité et l'efficience de la maintenance.	Besoin non négociable
DRES_236	Le futur système de SES <b>doit</b> comporter une capacité de gestion du rendement qui fournit des indicateurs de rendement avancés clés.	Besoin non négociable
DRES_232	Le futur système de SES <b>doit</b> être capable de faire le suivi des services fournis et de les comparer à la portée initiale des travaux et aux besoins techniques.	Besoin non négociable
DRES_188	<b>3.3.1.3 Gestion des risques</b>	Cap
DRES_545	<i>La gestion des risques comporte la détermination et l'évaluation continues des risques, l'élaboration et l'exécution des plans convenus de prévention des risques, ainsi que la surveillance et l'évaluation des plans de prévention des risques.</i>	Info
DRES_546	L'objectif de la gestion des risques consiste à soutenir la réalisation des objectifs du futur système de SES par la surveillance active des menaces et la mise en œuvre en temps opportun de stratégies d'atténuation, de façon que les risques soient réduits au niveau le plus faible qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre.	Objectif
DRES_547	La gestion des risques <b>doit</b> être assurée de façon continue et à tous les niveaux du futur système de SES.	Besoin non négociable
DRES_145	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre de prendre de bonnes décisions de gestion des risques en évaluant les principales considérations liées aux programmes ainsi qu'aux éléments techniques et commerciaux.	Besoin non négociable
DRES_381	Le futur système de SES <b>doit</b> assurer la gestion des risques conformément à l'Instruction technique des Forces canadiennes sur la gestion des risques du matériel naval.	Besoin non négociable
DRES_43	Le futur système de SES <b>doit</b> déterminer et gérer les risques associés aux activités exigées, mais non dotées en ressources.	Besoin non négociable
DRES_218	<b>3.3.1.4 Évaluation des capacités opérationnelles</b>	Cap
DRES_217	Le futur système de SES <b>doit</b> inclure les mécanismes requis pour évaluer la capacité d'un navire donné selon son état matériel actuel, en fonction des besoins convenus en gestion de la capacité.	Besoin non négociable
DRES_219	Le futur système de SES <b>doit</b> inclure les mécanismes requis pour évaluer la capacité d'un navire donné selon son état matériel défini par les utilisateurs, en fonction des besoins convenus en gestion de la capacité.	Besoin non négociable
DRES_220	Le futur système de SES <b>doit</b> être en mesure d'effectuer, en temps opportun et à coût abordable, des analyses par simulation de la capacité des navires selon l'état matériel défini par les utilisateurs.	Besoin non négociable

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_48	<b>3.3.2 Gestion du cycle de vie du matériel</b>	Cap
DRES_595	<i>Compte tenu des contraintes en matière de ressources et de la complexité que présente un navire en tant que système d'armes intégré, la GCVM doit être effectuée pour chaque classe de navires. Selon le programme de la classe et les objectifs de rendement du navire, il faudra établir les priorités, procéder à la dotation en ressources et assurer la gestion pour ce qui est des systèmes subordonnés et des activités de GCVM; cela s'effectuera en fonction de la contribution de ces systèmes et de ces activités aux objectifs de la classe de navires ou du risque qu'ils peuvent représenter quant à l'atteinte de ces objectifs.</i>	Info
DRES_49	<i>L'élément de GCVM du futur système de SES contient toutes les fonctions de GCVM décrites dans la politique d'acquisition et de soutien du matériel afin de gérer efficacement les navires, les systèmes et l'équipement tout au long de leur cycle de vie. La GCVM est la fonction qui influe le plus sur l'optimisation du programme de SES. Elle comprend ce qui suit :</i>  <i>a. la gestion de l'IC;</i> <i>b. la gestion du programme de maintenance;</i> <i>c. la gestion des MT;</i> <i>d. la gestion de la configuration;</i> <i>e. la gestion des pièces de rechange et des stocks;</i> <i>f. la gestion de la chaîne d'approvisionnement;</i> <i>g. la gestion des données techniques;</i> <i>h. la gestion de l'obsolescence;</i> <i>i. la gestion de l'aliénation.</i>	Info
DRES_382	Voici les objectifs de la GCVM au sein du futur système de SES :  a. garantir de façon explicite que les navires fonctionnent conformément à l'IC; b. garantir de façon explicite que les navires sont exploités et entretenus conformément à l'IC; c. connaître de façon précise et quantifiable les coûts (main-d'œuvre, matériel, temps) de l'exploitation et de l'entretien des navires conformément à l'IC; d. offrir un programme de SES optimal fondé sur les ressources disponibles; e. s'efforcer continuellement d'obtenir des résultats au moyen du futur système de SES en gérant le rendement, en apportant continuellement des améliorations et en faisant preuve d'innovation.	Objectif

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_548	Le futur système de SES <b>devrait</b> permettre d'effectuer la GCVM conformément à la politique d'acquisition et de soutien du matériel du SMA(Mat).	Besoin négociable
DRES_383	Le futur système de SES <b>doit</b> établir une structure de base commune pour la GCVM des classes de navires en tant que systèmes d'armes intégrés uniques permettant d'optimiser le système de navires, les systèmes subordonnés, le matériel et le soutien de façon à réaliser le mieux possible les objectifs de la classe et les résultats du système de SES.	Besoin non négociable
DRES_596	Dans le futur système de SES, chaque classe de navires <b>devrait</b> être gérée conformément à la structure de base de la GCVM des classes de navires.	Besoin négociable
DRES_384	Dans le futur système de SES, la GCVM <b>devrait</b> être effectuée à l'échelle du système, à un degré prévu par une analyse de rentabilisation et en fonction des risques, des coûts et des avantages.	Besoin négociable
DRES_622	<i>Le besoin d'amélioration continue, d'innovation et d'une gestion proactive de l'obsolescence est inhérent à la GCVM.</i>	Info
DRES_623	Le futur système de SES <b>doit</b> garantir que l'innovation et l'amélioration continue constituent un principe qui est appliqué à la GCVM.	Besoin non négociable
DRES_190	<b>3.3.2.1 Gestion de l'intention du concept</b>	Cap
DRES_593	<i>La gestion de l'IC comprend la validation du rendement du navire en fonction de l'IC, et l'harmonisation continue de l'IC avec le rendement réel du navire.</i>	Info
DRES_51	L'objectif de la gestion de l'IC consiste à veiller à ce que l'IC (sur les plans de l'usage prévu, de la sécurité et de la conformité aux normes environnementales) soit respectée dans la plus grande mesure possible afin de combler les lacunes et d'améliorer continuellement le rendement.	Objectif
DRES_385	La gestion de l'IC <b>doit</b> être effectuée aux fins d'évaluation du rendement réel des navires par rapport au rendement précisé dans l'IC.	Besoin non négociable
DRES_388	La gestion de l'IC <b>doit</b> être effectuée aux fins d'évaluation des risques liés à une exploitation du navire qui ne correspond pas à l'IC (p. ex., analyses par simulation).	Besoin non négociable

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_45	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre de gérer les écarts par rapport à l'IC au moyen d'un processus de gestion des risques officiel et structuré garantissant une visibilité suffisante auprès des autorités du matériel et, en fin de compte, une prise de décisions éclairée de la part de l'autorité opérationnelle.	Besoin non négociable
DRES_386	La gestion de l'IC <b>doit</b> être effectuée aux fins d'évaluation des coûts réels de l'exploitation du navire (p. ex., efficacité du sous-système).	Besoin non négociable
DRES_387	La gestion de l'IC <b>doit</b> être effectuée de façon à évaluer la mesure dans laquelle le navire est exploité conformément à l'IC.	Besoin non négociable
DRES_389	La gestion de l'IC <b>doit</b> être effectuée de façon à reconnaître et à saisir les occasions d'amélioration continue et d'optimisation du rendement du navire et des coûts de soutien.	Besoin non négociable
DRES_390	La gestion de l'IC <b>doit</b> être effectuée de façon à gérer les écarts à l'échelle des navires.	Besoin non négociable
DRES_191	<b>3.3.2.2 Gestion du programme de maintenance</b>	Cap
DRES_53	<i>La gestion du programme de maintenance consiste en l'amélioration continue et en l'optimisation d'un programme de maintenance pour un navire ou un système fondé sur l'état du matériel de la classe et les résultats liés à la maintenance.</i>	Info
DRES_549	Voici les objectifs de la gestion du programme de maintenance : a. atteindre les objectifs fixés en matière de disponibilité et de fiabilité; b. limiter la maintenance aux occasions prévues; c. réduire au minimum les coûts de soutien globaux; d. réduire les activités de maintenance correctives au niveau le plus faible qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre afin que les répercussions (p. ex. attribuables aux temps d'arrêt) et les coûts de cycle de vie soient réduits au minimum; e. réduire au minimum la nécessité d'offrir un soutien déployé (p. ex. fiabilité du système, conception du système et redondance, capacité de correction SS); f. réduire au minimum la nécessité de déployer des entités de SES dans le théâtre d'opérations; g. réduire au minimum la complexité des réparations; h. favoriser l'amélioration continue.	Objectif

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_391	La gestion du programme de maintenance <b>doit</b> être effectuée de façon à évaluer l'efficacité de celui-ci en comparant le rendement réel aux objectifs de disponibilité et de maintenabilité précisés dans l'IC.	Besoin non négociable
DRES_392	La gestion du programme de maintenance <b>doit</b> être effectuée de façon à évaluer les coûts réels de celui-ci.	Besoin non négociable
DRES_393	La gestion du programme de maintenance <b>doit</b> être effectuée de façon à évaluer la mesure dans laquelle le navire est entretenu conformément à l'IC.	Besoin non négociable
DRES_394	La gestion du programme de maintenance <b>doit</b> être effectuée de façon à évaluer les risques d'écart par rapport à l'IC.	Besoin non négociable
DRES_395	La gestion du programme de maintenance <b>doit</b> être effectuée de façon à reconnaître et à saisir les occasions d'amélioration continue et d'optimisation du rendement du matériel et des coûts de soutien.	Besoin non négociable
DRES_227	Le futur système de SES <b>doit</b> assurer la gestion de la maintenance selon une approche fondée sur les objectifs et les résultats.	Besoin non négociable
DRES_228	Le futur système de SES doit comprendre un processus d'établissement des priorités en matière de maintenance géré par le responsable de la conception.	Besoin non négociable
DRES_230	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre de valider, de rationaliser et d'optimiser les besoins en maintenance au sein de l'IC dans le cadre de l'utilisation réelle du système opérationnel (ce qui peut différer des enveloppes d'utilisation du système).	Besoin non négociable
DRES_530	<b>3.3.2.3 Gestion des modifications techniques</b>	Cap
DRES_396	<i>La gestion des modifications techniques (MT) consiste en la gestion de celles-ci à la suite de l'introduction de nouvelles capacités ou du maintien en puissance des capacités existantes. Le processus de gestion des MT va de la description des besoins à l'acceptation et à l'installation des éléments modifiés sur le navire. La gestion des MT comprend également la mise en place du soutien logistique nécessaire.</i>	Info
DRES_397	Les objectifs de la gestion des MT sont les suivants :  a. S'assurer, avant d'investir des ressources considérables, que les MT sont réalisables et abordables et qu'il est possible de les mettre en œuvre. b. Achever les MT dans le respect du calendrier, du budget et des normes de qualité établies (sur les plans de l'usage prévu, de la sécurité et de la conformité aux normes environnementales).	Objectif

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_398	Pour garantir une forte probabilité que la mise en œuvre des MT soit réussie, le futur système de SES <b>doit</b> vérifier si des fonds suffisants sont disponibles et ont été réservés.	Besoin non négociable
DRES_399	Pour garantir une forte probabilité que la mise en œuvre des MT soit réussie, le futur système de SES <b>doit</b> vérifier si des compétences et des capacités suffisantes en matière de RH sont disponibles et ont été réservées.	Besoin non négociable
DRES_624	Pour garantir une forte probabilité que la mise en œuvre des MT soit réussie, le futur système de SES <b>doit</b> vérifier si un matériel suffisant est disponible et a été réservé.	Besoin non négociable
DRES_400	Pour garantir une forte probabilité que la mise en œuvre des MT soit réussie, le futur système de SES <b>doit</b> vérifier si des marges suffisantes sont disponibles et ont été réservées.	Besoin non négociable
DRES_401	Pour garantir une forte probabilité que la mise en œuvre des MT soit réussie, le futur système de SES <b>doit</b> vérifier si des occasions d'installation suffisantes sont disponibles et ont été réservées.	Besoin non négociable
DRES_402	Pour garantir une forte probabilité que la mise en œuvre des MT soit réussie, le futur système de SES <b>doit</b> vérifier si les MT sont intégrées comme il se doit à l'ensemble du système d'armes intégré, selon les pratiques exemplaires d'ingénierie des systèmes.	Besoin non négociable
DRES_550	Le futur système de SES <b>doit</b> garantir que les MT sont conformes aux critères de fondement de la conception approuvés.	Besoin non négociable
DRES_192	<b>3.3.2.4 Gestion de la configuration</b>	Cap
DRES_403	<i>La gestion de la configuration comprend les processus de planification de la gestion de la configuration, de définition de la configuration, de contrôle des modifications, de documentation de l'état de la configuration et d'attestation et vérification.</i>	Info

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_404	<p>L'objectif de la gestion de la configuration consiste à maintenir la configuration approuvée, à assurer la sécurité, à réduire au minimum les coûts (p. ex., mise en place de nouvelles modifications) et à maintenir le rendement conformément à l'IC. Pour atteindre cet objectif, il faut exercer un niveau approprié de gestion de la configuration aux fins suivantes :</p> <p>a. la mise en œuvre contrôlée et vérifiable des modifications apportées aux bases de référence;  b. l'harmonisation entre la configuration des navires et l'IC correspondante;  c. un dossier clair et exact sur la configuration de chaque navire.</p>	Objectif
DRES_61	Le futur système de SES doit garantir que les processus de gestion de la configuration requis sont suivis afin d'appuyer la mise en œuvre des MT apportées au navire et à la solution de soutien.	Besoin non négociable
DRES_193	Le futur système de SES <b>doit</b> gérer et contrôler les modifications apportées à l'IC afin de répondre aux nouveaux besoins opérationnels et législatifs et aux autres besoins approuvés.	Besoin non négociable
DRES_551	Le futur système de SES <b>doit</b> garantir de façon continue l'harmonisation entre la configuration des navires et l'IC correspondante.	Besoin non négociable
DRES_531	<b>3.3.2.5 Gestion des pièces de rechange et des stocks</b>	Cap
DRES_405	<i>La gestion des pièces de rechange et des stocks comprend la gestion nécessaire des stocks et des ressources pour assurer la prestation optimale des pièces de rechange requises pour la maintenance, des lots de déploiement de la mission, des pièces de rechange pour la guerre, des outils spéciaux, de l'équipement d'essai et des autres ressources de soutien.</i>	Info
DRES_406	<p>Les objectifs de la gestion des pièces de rechange et des stocks sont les suivants :</p> <p>a. Fournir les pièces de rechange et les ressources adéquates au bon moment, au bon endroit et à un coût optimal.  b. Être capable de prévoir de façon exacte et fiable le rendement quant à la livraison des pièces de rechange et des ressources.  c. Réduire au minimum la quantité de pièces de rechange et de ressources que le MDN a en stock.  d. S'assurer que les pièces de rechange et les ressources livrées conviennent à l'usage prévu.</p>	Objectif
DRES_55	Le futur système de SES <b>doit</b> assurer la gestion des pièces de rechange et des stocks, ce qui comprend la fourniture et la gestion des pièces et des stocks au moyen d'une chaîne d'approvisionnement, de façon que des pièces et des stocks suffisants et convenables permettent de faciliter les activités de maintenance en temps opportun.	Besoin non négociable

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_625	Le futur système de SES <b>doit</b> assurer une visibilité précise des pièces de rechange et des stocks en temps opportun.	Besoin non négociable
DRES_552	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre de comprendre rapidement et précisément l'utilisation des pièces de rechange et des stocks selon la classe de l'équipement et les profils opérationnels standards.	Besoin non négociable
DRES_194	<b>3.3.2.6 Gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>	Cap
DRES_407	<i>La gestion de la chaîne d'approvisionnement comprend la gestion des interfaces d'entrepreneurs subalternes dans le cadre de la livraison des biens et de la prestation des services à l'appui des processus et des activités de SES. (La gestion de la chaîne d'approvisionnement du futur système de SES n'est pas effectuée à l'échelle du SAFC.)</i>	Info
DRES_408	L'objectif de la gestion de la chaîne d'approvisionnement consiste à appuyer directement les processus et les activités de SES (p. ex., gestion des pièces de rechange et des stocks, services techniques, gestion des MT, prestation de services) conformément à leurs buts respectifs.	Objectif
DRES_409	Le futur système de SES <b>devrait</b> assurer la gestion de la chaîne d'approvisionnement conformément au processus de référence des opérations de la chaîne d'approvisionnement (ROCA).	Besoin négociable
DRES_195	<b>3.3.2.7 Gestion des données techniques</b>	Cap
DRES_410	<i>La gestion des données techniques comprend la gestion de toutes les données de l'IC et du programme. Elle comporte le contrôle de l'accès aux données et de la révision, l'archivage, le stockage, la récupération et la diffusion.</i>	Info
DRES_411	L'objectif de la gestion des données techniques consiste à fournir les bons renseignements aux bons utilisateurs au bon moment, afin d'appuyer les processus et les activités de SES qui contribuent à la réalisation des objectifs de rendement.	Objectif
DRES_412	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre de mettre en œuvre un programme de gestion des données qui intègre les pratiques exemplaires de l'industrie (p. ex., ISO 9001).	Besoin non négociable
DRES_58	Le futur système de SES <b>doit</b> maintenir l'IC tout au long de la phase de SES du cycle de vie de chaque navire.	Besoin non négociable
DRES_626	Le futur système de SES <b>devrait</b> garantir que les intervenants ont accès à toutes les données techniques au besoin par l'intermédiaire du SIGRD.	Besoin négociable
DRES_196	<b>3.3.2.8 Gestion de l'obsolescence</b>	Cap

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_413	<p><i>La gestion de l'obsolescence comprend la détermination et l'atténuation des risques liés au rendement découlant de situations où l'équipement n'est plus (ou risque de ne plus être) produit ou soutenu par le fabricant d'équipement d'origine ou le fournisseur. Cela englobe les situations où la chaîne d'approvisionnement risque de ne plus être disponible ou viable.</i></p> <p><i>La gestion de l'obsolescence comprend des analyses de rentabilisation visant à déterminer l'approche recommandée pour atténuer les risques d'obsolescence (p. ex., achats au cours de la durée de vie, MT, changement de fournisseur), approche qui doit être approuvée par le responsable de la conception.</i></p>	Info
DRES_414	L'objectif de la gestion de l'obsolescence consiste à assurer la capacité de soutien continue du matériel naval en déterminant et en atténuant rapidement les risques liés au rendement des opérations et de la maintenance découlant des problèmes causés par l'obsolescence.	Objectif
DRES_62	Le futur système de SES <b>doit</b> assurer la gestion de l'obsolescence conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie (p. ex., norme internationale 62402:2007 de la Commission électrotechnique internationale).	Besoin non négociable
DRES_707	<b>3.3.2.9 Gestion de l'aliénation</b>	Cap
DRES_695	<i>La gestion de l'aliénation comprend la gestion de l'aliénation des systèmes, de l'équipement, des produits consommables et de l'équipement de soutien qui ne sont plus requis, qui ne peuvent plus être pris en charge ni réparés sur le plan économique ou qui ne conviennent plus à leur usage prévu. Il est à noter que l'aliénation au niveau des navires relève du système d'aliénation des navires au sein du SGMN (voir l'interface de l'aliénation au paragraphe 3.4.5).</i>	Info
DRES_696	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre d'éliminer les systèmes et l'équipement excédentaire (les articles qui ne sont plus requis, qui ne peuvent plus être pris en charge ni réparés sur le plan économique ou qui ne conviennent plus à leur usage prévu) de manière contrôlée, économique, sécuritaire et conforme aux normes environnementales.	Besoin non négociable
DRES_697	Le futur système de SES doit permettre de veiller à ce que l'aliénation du matériel se déroule conformément à l'IC, et surtout, à l'ensemble des directives du fabricant d'équipement d'origine et aux fiches signalétiques.	Besoin non négociable
DRES_63	<b>3.3.3 Gestion du calendrier technique</b>	Cap

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<b>Ident.</b>	<b>Besoin</b>	<b>Catégorie</b>															
DRES_415	<i>La gestion du calendrier technique du futur système de SES comprend la collaboration entre le programme de soutien du matériel local (formation) et le programme opérationnel. Grâce à la gestion du calendrier technique, un plan technique est élaboré; celui-ci harmonise les besoins en matière de maintenance et les périodes de travaux prévues avec la disponibilité des navires. La gestion du calendrier technique permet également de veiller à ce que les ressources limitées de soutien du matériel locales soient classées par ordre de priorité et affectées aux navires en fonction des besoins du programme opérationnel.</i>	Info															
DRES_380	<i>Le concept de planification du futur système de SES emploie des plans hiérarchiques pour chacun des horizons de planification respectifs. Les rapports hiérarchiques établissent un lien avec un plan décennal global visant à ce que la MRC prépare des plans pour chacun des navires. Le concept hiérarchique offre un guide et des directives de planification à tous les fournisseurs de service inscrits dans le futur système de SES. Les plans et leur emplacement respectif dans le système sont indiqués dans le tableau 3.3-1 ci-dessous :</i>	Info															
DRES_627	<table border="1"> <thead> <tr> <th><b>fonction de l'ASES</b></th> <th><b>horizon</b></th> <th><b>description</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Plan de soutien du matériel naval</td> <td>mi-terme</td> <td>planification de dix années, avec les détails pour les trois premières années</td> </tr> <tr> <td>Gestion du calendrier technique</td> <td>mi à court terme</td> <td>planification de l'année prochaine</td> </tr> <tr> <td>Gestion du calendrier technique</td> <td>court terme</td> <td>planification de trois mois</td> </tr> <tr> <td>Livraison de services</td> <td>immédiat</td> <td>planification de travail en détail</td> </tr> </tbody> </table>	<b>fonction de l'ASES</b>	<b>horizon</b>	<b>description</b>	Plan de soutien du matériel naval	mi-terme	planification de dix années, avec les détails pour les trois premières années	Gestion du calendrier technique	mi à court terme	planification de l'année prochaine	Gestion du calendrier technique	court terme	planification de trois mois	Livraison de services	immédiat	planification de travail en détail	Tableau
<b>fonction de l'ASES</b>	<b>horizon</b>	<b>description</b>															
Plan de soutien du matériel naval	mi-terme	planification de dix années, avec les détails pour les trois premières années															
Gestion du calendrier technique	mi à court terme	planification de l'année prochaine															
Gestion du calendrier technique	court terme	planification de trois mois															
Livraison de services	immédiat	planification de travail en détail															
DRES_416	Les objectifs de la gestion du calendrier technique sont de veiller au maintien de la Flotte conformément à l'IC et à l'optimisation de la prestation de services dans l'ensemble de cette dernière afin d'appuyer le programme opérationnel.	Objectif															

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_417	Le futur système de SES <b>doit</b> , selon les renseignements provenant de la fonction de prestation de services, permettre d'élaborer un programme de travaux convenus et approuvés à court et à moyen terme qui satisfait aux exigences du programme opérationnel et qui convient à la disponibilité des navires, à la capacité des fournisseurs de services et aux ressources disponibles.	Besoin non négociable
DRES_418	Le futur système de SES <b>doit</b> , selon les renseignements provenant de la fonction de prestation de services, fournir une idée claire et précise du degré de capacité opérationnelle et de conformité à l'IC qui peut être livré dans le cadre du programme opérationnel au moyen des ressources disponibles.	Besoin non négociable
DRES_554	Le futur système de SES <b>doit</b> , selon les renseignements provenant de la fonction de prestation de services, avoir la capacité d'effectuer des analyses par simulation sur les incidences des besoins opérationnels imprévus et immédiats afin de favoriser la prise de décisions éclairées.	Besoin non négociable
DRES_419	Le futur système de SES <b>doit</b> avoir la capacité d'évaluer les besoins opérationnels imprévus et immédiats et d'y répondre.	Besoin non négociable
DRES_553	Le futur système de SES <b>doit</b> , selon les renseignements provenant de la fonction de prestation de services, avoir la capacité d'évaluer et de gérer les incidences de la réponse aux besoins opérationnels imprévus et immédiats découlant d'un calendrier technique révisé.	Besoin non négociable
DRES_67	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre de veiller à ce que les ressources limitées de soutien du matériel locales soient classées par ordre de priorité et affectées aux navires en fonction des besoins du programme opérationnel.	Besoin non négociable
DRES_68	<b>3.3.4 Prestation de services</b>	Cap
DRES_69	<p><i>La prestation de services comprend les processus, les fonctions et les activités de prestation de services qui fournissent les extrants de SES et un soutien direct à la Flotte, soit :</i></p> <p><i>a) les services techniques;</i>  <i>b) les services de production;</i>  <i>c) les services de gestion du matériel.</i></p> <p><i>Elle comprend également la gestion de l'exécution des processus de prestation de services.</i></p> <p><i>La prestation de services peut survenir dans le cadre de périodes de travaux de troisième et de deuxième lignes ou de réparations effectuées lorsque les ports sont disponibles ou en période de déploiement.</i></p>	Info

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_420	<p>Les objectifs de la prestation de services sont les suivants :</p> <p>a) Assurer la prestation des biens et des services convenus et approuvés au navire dans les délais impartis, selon le budget alloué et au niveau de qualité précisé. Il s'agit notamment de la conception technique, du développement et de l'approvisionnement, de l'installation, de la mise en marche des travaux et de la gestion des projets de prestation de services.</p> <p>b) Assurer la maintenance préventive de deuxième et de troisième lignes (selon la définition de l'IC pour chacune des classes de navires);</p> <p>c) Gérer et mener toutes les activités de maintenance corrective et de réparation afin de remettre les systèmes dans l'état de fonctionnement indiqué dans l'IC.</p>	Objectif
DRES_555	La prestation de services <b>doit</b> être gérée conformément au plan et aux priorités des programmes établis par la gestion du calendrier technique.	Besoin non négociable
DRES_556	La prestation de services <b>doit</b> s'adapter de manière directe aux demandes des navires, à titre de clients, dans les limites du plan et des priorités des programmes établis par la gestion du calendrier technique.	Besoin non négociable
DRES_557	La prestation de services <b>doit</b> comprendre un cadre de gestion rigoureux afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources disponibles, la prestation des services en temps voulu et l'amélioration continue en vue d'atteindre les objectifs de rendement.	Besoin non négociable
DRES_628	Le futur système de SES <b>doit</b> maintenir un programme directeur intégré englobant le calendrier de l'ensemble de la Flotte (conformément à son programme opérationnel) ainsi que les calendriers individuels des navires (conformément aux projets de périodes de travaux), ce qui comprend la prise en compte de la disponibilité des ressources de plusieurs fournisseurs de services.	Besoin non négociable
DRES_629	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre de veiller à ce que chacun des projets de périodes de travaux soit associé à un centre de responsabilité unique.	Besoin non négociable
DRES_558	La prestation de services <b>doit</b> permettre d'intégrer et de gérer toutes les activités de prestation de services liées aux demandes des clients.	Besoin non négociable
DRES_559	La prestation de services <b>doit</b> fournir des données de planification appropriées pour appuyer la gestion du calendrier technique ainsi que la gestion du programme de soutien du matériel naval aux échelons supérieurs.	Besoin non négociable
DRES_560	La prestation de services <b>doit</b> fournir les services nécessaires pour répondre aux exigences de rendement dont il est question au paragraphe 3.7.1.	Besoin non négociable
DRES_70	<b>3.3.4.1 Services techniques</b>	Cap

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_421	<i>Les services techniques comprennent, entre autres, le dépannage, la préparation de spécifications, l'analyse et la conception techniques, l'évaluation des risques techniques, les analyses de rentabilisation, les conseils techniques d'experts en la matière, ainsi que le soutien technique pour l'installation, les tests et les essais.</i>	Info
DRES_561	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir les services techniques nécessaires pour appuyer la portée technique de l'IC des différentes classes de navires soutenues.	Besoin non négociable
DRES_562	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir des services techniques, comme le dépannage, la préparation de spécifications, l'analyse et la conception techniques, l'évaluation des risques techniques, les analyses de rentabilisation, les conseils techniques d'experts en la matière ainsi que le soutien technique pour l'installation, les tests et les essais.	Besoin non négociable
DRES_71	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir des conseils techniques aux autorités opérationnelles à leur demande.	Besoin non négociable
DRES_72	<i>Les conseils techniques comprennent les conseils axés sur l'analyse des experts en la matière portant sur des questions techniques et matérielles, ainsi que sur des questions relatives au programme de matériel.</i>	Info
DRES_212	Le futur système de SES <b>doit</b> comprendre des obligations redditionnelles, des responsabilités et des protocoles clairement définis en vue de formuler et de prodiguer des conseils techniques officiels (y compris l'examen des conseils par les pairs au besoin). REMARQUE : se rapporte aux conseils techniques de la MRC.	Besoin non négociable
DRES_73	<b>3.3.4.2 Services de production</b>	Cap
DRES_422	<i>Les services de production comprennent la maintenance préventive et corrective, l'insertion de capacités, la mise en marche de travaux et les tests.</i>	Info
DRES_563	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir les services de production nécessaires à la maintenance des navires soutenus au cours de leur cycle de vie et conformément à l'IC.	Besoin non négociable
DRES_564	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir les services de production nécessaires pour apporter les modifications approuvées à la configuration des navires soutenus.	Besoin non négociable

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_74	Le futur système de SES doit définir clairement les besoins liés à la prestation de l'infrastructure, de l'équipement et de la main-d'œuvre requis pour soutenir les services de production.	Besoin non négociable
DRES_96	<b>3.3.4.3 Services de gestion du matériel</b>	Cap
DRES_424	<i>Les services de gestion du matériel comprennent la prestation de pièces de rechange (Centre national du contrôle des stocks), la réparation et la révision des articles en circulation libre, l'approvisionnement initial des MT, ainsi que l'équipement.</i>	Info
DRES_97	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre de demander, recevoir/accepter, transporter, stocker, livrer et retourner des pièces de rechange, des pièces ainsi que des outils et de l'équipement d'essai spécialisés nécessaires au soutien des services de production. (Remarque : on obtient le matériel et les ressources au moyen de la fonction de gestion des pièces de rechange et des stocks.)	Besoin non négociable
DRES_99	<b>3.3.5 Navires</b>	Cap
DRES_565	<i>Les mécaniciens des navires représentent le « fer de lance de la capacité technique ». C'est dans ce domaine qu'ils fournissent une capacité organique en vue d'exploiter, d'inspecter et de réparer l'équipement, et d'en assurer la maintenance, et pour optimiser le rendement des systèmes de plates-formes conformément à l'IC en toute sécurité (et, à la limite, au-delà de celle-ci) suivant les procédures établies afin de maintenir les niveaux élevés de capacité opérationnelle et l'avantage au combat. Cette capacité doit demeurer disponible en mer ou dans les bases à terre des théâtres d'opérations à l'échelle mondiale, que ce soit en temps de paix, de crise ou de guerre. Elle permet de mobiliser des ressources opérationnelles consacrées à la maintenance et à la réparation, et de conseiller les commandants sur la conduite de la guerre au niveau tactique.</i>	Info
DRES_566	L'objectif des navires est d'exploiter, d'inspecter et de réparer l'équipement, et d'en assurer la maintenance, ainsi que d'optimiser le rendement des systèmes de plates-formes conformément à l'IC en toute sécurité (et, à la limite, au-delà de celle-ci) suivant les procédures établies afin de maintenir les niveaux élevés de capacité opérationnelle et l'avantage au combat.	Objectif
DRES_426	L'équipage des navires <b>doit</b> exploiter son navire respectif et en assurer la maintenance en service conformément à l'IC. Lorsque celle-ci ne peut être respectée, la situation <b>doit</b> être déclarée aux autorités appropriées, et les risques gérés en conséquence.	Besoin non négociable

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_428	La maintenance de deuxième ligne <b>devrait</b> être assurée au port d'attache.	Besoin négociable
DRES_100	L'équipage du navire <b>doit</b> mener les activités à bord et la maintenance du navire conformément à l'IC.	Besoin non négociable
DRES_101	L'équipage du navire <b>doit</b> planifier et exécuter tous les travaux de maintenance de première ligne.	Besoin non négociable
DRES_102	L'équipage du navire <b>doit</b> tenir les parties concernées au courant de l'état matériel du navire.	Besoin non négociable
DRES_429	L'équipage du navire <b>doit</b> coordonner de façon proactive tout travail de maintenance corrective visant à corriger des déficiences.	Besoin non négociable
DRES_103	L'équipage du navire <b>doit</b> coordonner activement l'ensemble des activités de deuxième ligne afin qu'elles soient harmonisées aux périodes de disponibilité et de travaux prévus du navire.	Besoin non négociable
DRES_104	L'équipage du navire <b>doit</b> établir les besoins en matière de période de travaux de maintenance de troisième ligne à la fin de chaque cycle opérationnel.	Besoin non négociable
DRES_105	<i>En pratique, les ressources ne suffisent pas pour soutenir tous les besoins de la Flotte, et l'intervention de l'élément de gestion du calendrier technique devient nécessaire. L'équipage du navire doit se conformer aux directives qui s'ensuivent. Malgré les directives des autorités supérieures, l'équipage du navire demeure chargé de l'état de son navire.</i>	Info
DRES_567	L'équipage du navire <b>doit</b> se charger de l'acceptation de l'ensemble des travaux réalisés à bord.	Besoin non négociable
DRES_106	L'équipage du navire <b>doit</b> gérer activement les risques liés aux travaux non réalisés conformément à une politique structurée de GRMN, assurant ainsi une visibilité appropriée aux principaux intervenants.	Besoin non négociable
DRES_215	Les officiers ingénieurs <b>doivent</b> être tenus responsables et être imputables de l'état matériel du navire.	Besoin non négociable
DRES_216	<i>Remarque : Les officiers ingénieurs des navires sont responsables de veiller à ce que les travaux non réalisés au cours de la période de travaux soient placés dans le programme de report ou radiés suivant une évaluation axée sur les risques.</i>	Info
DRES_568	Les officiers ingénieurs <b>doivent</b> se charger de fournir des conseils en matière de matériel naval aux commandants afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées concernant l'état matériel et le rendement du navire.	Besoin non négociable
DRES_107	<b>3.4 Exigences en matière d'interface externe du système</b>	Cap

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

Ident.	Besoin	Catégorie																																																
DRES_108	<i>Le futur système de SES comprend les interfaces externes qui sont présentées ci-dessous dans la figure 1-1 et énumérées dans le tableau 3.4-1. Les interfaces externes définissent l'interaction du futur système de SES avec des entités externes. Il peut s'agir d'interfaces entre le futur système de SES et des systèmes semblables (au sein du SGMN global) et entre le futur système de SES et des entités de l'extérieur du SGMN.</i>	Info																																																
DRES_110	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d9e1f2;">ident.</th> <th style="background-color: #d9e1f2;">nom d'interface</th> <th style="background-color: #d9e1f2;">type</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ext_I/F_001</td> <td>Chaîne de commandement de l'organisation</td> <td>Interface externe de SGMN</td> </tr> <tr> <td>Ext_I/F_002</td> <td>Exigences de développement des forces</td> <td>Interface externe de SGMN</td> </tr> <tr> <td>Ext_I/F_003</td> <td>Gestionnaire de programme des opérations</td> <td>Interface externe de SGMN</td> </tr> <tr> <td>Ext_I/F_004</td> <td>Acquisition des navires</td> <td>Interface à l'intérieur de SGMN</td> </tr> <tr> <td>Ext_I/F_005</td> <td>Disposition des navires</td> <td>Interface à l'intérieur de SGMN</td> </tr> <tr> <td>Ext_I/F_006</td> <td>Gestion de système de GMN</td> <td>Interface à l'intérieur de SGMN</td> </tr> <tr> <td>Ext_I/F_007</td> <td>Gestion de programme du matériel naval</td> <td>Interface à l'intérieur de SGMN</td> </tr> <tr> <td>Ext_I/F_008</td> <td>AMN</td> <td>Interface à l'intérieur de SGMN</td> </tr> <tr> <td>Ext_I/F_009</td> <td>Flotte</td> <td>Interface externe de SGMN</td> </tr> <tr> <td>Ext_I/F_010</td> <td>Data</td> <td>Interface à l'intérieur de SGMN</td> </tr> <tr> <td>Ext_I/F_011</td> <td>IE</td> <td>Interface à l'intérieur de SGMN</td> </tr> <tr> <td>Ext_I/F_012</td> <td>Gestion de l'information</td> <td>Interface à l'intérieur de SGMN</td> </tr> <tr> <td>Ext_I/F_013</td> <td>Système d'entraînement naval</td> <td>Interface à l'intérieur de SGMN</td> </tr> <tr> <td>Ext_I/F_014</td> <td>Opérations de la chaîne d'approvisionnement</td> <td>Interface à l'intérieur de SGMN</td> </tr> <tr> <td>Ext_I/F_015</td> <td>Système de logistique naval</td> <td>Interface à l'intérieur de SGMN</td> </tr> </tbody> </table>	ident.	nom d'interface	type	Ext_I/F_001	Chaîne de commandement de l'organisation	Interface externe de SGMN	Ext_I/F_002	Exigences de développement des forces	Interface externe de SGMN	Ext_I/F_003	Gestionnaire de programme des opérations	Interface externe de SGMN	Ext_I/F_004	Acquisition des navires	Interface à l'intérieur de SGMN	Ext_I/F_005	Disposition des navires	Interface à l'intérieur de SGMN	Ext_I/F_006	Gestion de système de GMN	Interface à l'intérieur de SGMN	Ext_I/F_007	Gestion de programme du matériel naval	Interface à l'intérieur de SGMN	Ext_I/F_008	AMN	Interface à l'intérieur de SGMN	Ext_I/F_009	Flotte	Interface externe de SGMN	Ext_I/F_010	Data	Interface à l'intérieur de SGMN	Ext_I/F_011	IE	Interface à l'intérieur de SGMN	Ext_I/F_012	Gestion de l'information	Interface à l'intérieur de SGMN	Ext_I/F_013	Système d'entraînement naval	Interface à l'intérieur de SGMN	Ext_I/F_014	Opérations de la chaîne d'approvisionnement	Interface à l'intérieur de SGMN	Ext_I/F_015	Système de logistique naval	Interface à l'intérieur de SGMN	Tableau
ident.	nom d'interface	type																																																
Ext_I/F_001	Chaîne de commandement de l'organisation	Interface externe de SGMN																																																
Ext_I/F_002	Exigences de développement des forces	Interface externe de SGMN																																																
Ext_I/F_003	Gestionnaire de programme des opérations	Interface externe de SGMN																																																
Ext_I/F_004	Acquisition des navires	Interface à l'intérieur de SGMN																																																
Ext_I/F_005	Disposition des navires	Interface à l'intérieur de SGMN																																																
Ext_I/F_006	Gestion de système de GMN	Interface à l'intérieur de SGMN																																																
Ext_I/F_007	Gestion de programme du matériel naval	Interface à l'intérieur de SGMN																																																
Ext_I/F_008	AMN	Interface à l'intérieur de SGMN																																																
Ext_I/F_009	Flotte	Interface externe de SGMN																																																
Ext_I/F_010	Data	Interface à l'intérieur de SGMN																																																
Ext_I/F_011	IE	Interface à l'intérieur de SGMN																																																
Ext_I/F_012	Gestion de l'information	Interface à l'intérieur de SGMN																																																
Ext_I/F_013	Système d'entraînement naval	Interface à l'intérieur de SGMN																																																
Ext_I/F_014	Opérations de la chaîne d'approvisionnement	Interface à l'intérieur de SGMN																																																
Ext_I/F_015	Système de logistique naval	Interface à l'intérieur de SGMN																																																
DRES_129	<b>3.4 Ext_I/F_001 Chaîne de commandement organisationnelle</b>	Cap																																																
DRES_460	<i>Le but de cette interface est de fournir le financement au futur système de SES en cours d'année financière. Le futur système de SES se compose d'un certain nombre d'organisations provenant de la MRC et du groupe du SMA(Mat). Les ressources sont affectées respectivement par chacune des chaînes de commandement de ces organisations.</i>	Info																																																

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_130	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre de recevoir des ressources humaines et financières de la part de la chaîne de commandement organisationnelle.	Besoin non négociable
DRES_111	<b>3.4.2 Ext_I/F_002 Développement des forces</b>	Cap
DRES_587	<i>Le but de cette interface est de répondre aux besoins en matière de développement des forces du futur système de SES (au moyen de son élément de gestion des programmes).</i>	Info
DRES_112	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre d'incorporer les besoins en matière de développement des forces découlant du développement des forces pour les projets d'immobilisations qui entraînent la modification de l'IC.	Besoin non négociable
DRES_225	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre de répondre aux besoins en matière de développement des forces et d'indiquer le coût et la faisabilité de la mise en œuvre des modifications demandées dans le cadre du programme de soutien du matériel naval.	Besoin non négociable
DRES_231	Le futur système de SES <b>doit</b> comprendre des mécanismes permettant de fournir une rétroaction sur la portée des travaux reçus (demandés) et les besoins techniques (en vue d'améliorer la qualité des exigences).	Besoin non négociable
DRES_594	<b>3.4.3 Ext_I/F_003 Gestion de programme opérationnel</b>	Cap
DRES_569	<i>Le but de cette interface est de répondre aux besoins du programme opérationnel du futur système de SES.</i>	Info
DRES_570	Le futur système de SES doit permettre de recevoir de la gestion du programme opérationnel les exigences en matière de programme opérationnel de la Flotte à titre d'intrants dans l'élément de gestion du calendrier technique.	Besoin non négociable
DRES_115	<b>3.4.4 Ext_I/F_004 Acquisition des navires</b>	Cap
DRES_431	<i>Grâce à cette interface, le navire, son IC correspondante et la solution de soutien sont communiqués au futur système de SES par le système d'acquisition des navires.</i>	Info
DRES_571	<i>Le futur système de SES permet une rétroaction indirecte (p. ex., par l'intermédiaire de l'autorité administrative du matériel naval) au système d'acquisition des navires grâce aux critères de fondement de la conception, lesquels encadrent la solution de soutien d'une nouvelle classe de navires pour veiller à ce que le futur système de SES puisse accepter la solution et atteindre ses objectifs.</i>	Info
DRES_432	<i>Le transfert de l'IC ne se produit qu'une seule fois, au moment de la transition entre la phase d'acquisition et la phase en service.</i>	Info
DRES_433	<i>Le futur système de SES procédera à des mises à jour de l'IC au cours de la phase en service.</i>	Info
DRES_572	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre la réception du navire du système d'acquisition des navires.	Besoin non négociable

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_573	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre de recevoir la solution de soutien du système d'acquisition des navires.	Besoin non négociable
DRES_116	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre de recevoir l'IC pour chacune des classes de navires soutenus du système d'acquisition des navires.	Besoin non négociable
DRES_630	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre d'accepter les pouvoirs, les responsabilités et les obligations redditionnelles du responsable de la conception du système d'acquisition des navires.	Besoin non négociable
DRES_631	Le futur système de SES doit permettre d'échanger des intrants et de la rétroaction avec le système d'acquisition des navires afin d'appuyer l'élaboration conjointe d'un plan de transition de l'acquisition des navires vers le futur système de SES.	Besoin non négociable
DRES_119	<b>3.4.5 Ext_I/F_005 aliénation des navires</b>	Cap
DRES_436	<i>Le but de cette interface est de fournir une IC modifiée pour le cycle de vie au système d'aliénation en vue de soutenir l'aliénation sécuritaire, économique et écologique des navires. (Remarque : L'aliénation des systèmes et de l'équipement sera effectuée au sein du futur système de SES.)</i>	Info
DRES_437	Le futur système de SES doit permettre de fournir le navire dans un état matériel connu et documenté au système d'aliénation.	Besoin non négociable
DRES_120	Le futur système de SES doit permettre de fournir au système d'aliénation l'IC actuelle précise pour chacune des classes de navires à éliminer.	Besoin non négociable
DRES_123	<b>3.4.6 Ext_I/F_006 Gestion du SGMN</b>	Cap
DRES_448	<i>Le but de cette interface est de fournir au système de gestion du SGMN les données nécessaires pour atteindre ses objectifs. Cela comprend la gouvernance de l'amélioration continue du SGMN global.</i>	Info
DRES_449	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre de recevoir des politiques et des directives de la gestion de système du SGMN.	Besoin non négociable
DRES_450	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre de recevoir des directives concernant son amélioration continue à titre d'élément intégré au sein du SGMN. (Remarque : Cela n'empêche pas l'amélioration continue de l'interne vers le futur système de SES.)	Besoin non négociable
DRES_451	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre de recevoir la gouvernance globale du SES de la gestion de système du SGMN.	Besoin non négociable
DRES_124	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir des rapports et des comptes rendus de données sur le rendement à la gestion de système du SGMN.	Besoin non négociable

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_127	<b>3.4.7 Ext_I/F_007 Programme de soutien du matériel naval</b>	Cap
DRES_454	<i>Le but de cette interface est de soutenir l'élaboration d'un PSMN précis et viable de trois ans (en cascade).</i>	Info
DRES_455	<i>Le PSMN fournit des directives de planification au futur système de SES.</i>	Info
DRES_456	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre de recevoir des directives de planification du système de gestion de programmes de soutien du matériel naval au moyen du PSMN.	Besoin non négociable
DRES_457	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir des données prévisionnelles précises (coûts, effort) afin d'appuyer le programme opérationnel (axé sur le plan décennal de la Flotte) au système de gestion de programmes de soutien du matériel naval.	Besoin non négociable
DRES_458	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir des évaluations de risques des programmes (les risques pour le programme opérationnel) au système de gestion de programmes de soutien du matériel naval.	Besoin non négociable
DRES_459	<i>Ces données servent également à mettre en évidence les risques de la MRC et des Forces armées canadiennes pour le programme opérationnel en raison de contraintes financières.</i>	Info
DRES_213	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir des allures du prix de revient du SES au système de gestion de programmes de soutien du matériel naval afin d'appuyer les évaluations du coût total de possession.	Besoin non négociable
DRES_121	<b>3.4.8 Ext_I/F_008 AMN</b>	Cap
DRES_438	<i>Le but de cette interface est d'offrir la garantie que les navires conviennent, qu'ils sont sécuritaires et qu'ils sont conformes aux normes environnementales. Il est à noter que bien que le caractère convenable soit un impératif, la supervision de l'autorité administrative du matériel naval comporte principalement la conformité totale avec les exigences en matière de sécurité et d'environnement.</i>	Info
DRES_439	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre de recevoir des exigences réglementaires et des politiques du système d'acquisition des navires.	Besoin non négociable
DRES_440	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir au système d'AMN des données de rapports/d'audit de conformité réglementaire, des comptes rendus, des données sur le rendement et des garanties conformément aux exigences réglementaires et aux politiques.	Besoin non négociable
DRES_574	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre de fournir une rétroaction sur le rendement et des leçons retenues au système d'AMN afin d'appuyer l'amélioration continue des critères de fondement de la conception. (Remarque : Les critères de fondement de la conception encadrent les solutions de soutien des classes de navires afin d'assurer la compatibilité avec le futur système de SES et ses objectifs.)	Besoin non négociable
DRES_59	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir des garanties du maintien de l'IC au système d'AMN.	Besoin non négociable

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_444	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir des garanties au système d'AMN que les ressources appuyées conviennent à l'usage prévu.	Besoin non négociable
DRES_445	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir des garanties au système d'AMN que les ressources appuyées sont sécuritaires.	Besoin non négociable
DRES_446	Le futur système de SES <b>doit</b> garantir au système de l'AMN que les actifs appuyés sont conformes aux normes environnementales.	Besoin non négociable
DRES_447	Le futur système de SES <b>doit</b> garantir au système de l'AMN que tout le personnel affecté à des activités relatives au matériel naval au sein du système de SES doit posséder les qualifications et l'expérience pertinentes.	Besoin non négociable
DRES_471	Les autorités de l'AMN et les organisations reconnues <b>doivent</b> se voir accorder un accès approprié pour effectuer les activités d'attestation et de vérification.	Besoin non négociable
DRES_113	<b>3.4.9 Ext_I/F_009 Flotte</b>	Cap
DRES_114	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir les extraits liés à la prestation de services, comme il est défini dans le présent document, pour s'assurer que les navires conviennent, qu'ils sont sécuritaires et qu'ils sont conformes aux normes environnementales.	Besoin non négociable
DRES_125	<b>3.4.10 Ext_I/F_010 Données/SIGRD</b>	Cap
DRES_453	<i>Cette interface vise à fournir des moyens physiques, des structures et des protocoles normalisés ainsi que des données précises pour partager et diffuser les données du futur système de SES et du SGMN.</i>	Info
DRES_126	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir toutes les données de SES au SIGRD, conformément aux structures de données normalisées.	Besoin non négociable
DRES_708	<b>3.4.11 Ext_I/F_011 Infrastructure et environnement (IE)</b>	Cap
DRES_709	<i>Cette interface vise à s'assurer qu'une infrastructure appropriée soit fournie et maintenue pour soutenir les activités de SES. En général, le besoin que l'infrastructure appuie l'exploitation et la maintenance des navires (p. ex., les jetées, les installations de maintenance) est déterminé et fourni au moyen de l'élément d'acquisition, mais maintenu au cours du cycle de vie du navire par le SMA(IE). (Il convient de noter qu'IE fournit également une politique environnementale à l'AMN, qui fournit à son tour une politique aux responsables du futur système de SES.)</i>	Info
DRES_710	Le futur système de SES <b>doit</b> obtenir le soutien adéquat pour l'infrastructure nécessaire afin d'entreprendre les activités de SES d'IE.	Besoin non négociable
DRES_726	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir des commentaires au SMA(IE) concernant l'état de l'infrastructure et le besoin de réparer, de réviser ou de remplacer une capacité ou d'en créer une nouvelle.	Besoin non négociable

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_711	<b>3.4.12 Ext_I/F_012 Gestion de l'information (GI)</b>	Cap
DRES_712	<i>Cette interface vise à s'assurer que des outils de GI ministériels appropriés soient fournis et maintenus pour appuyer les activités de SES (p. ex., SIGRD). (Il convient de noter que la GI fournit également une politique aux responsables de la gestion du SGMN, qui fournit à son tour une politique aux responsables du futur système de SES.)</i>	Info
DRES_713	Le futur système de SES <b>doit</b> obtenir le soutien adéquat pour la GI nécessaire afin d'entreprendre les activités de SES de la GI.	Besoin non négociable
DRES_727	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir des commentaires au SMA(GI) concernant l'état des outils de GI et la nécessité de résoudre des problèmes, d'apporter des améliorations ou de créer une nouvelle capacité.	Besoin non négociable
DRES_720	<b>3.4.13 Ext_I/F_013 Système d'entraînement naval</b>	Cap
DRES_714	<i>Cette interface vise à s'assurer que le personnel naval détient les compétences et l'instruction appropriées pour effectuer des travaux liés au SGMN et au matériel naval. Le besoin d'instruction progressive ou de nouvelles compétences à la suite de la présentation de nouvelles classes de navires est déterminé et fourni initialement par l'élément d'acquisition des navires, mais maintenu au cours du cycle de vie du navire par le Système d'instruction navale.</i>	Info
DRES_715	Le futur système de SES <b>doit</b> obtenir les noms des membres du personnel qualifiés provenant du Système d'instruction navale. Fournir le cadre d'instruction initial pour la présentation de nouveau matériel, et fournir l'infrastructure et le matériel au Système d'instruction navale pour assurer une instruction continue.	Besoin non négociable
DRES_728	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir le cadre d'instruction initial pour la présentation de nouveau matériel, et fournir l'infrastructure et le matériel au Système d'instruction navale pour assurer une instruction continue.	Besoin non négociable
DRES_730	<i>Remarque : Le SES des instructeurs et des simulateurs est fourni par le futur système de SES, conformément au paragraphe 3.1.</i>	Info
DRES_729	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir des commentaires au Système d'instruction navale concernant l'efficacité de l'instruction lors de l'atteinte des objectifs de SES.	Besoin non négociable
DRES_731	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir les besoins au Système d'instruction navale afin d'améliorer continuellement les programmes et les systèmes d'instruction.	Besoin non négociable
DRES_721	<b>3.4.14 Ext_I/F_014 Opérations de la chaîne d'approvisionnement</b>	Cap

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_716	<i>Cette interface vise à intégrer, le cas échéant, les opérations plus générales de la chaîne d'approvisionnement du SMA(Mat) au futur système de SES et à la prestation de services de ce système afin d'appuyer les extrants et les résultats de ce dernier.</i>	Info
DRES_717	Le futur système de SES <b>doit</b> obtenir le soutien de la chaîne d'approvisionnement au moyen du SAFC.	Besoin non négociable
DRES_732	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir aux Opérations de la chaîne d'approvisionnement des demandes concernant le matériel.	Besoin non négociable
DRES_722	<b>3.4.15 Ext_I/F_015 Système de logistique navale</b>	Cap
DRES_718	<i>Cette interface vise à intégrer, le cas échéant, le système de logistique navale au futur système de SES et à la prestation de services de ce système afin d'appuyer les extrants et les résultats de ce dernier.</i>	Info
DRES_719	Le futur système de SES <b>doit</b> recevoir un soutien de logistique navale au moyen du système de logistique navale.	Besoin non négociable
DRES_733	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir au système de logistique navale des demandes concernant le soutien de logistique navale.	Besoin non négociable
DRES_532	<b>3.5 Exigences en matière d'interface interne du système</b>	Cap
DRES_533	<b>3.5.1 Exigences générales</b>	Cap
DRES_214	Les interfaces internes du futur système de SES (p. ex., les travaux transmis entre les organisations) <b>doivent</b> être bien définies et normalisées dans l'ensemble du système.	Besoin non négociable
DRES_461	Les éléments fonctionnels du futur système de SES <b>doivent</b> assurer les échanges fonctionnels, comme il est décrit au tableau 3.2.	Besoin non négociable

UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION  
ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)

Ident.	Besoin	Catégorie																																											
DRES_6 32	<p><b>Tableau 4-2 Interfaces internes du sous-système de SES</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" rowspan="2"></th> <th colspan="5" style="background-color: #d9e1f2;">Destinataires</th> </tr> <tr> <th style="background-color: #d9e1f2;">Gestion du programme de SES</th> <th style="background-color: #d9e1f2;">GCVM</th> <th style="background-color: #d9e1f2;">Gestion du calendrier technique</th> <th style="background-color: #d9e1f2;">Prestation de services</th> <th style="background-color: #d9e1f2;">Navire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5" style="background-color: #d9e1f2; writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); text-align: center;">Point d'origine</td> <td style="background-color: #d9e1f2;">Gestion du programme de SES</td> <td></td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Guide de planification</li> <li>Approbation du financement et du plan</li> <li>Modifications à l'IC approuvées</li> <li>Directives/Nouveaux besoins</li> </ul> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Guide de planification</li> <li>Avis</li> </ul> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Guide de planification</li> <li>Approbation des travaux et du financement</li> </ul> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avis</li> <li>Déploiement du financement des travaux</li> <li>Modifications à l'IC approuvées</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9e1f2;">GCVM</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandations de modification de l'IC</li> <li>Analyses et prévisions des ressources</li> <li>Contributions techniques au programme</li> </ul> </td> <td></td> <td>S.O.</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avis des EM</li> </ul> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avis et soutien</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9e1f2;">Gestion du calendrier technique</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Demandes opérationnelles à moyen terme</li> <li>Données du programme opérationnel</li> <li>Demandes de programmes en cours d'année et disponibilité des navires (PSMN)</li> </ul> </td> <td>S.O.</td> <td></td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des navires</li> <li>Priorités de planification (à court et à moyen terme)</li> </ul> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Calendrier du programme de maintenance approuvé</li> <li>Priorités en matière de capacité opérationnelle</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9e1f2;">Prestation de services</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévisions du programme de prestation de services au cours des années ultérieures (au moyen du PSMN)</li> </ul> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avis</li> <li>Rétroaction</li> </ul> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme et capacité à court et à moyen terme</li> </ul> </td> <td></td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Calendrier des travaux</li> <li>Travaux terminés</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9e1f2;">Navire</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Demande d'avis</li> <li>Évaluation des risques de l'IC</li> </ul> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Demande d'avis</li> <li>Signalement des problèmes (p. ex.,</li> </ul> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Demandes hautement prioritaires</li> <li>Risques liés aux activités</li> </ul> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Demandes de travaux pour répondre à l'IC</li> </ul> </td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Destinataires					Gestion du programme de SES	GCVM	Gestion du calendrier technique	Prestation de services	Navire	Point d'origine	Gestion du programme de SES		<ul style="list-style-type: none"> <li>Guide de planification</li> <li>Approbation du financement et du plan</li> <li>Modifications à l'IC approuvées</li> <li>Directives/Nouveaux besoins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Guide de planification</li> <li>Avis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Guide de planification</li> <li>Approbation des travaux et du financement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis</li> <li>Déploiement du financement des travaux</li> <li>Modifications à l'IC approuvées</li> </ul>	GCVM	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandations de modification de l'IC</li> <li>Analyses et prévisions des ressources</li> <li>Contributions techniques au programme</li> </ul>		S.O.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis des EM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis et soutien</li> </ul>	Gestion du calendrier technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demandes opérationnelles à moyen terme</li> <li>Données du programme opérationnel</li> <li>Demandes de programmes en cours d'année et disponibilité des navires (PSMN)</li> </ul>	S.O.		<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des navires</li> <li>Priorités de planification (à court et à moyen terme)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Calendrier du programme de maintenance approuvé</li> <li>Priorités en matière de capacité opérationnelle</li> </ul>	Prestation de services	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévisions du programme de prestation de services au cours des années ultérieures (au moyen du PSMN)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis</li> <li>Rétroaction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme et capacité à court et à moyen terme</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Calendrier des travaux</li> <li>Travaux terminés</li> </ul>	Navire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande d'avis</li> <li>Évaluation des risques de l'IC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande d'avis</li> <li>Signalement des problèmes (p. ex.,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demandes hautement prioritaires</li> <li>Risques liés aux activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demandes de travaux pour répondre à l'IC</li> </ul>		Tableau
				Destinataires																																									
			Gestion du programme de SES	GCVM	Gestion du calendrier technique	Prestation de services	Navire																																						
	Point d'origine	Gestion du programme de SES		<ul style="list-style-type: none"> <li>Guide de planification</li> <li>Approbation du financement et du plan</li> <li>Modifications à l'IC approuvées</li> <li>Directives/Nouveaux besoins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Guide de planification</li> <li>Avis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Guide de planification</li> <li>Approbation des travaux et du financement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis</li> <li>Déploiement du financement des travaux</li> <li>Modifications à l'IC approuvées</li> </ul>																																						
		GCVM	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandations de modification de l'IC</li> <li>Analyses et prévisions des ressources</li> <li>Contributions techniques au programme</li> </ul>		S.O.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis des EM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis et soutien</li> </ul>																																						
Gestion du calendrier technique		<ul style="list-style-type: none"> <li>Demandes opérationnelles à moyen terme</li> <li>Données du programme opérationnel</li> <li>Demandes de programmes en cours d'année et disponibilité des navires (PSMN)</li> </ul>	S.O.		<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des navires</li> <li>Priorités de planification (à court et à moyen terme)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Calendrier du programme de maintenance approuvé</li> <li>Priorités en matière de capacité opérationnelle</li> </ul>																																							
Prestation de services		<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévisions du programme de prestation de services au cours des années ultérieures (au moyen du PSMN)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis</li> <li>Rétroaction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme et capacité à court et à moyen terme</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Calendrier des travaux</li> <li>Travaux terminés</li> </ul>																																							
Navire		<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande d'avis</li> <li>Évaluation des risques de l'IC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande d'avis</li> <li>Signalement des problèmes (p. ex.,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demandes hautement prioritaires</li> <li>Risques liés aux activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demandes de travaux pour répondre à l'IC</li> </ul>																																								
DRES_534	<b>3.5.2 Contrats de soutien en service</b>	Cap																																											
DRES_588	<i>Les analyses du futur système de SES ont indiqué que l'impartition de certaines activités de SES peut être nécessaire pour obtenir les résultats attendus du système; actuellement, des lacunes critiques sont observées dans les fonctions de gestion du programme de SES et de GCVM. (Consulter le document d'analyse du futur système de SES pour obtenir plus de détails)</i>	Info																																											
DRES_132	Le futur système de SES <b>doit</b> permettre d'effectuer des activités de futur SES au moyen d'un ensemble structuré de dispositions contractuelles. (Consulter la section 4 pour obtenir les définitions des niveaux 0, 1, 2 et plus.)	Besoin non négociable																																											
DRES_223	Le futur système de SES <b>doit</b> utiliser une approche normalisée pour la gestion des entrepreneurs (CSES) et l'approvisionnement connexe, entraînant ainsi l'adoption de pratiques exemplaires dans l'ensemble des programmes de classes.	Besoin non négociable																																											
DRES_706	Le futur système de SES <b>doit</b> utiliser un processus normalisé d'élaboration de contrats (CSES).	Besoin non négociable																																											
DRES_462	Le futur système de SES <b>devrait</b> utiliser des contrats flexibles, évolutifs et axés sur le rendement (comme il est défini à la section 4) pour assurer une flexibilité et fournir les mesures incitatives adéquates en vue d'optimiser et de faire évoluer le SES afin d'obtenir les résultats attendus.	Besoin négociable																																											

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_589	Le futur système de SES <b>doit</b> garantir l'utilisation d'un processus cohérent pour les entrepreneurs qui doit interfacer avec les organisations du MDN (comme les navires, la formation, l'IMF, l'AC, l'AS, etc.).	Besoin non négociable
DRES_464	Le futur système de SES <b>devrait</b> comprendre des IPT au niveau de la classe; ces IPT devraient être formées de représentants du MDN et des entrepreneurs.	Besoin négociable
DRES_465	Les IPT au niveau de la classe <b>doivent</b> assurer la conformité à la portée visée par le contrat et à toute dérogation appuyée par des analyses de rentabilisation approuvées.	Besoin non négociable
DRES_633	Le futur système de SES <b>devrait</b> utiliser les IPT pour optimiser les interfaces CANADA-CSES.	Besoin négociable
DRES_466	Les CSES <b>doivent</b> être conformes aux pouvoirs, aux responsabilités et aux obligations redditionnelles, comme il est décrit dans le présent document.	Besoin non négociable
DRES_467	L'AS au sein du futur système de SES <b>doit</b> avoir accès aux travaux et aux mesures de rendement adéquats pour respecter les responsabilités.	Besoin non négociable
DRES_468	Le futur système de SES <b>devrait</b> minimiser l'utilisation du SAFC.	Besoin négociable
DRES_470	Les entrepreneurs de SES qui n'utilisent pas directement le SIGRD <b>doivent</b> fournir des données de SES (y compris des données détaillées sur les programmes, l'ingénierie et la maintenance) dans des formats précis compatibles avec le SIGRD.	Besoin non négociable
DRES_472	La responsabilité de l'ensemble du système devrait être attribuée au besoin.	Besoin négociable
DRES_476	Les CSES du futur système de SES <b>doivent</b> présenter un vocabulaire et une terminologie propres au futur système de SES.	Besoin négociable
DRES_133	<b>3.6 Exigences en matière de sécurité et de propriété intellectuelle</b>	Cap
DRES_635	Le futur système de SES doit permettre de s'assurer que les droits de PI sont obtenus afin que le Canada puisse renforcer, exploiter, maintenir, réparer, réviser, modifier et mettre à jour les éléments au besoin.	Besoin non négociable
DRES_636	Le futur système de SES <b>devrait</b> protéger les droits de PI au niveau de l'équipement nécessaire pour appuyer les travaux de maintenance de troisième échelon impartis.	Besoin négociable
DRES_637	Le futur système de SES <b>doit</b> protéger les droits de PI relatifs aux systèmes et aux logiciels d'instruction nécessaires à l'appui de l'intégration aux systèmes d'instruction et aux infrastructures en place.	Besoin non négociable
DRES_200	Le futur système de SES <b>doit</b> définir les besoins en information relative à la PI pour les CSES.	Besoin non négociable

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_134	Le futur système de SES <b>devrait</b> obtenir l'information relative à la PI à l'intention de l'ensemble des responsables du système.	Besoin non négociable
DRES_201	<i>L'information relative à la PI est définie pour inclure l'identification de l'élément de configuration qui contient la PI, la description de la PI selon un niveau de détails permettant de détecter les atteintes aux droits de PI; propriétaires et permis.</i>	Info
DRES_202	Le futur système de SES <b>doit</b> gérer l'information relative à la PI sur le plan de la surveillance, du suivi, de la mise à jour, de l'état et de la transmission de la PI.	Besoin non négociable
DRES_204	Le futur système de SES <b>doit</b> comprendre des mesures visant à empêcher l'atteinte aux droits de PI.	Besoin non négociable
DRES_576	Le futur système de SES <b>doit</b> se conformer aux exigences relatives à la sécurité du gouvernement du Canada. (Remarque : Cela comprend la sécurité des TI.)	Besoin non négociable
DRES_146	<b>3.7 Exigences relatives au rendement</b>	Cap
DRES_577	Sauf indication contraire dans l'IC de la classe, les exigences relatives au rendement suivantes <b>doivent</b> s'appliquer.	Besoin non négociable
DRES_245	<b>3.7.1 Exigences en matière de disponibilité opérationnelle</b>	Cap
DRES_597	<i>La disponibilité du matériel, qui englobe l'état du matériel et les délais d'intervention, est une évaluation de la capacité du navire à exécuter une tâche approuvée :</i>  <i>a. L'état du matériel désigne un état de matériel défini qui est requis pour appuyer la capacité opérationnelle nécessaire pour exécuter la tâche approuvée</i> <i>b. Le délai d'intervention désigne l'intervalle entre la délivrance d'un ordre d'avertissement et le moment où le navire à qui la mission est confiée doit être prêt à son emplacement habituel pour une intervention.</i>	Info
DRES_598	<i>La disponibilité du matériel est l'une des multiples composantes de la disponibilité opérationnelle, y compris le personnel, l'instruction, l'entreposage, etc. Dans le cadre de la gestion de la disponibilité du matériel, on doit tenir compte du besoin de préparer un certain nombre de composantes dans un délai d'intervention limité.</i>	Info
DRES_599	Le futur système de SES <b>doit permettre</b> , en collaboration avec la Gestion du programme opérationnel, d'élaborer une stratégie visant à appuyer les exigences de disponibilité opérationnelle du DCFC 129.	Besoin non négociable
DRES_600	Le futur système de SES <b>doit permettre</b> de gérer la disponibilité opérationnelle de l'équipement des navires afin de respecter les exigences de disponibilité opérationnelle du DCFC 129.	Besoin non négociable

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_601	Le futur système de SES, à l'appui des objectifs de disponibilité du matériel, <b>doit</b> : a. établir des états de matériel définis pour les niveaux et les missions de préparation; b. évaluer l'état du matériel des navires et produire des rapports à son égard; c. effectuer une analyse par simulation pour déterminer la capacité de remettre des navires précis dans un état requis; d. élaborer, gérer et exécuter des plans d'intervention d'urgence.	Besoin non négociable
DRES_182	Le futur système de SES <b>devrait permettre</b> d'intégrer des mises à niveaux de capacité provisoire d'exécution d'une mission sur préavis d'au moins 90 jours.	Besoin négociable
DRES_590	<b>3.7.2 Besoins de maintien en puissance</b>	Cap
DRES_259	Le futur système de SES <b>doit permettre</b> de s'assurer que l'état du matériel des navires participant à des opérations de faible intensité (comme il est défini dans le DCFC 129) peut être maintenu indéfiniment.	Besoin non négociable
DRES_260	Le futur système de SES <b>doit permettre</b> de s'assurer que l'état du matériel des navires participant à des opérations d'intensité moyenne (comme il est défini dans le DCFC 129) peut être maintenu sur une période de 12 mois.	Besoin non négociable
DRES_261	Le futur système de SES <b>doit permettre</b> de s'assurer que l'état du matériel des navires participant à des opérations de haute intensité (comme il est défini dans le DCFC 129) peut être maintenu sur une période de 60 jours.	Besoin non négociable
DRES_180	Le futur système de SES, à l'appui de la continuité stratégique, <b>doit permettre</b> d'entretenir les navires de la MRC conformément à l'IC liée à la durée de vie en service des navires (supposément 30 ans).	Besoin non négociable
DRES_578	Conformément à l'IC du navire, le futur système de SES <b>doit permettre</b> d'élaborer une stratégie et d'établir des façons de réagir en cas de dommages au combat afin d'atteindre l'ensemble d'objectifs hiérarchique suivant : 1) Remettre le navire en état opérationnel (pour mener les opérations) dès que possible. 2) Rendre le navire sécuritaire à nouveau dès que possible, supprimer les dangers immédiats et le remettre ensuite en état opérationnel pour mener les opérations. 3) Rendre le navire sécuritaire à nouveau dès que possible et le retirer du théâtre, pour l'apporter là où des réparations importantes peuvent être effectuées.	Besoin non négociable
DRES_263	Le futur système de SES <b>doit</b> répondre aux besoins de soutien du matériel liés au soutien en déploiement, comme il est défini à la section 502 du DCFC 129.	Besoin non négociable
DRES_174	Le futur système de SES <b>doit permettre</b> de s'assurer qu'un navire peut fonctionner sur le plan du matériel (sans soutien), le cas échéant, pour une	Besoin non négociable

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
	période de 90 jours.	
DRES_580	<b>3.7.3 Flexibilité</b>	Cap
DRES_602	<i>La flexibilité est un principe fondamental de la profession militaire. Le DCFC 129, qui reconnaît les forces environnementales pratiques, cherche à offrir une flexibilité mesurée qui ne mine pas le principe fondamental, mais qui tente plutôt de le rendre plus malléable lorsqu'il est raisonnable et approprié de le faire.</i>	Info
DRES_603	Le futur système de SES <b>doit</b> fournir à la MRC la flexibilité opérationnelle inhérente au DCFC 129 en gérant la disponibilité opérationnelle du matériel des navires de façon active.	Besoin non négociable
DRES_723	<b>3.7.3.1 Intensification</b>	Cap
DRES_604	Lors de situations de dernière minute non visées par le DCFC 129, le futur système de SES <b>doit</b> être en mesure de rediriger toutes les ressources disponibles de façon sécuritaire afin qu'elles interviennent en cas d'incident imprévu.	Besoin non négociable
DRES_724	<b>3.7.4 Variabilité dimensionnelle</b>	Cap
DRES_638	<i>La variabilité dimensionnelle est la capacité de modifier la taille du futur système de SES en réponse aux exigences ou aux niveaux de ressources changeants sans modifier sa structure fondamentale ou ses produits livrables.</i>	Info
DRES_639	Le futur système de SES <b>doit</b> être évolutif.	Besoin non négociable
DRES_163	<b>3.8 Processus liés au futur système de SES</b>	Cap
DRES_477	<b>3.8.1 Processus liés aux axes de prestation de services</b>	Cap
DRES_478	<i>Le futur système de SES comprend les principaux axes de prestation de services suivants :</i> <i>a. Soutien des capacités;</i> <i>b. Maintien des capacités;</i> <i>c. Développement, acquisition et intégration de capacités;</i> <i>d. Dessaisissement et aliénation de capacités.</i>	Info
DRES_479	<b>3.8.1.1 Soutien des capacités</b>	Cap
DRES_640	<i>Le soutien des capacités comprend les sous-processus suivants :</i> <i>a. Maintenance préventive (première et deuxième lignes);</i> <i>b. Maintenance corrective (première et deuxième lignes);</i> <i>c. Maintenance de troisième ligne (y compris les travaux de réparation et de révision).</i>	Info

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_480	Sur le plan de la maintenance préventive, l'objectif consiste à effectuer tous les travaux de maintenance préventive conformément à l'IC.	Objectif
DRES_581	Le futur système de SES <b>doit</b> gérer et exécuter la maintenance préventive au moyen d'un processus de bout en bout.	Besoin non négociable
DRES_481	Dans le cadre du processus de maintenance préventive, le fournisseur de service <b>doit</b> déterminer et saisir des occasions d'améliorer, de façon continue, le processus de maintenance préventive de bout en bout.	Besoin non négociable
DRES_483	Sur le plan de la maintenance corrective, l'objectif consiste à terminer en temps opportun les travaux de maintenance corrective nécessaires pour maintenir la capacité opérationnelle conformément au programme opérationnel concerné.	Objectif
DRES_582	Le futur système de SES <b>doit</b> gérer et exécuter la maintenance corrective au moyen d'un processus de bout en bout.	Besoin non négociable
DRES_484	Dans le cadre du processus de maintenance corrective, le fournisseur de service <b>doit</b> déterminer et saisir des occasions d'améliorer le processus de maintenance corrective de façon continue.	Besoin non négociable
DRES_486	Sur le plan de la maintenance de troisième ligne, l'objectif consiste à terminer les travaux de maintenance de troisième ligne dans les délais prescrits, en respectant le budget et selon le niveau de qualité précisé.	Objectif
DRES_487	Le futur système de SES doit définir et gérer un processus de maintenance de troisième ligne structuré et interfonctionnel qui englobe autant la définition des besoins que l'installation, l'approbation et l'aliénation.	Besoin non négociable
DRES_488	Le futur système de SES <b>doit</b> mettre en œuvre des projets de maintenance de troisième ligne conformément au processus défini.	Besoin non négociable
DRES_489	Le futur système de SES <b>doit</b> gérer le rendement du processus de maintenance de troisième ligne.	Besoin non négociable
DRES_490	Le futur système de SES <b>doit</b> améliorer continuellement le processus de maintenance de troisième ligne.	Besoin non négociable
DRES_491	La gouvernance du projet relative aux projets de maintenance de troisième ligne <b>doit</b> incomber à l'AC (y compris l'approbation des éléments techniques et financiers, et des programmes).	Besoin non négociable
DRES_492	<b>3.8.1.2 Maintien des capacités</b>	Cap
DRES_493	L'objectif du maintien des capacités consiste à utiliser les ressources de façon optimale pour apporter les MT (AN) dans les délais prescrits, en respectant le budget et selon le niveau de qualité précisé.	Objectif

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_494	Le futur système de SES doit définir et gérer un processus de maintien des capacités structuré et interfonctionnel qui englobe autant la définition des besoins que l'installation, l'approbation et l'aliénation (pour les MT de l'AN).	Besoin non négociable
DRES_495	Le futur système de SES <b>doit</b> mettre en œuvre des projets de maintien (MT de l'AN) conformément au processus défini.	Besoin non négociable
DRES_496	Le futur système de SES <b>doit</b> gérer le rendement du processus de maintien des capacités.	Besoin non négociable
DRES_497	Le futur système de SES <b>doit</b> améliorer continuellement le processus de maintien des capacités.	Besoin non négociable
DRES_498	La gouvernance du projet relative aux projets de maintien des capacités <b>doit</b> incomber à l'AC (y compris l'approbation des éléments techniques et financiers, et des programmes).	Besoin non négociable
DRES_499	<b>3.8.1.3 Développement, acquisition et intégration de capacités</b>	Cap
DRES_500	L'objectif du développement, de l'acquisition et de l'intégration des capacités consiste à utiliser les ressources de façon optimale pour livrer les projets de développement, d'acquisition et d'intégration dans les délais prescrits, en respectant le budget et selon le niveau de qualité précisé.	Objectif
DRES_501	Le futur système de SES doit définir et gérer un processus de développement, d'acquisition et d'intégration structuré et interfonctionnel qui englobe autant la définition des besoins que l'installation, l'approbation et l'aliénation.	Besoin non négociable
DRES_502	Le futur système de SES <b>doit</b> mettre en œuvre des projets d'immobilisations, y compris les MT, conformément au processus défini.	Besoin non négociable
DRES_503	Le futur système de SES <b>doit</b> gérer le rendement du processus de développement, d'acquisition et d'intégration des capacités.	Besoin non négociable
DRES_504	Le futur système de SES <b>doit</b> améliorer continuellement le processus de développement, d'acquisition et d'intégration des capacités.	Besoin non négociable
DRES_505	La gouvernance du projet relative aux projets d'immobilisations <b>doit</b> être conforme au MAA et à la DAP.	Besoin non négociable
DRES_641	La gouvernance du projet relative aux projets d'immobilisations <b>doit</b> incomber à l'AC (y compris l'approbation des éléments techniques et financiers, et des programmes).	Besoin non négociable
DRES_642	<b>3.8.1.4 Dessaisissement et aliénation de capacités</b>	Cap

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_643	<p><i>Le dessaisissement est désigné comme le retrait d'une capacité menant à ce qui suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>aliénation d'un actif (système, équipement)</i></li> <li>- <i>cessation de l'instruction de soutien</i></li> <li>- <i>suppression des postes de soutien</i></li> <li>- <i>modification ou cessation de la logistique et aliénation des pièces</i></li> <li>- <i>modification potentielle de la doctrine</i></li> </ul> <p><i>L'aliénation est définie comme le retrait d'un actif (y compris les entrepôts) de la manière suivante :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>vente</i></li> <li>- <i>transfert ou don</i></li> <li>- <i>destruction</i></li> </ul>	Info
DRES_644	L'objectif du dessaisissement et de l'aliénation des capacités consiste à s'assurer que l'équipement et le matériel sont éliminés de façon sécuritaire, économique et écologique, et en temps opportun.	Objectif
DRES_645	Le futur système de SES doit être responsable de la préparation du plan de dessaisissement décennal et d'exécuter les plans d'aliénation conformément aux jalons établis dans les documents liés au rapport de surplus. (Remarque : Ces plans de dessaisissement décennaux doivent être mis à jour chaque année et présentés à titre d'annexe des soumissions du plan d'activités de N1.)	Besoin non négociable
DRES_646	Le futur système de SES <b>doit</b> éliminer l'équipement excédentaire de façon sécuritaire, économique et écologique, et en temps opportun.	Besoin non négociable
DRES_647	Le futur système de SES <b>devrait</b> éliminer l'équipement excédentaire dans l'année qui suit la déclaration de matériel excédentaire.	Besoin négociable
DRES_698	Le futur système de SES doit gérer le rendement du processus de dessaisissement et d'aliénation des capacités.	Besoin non négociable
DRES_699	Le futur système de SES doit améliorer continuellement le processus de dessaisissement et d'aliénation des capacités.	Besoin non négociable
DRES_583	<b>3.8.2 Processus habilitants</b>	Cap
DRES_584	<b>3.8.2.1 Gestion de programme et de projet</b>	Cap
DRES_585	Le futur système de SES <b>doit</b> planifier et exécuter tous les travaux conformément aux pratiques exemplaires de gestion de programme et de projet (p. ex., la somme des connaissances de la gestion de projet).	Besoin non négociable
DRES_700	Le futur système de SES <b>doit</b> gérer le rendement des processus de gestion de programme et de projet.	Besoin non négociable

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_701	Le futur système de SES <b>doit</b> améliorer continuellement les processus de gestion de programme et de projet.	Besoin non négociable
DRES_506	<b>3.8.2.2 Ingénierie des systèmes</b>	Cap
DRES_164	Le futur système de SES <b>doit</b> planifier et exécuter l'ensemble des travaux techniques conformément aux pratiques exemplaires en ingénierie des systèmes (p. ex., ISO/IEC 15288, INCOSE SE Handbook).	Besoin non négociable
DRES_31	<i>La supervision de l'ingénierie des systèmes incombe au GPC.</i>	Info
DRES_702	Le futur système de SES <b>doit</b> gérer le rendement des processus d'ingénierie des systèmes.	Besoin non négociable
DRES_703	Le futur système de SES <b>doit</b> améliorer continuellement les processus d'ingénierie des systèmes.	Besoin non négociable
DRES_507	<b>3.8.2.3 Gestion du travail</b>	Cap
DRES_173	<i>Le processus de gestion du travail vise à fournir des directives claires concernant la mise au point, l'acheminement, la présentation, la supervision et l'approbation des travaux, ainsi que les critères d'entrée et de sortie s'appliquant au chantier.</i>	Info
DRES_172	Le futur système de SES <b>doit</b> mettre en œuvre et suivre des processus de gestion du travail définis et solides.	Besoin non négociable
DRES_681	Le futur système de SES <b>devrait</b> utiliser les processus de gestion du travail existants du SIGRD.	Besoin négociable
DRES_704	Le futur système de SES <b>doit</b> gérer le rendement du processus de gestion du travail.	Besoin non négociable
DRES_705	Le futur système de SES <b>doit</b> améliorer continuellement le processus de gestion du travail.	Besoin non négociable
DRES_535	<b>3.9 Exigences relatives aux compétences et aux attestations</b>	Cap
DRES_511	<b>3.9.1 Exigences générales</b>	Cap
DRES_512	Le futur système de SES <b>doit permettre</b> de s'assurer que tout le personnel affecté à des activités de matériel naval possède les qualifications et l'expérience pertinentes.	Besoin non négociable
DRES_513	Le futur système de SES <b>doit permettre</b> de s'assurer que toutes les organisations de futur SES effectuant les activités d'ingénierie possèdent une attestation à titre de groupement d'ingénieurs autorisé.	Besoin non négociable
DRES_536	<b>3.9.2 Équipage du navire</b>	Cap

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_520	<i>À titre de responsable des tâches du SGMN, les groupements d'ingénieurs sont responsables, sur le plan de l'état du matériel du navire, d'activités telles que l'instruction, la gestion de la maintenance, l'amélioration continue, l'analyse et le dépannage. L'assurance que les navires et les systèmes sont exploités et maintenus par un équipage compétent est un élément essentiel à ces responsabilités.</i>	Info
DRES_519	Les groupements d'ingénieurs <b>doivent</b> posséder les qualifications et l'expérience pertinentes pour assurer les responsabilités qui leur sont attribuées dans le SGMN.	Besoin non négociable
DRES_521	Les groupements d'ingénieurs <b>doivent</b> s'assurer que les attestations nécessaires de l'ensemble du personnel du service sont maintenues.	Besoin non négociable
DRES_211	Le futur système de SES <b>devrait</b> faciliter le développement de la capacité de l'équipage du navire afin que celui-ci applique des mesures correctives de manière organique, indépendamment des conseils et du soutien à terre.	Besoin négociable
DRES_725	Le futur système de SES <b>doit</b> faciliter le perfectionnement professionnel de l'équipage du navire (pour inclure, par exemple, l'accès aux experts techniques, à l'éducation continue, à l'instruction en ligne, etc.).	Besoin négociable
DRES_138	<b>3.9.3 Contexte de CSES (compétences)</b>	Cap
DRES_522	<i>En raison de la transition vers des CSES importants et groupés, le futur système de SES sera nécessaire pour évaluer et traiter activement les répercussions sur les compétences internes du gouvernement du Canada (y compris le militaire), comme : 1) la capacité à développer et à maintenir de solides compétences et habiletés dans la gestion et l'administration de contrats complexes, et 2) la capacité de créer des possibilités de perfectionnement professionnel au sein du gouvernement du Canada en vue d'élaborer des contrats aux fins de surveillance et de gestion (sur les plans technique, commercial et des programmes).</i>  <i>Ces répercussions soulignent la nécessité, pour les compagnies de navires qui sont compétentes, d'accepter les travaux à titre de clients intelligents (comme il est défini à la section 4) directement auprès des fournisseurs de service contractuels.</i>	Info
DRES_523	Le futur système de SES <b>doit</b> développer et maintenir des compétences (comme il est défini à la section 4) et des capacités liées à celles d'un client intelligent, et ce, sur les plans commercial, technique et des programmes.	Besoin non négociable
DRES_141	<b>3.10 Exigences relatives à la gestion de l'information</b>	Cap
DRES_648	Les rapports et les comptes rendus désignés de SES doivent être tenus à jour dans le SIGRD.	Besoin non négociable

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_526	Les données de SES désignées (y compris les données sur la maintenance de troisième ligne) doivent être tenues à jour dans le SIGRD.	Besoin négociable
DRES_527	Lorsque le SIGRD n'est pas utilisé, les systèmes autres que le SIGRD doivent fournir les données nécessaires aux processus du SIGRD ou au maintien de l'effectif.	Besoin non négociable
DRES_233	Le futur système de SES doit indiquer l'état actuel du matériel des navires afin d'appuyer tous les processus décisionnels requis.	Besoin non négociable
DRES_166	<b>3.11 Exigences relatives à la gestion de la qualité</b>	Cap
DRES_167	Les principaux éléments du futur système de SES <b>doivent permettre</b> d'établir, de documenter, de mettre en œuvre et de maintenir un système de gestion de la qualité et d'améliorer continuellement son efficacité, conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie (p. ex., ISO 9001).	Besoin non négociable
DRES_586	<b>4. Glossaire</b>	Cap
DRES_528	Le glossaire suivant présente les définitions des principaux termes utilisés tout au long de la présente description.	Info
DRES_649	<b>Groupements d'ingénieurs autorisés</b> : Organisation officiellement autorisée par l'autorité administrative du matériel naval à mener des travaux d'ingénierie sur le matériel naval. Elle fournit des garanties de la qualité des travaux et de la conformité aux exigences prescrites.	Info
DRES_650	<b>Critères de certification</b> : Sous-ensemble des critères de fondement de la conception liés à la prestation de garanties de sécurité d'un navire et à la conformité aux exigences du <i>Code des navires militaires</i> .	Info
DRES_651	<b>Critères de fondement de la conception</b> : Ensemble des connaissances représentées par des normes, des spécifications et d'autres documents approuvés qui énoncent les exigences de conception et de fabrication du matériel naval afin de garantir que les navires et leur équipement conviennent à l'usage prévu, qu'ils sont sécuritaires et qu'ils sont conformes aux normes environnementales, et que les solutions seront compatibles aux pratiques acceptées pour l'exploitation et la maintenance de l'équipement dans la Marine royale canadienne.	Info
DRES_652	<b>Équipe de projet intégré au niveau de la classe</b> : Organisation composée des employés du ministère de la Défense nationale et des employés de l'entrepreneur participant à un contrat de soutien en service d'une classe de navire. Cette équipe est normalement installée dans les mêmes locaux qu'une équipe intégrée et assume des fonctions semblables.	Info
DRES_653	<b>Compétence</b> : Connaissance, aptitude, habileté ou autre caractéristique observable ou mesurable définie en matière de comportement que les employés doivent avoir pour obtenir le rendement requis et assurer au bout du compte la réussite de l'organisation.	Info

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_654	<b>Gestion de la configuration</b> : Processus englobant la planification et la définition de la configuration, le contrôle des modifications, la consignation de l'état de la configuration, l'attestation et la vérification de la configuration.	Info
DRES_655	<b>Éléments de capacité de défense : Éléments de capacité dont a besoin la Défense pour satisfaire aux exigences en matière de disponibilité opérationnelle, d'opérations et de développement des capacités (voir la section 4 de l'architecture d'alignement des programmes).</b>	Info
DRES_656	<b>Responsable de la conception</b> : Autorité conférée à une personne au niveau de la direction pour établir et maintenir l'intention du concept. Le responsable de la conception doit posséder une compétence professionnelle et le pouvoir de préciser les besoins conceptuels, d'exécuter des tâches conceptuelles, d'exercer la gestion de la configuration des différents concepts et documents connexes tout en surveillant en permanence l'efficacité de ces activités dans le maintien d'un état matériel donné. Il agit également à titre de gestionnaire de programme de la classe en service ou de gestionnaire de programme d'un grand projet de l'État pendant la phase d'acquisition. Cette fonction confère au responsable de la conception le pouvoir nécessaire pour maintenir l'intention du concept et permettre de prendre des décisions relatives à cette dernière en toute connaissance de cause tout en tenant compte des besoins et des contraintes en matière de programmes, dont les besoins opérationnels, techniques et réglementaires, des ressources (coût), du calendrier, des incidences de l'intégration du système et des risques connexes. (Voir le paragraphe 18 de la section 2 de la partie 2 du manuel du SGMN.)	Info
DRES_657	<b>Intention du concept</b> : Description de l'exploitation et de la maintenance d'un navire selon les conditions recommandées par sa conception. L'intention du concept d'un navire est la consignation officielle de l'ensemble des connaissances énonçant les objectifs et le rendement du navire, ainsi que les modalités régissant son exploitation et sa maintenance pour atteindre les objectifs établis. L'intention du concept comprend l'énoncé des besoins, le concept des opérations, le concept de soutien, les axes de prestation de services, les critères de fondement de la conception, les critères de certification, ainsi qu'un dossier de données techniques comportant des dessins et des publications techniques nécessaires pour définir clairement l'exploitation et la maintenance du navire. L'intention du concept est un document évolutif dont la configuration doit être gérée tout au long du cycle de vie d'un navire et qui doit être adapté aux modifications approuvées.	Info

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_658	<b>Responsables des tâches (commandants des navires, officiers ingénieurs) :</b> Personnes qualifiées chargées de la conduite de leurs travaux et de ceux des échelons inférieurs qui sont liés à l'état matériel d'un système ou d'un équipement. Dans le contexte plus général de la réglementation du matériel naval, un responsable des tâches désigne toute personne investie précisément de la responsabilité d'assurer la sécurité. Par moment, il peut y avoir plusieurs responsables des tâches chargés d'assurer différents aspects de la sécurité ou du rendement tant au niveau des systèmes que de l'équipement. (Voir le paragraphe 13 de la section 2 de la partie 2 du manuel du SGMN.)	Info
DRES_659	<b>Gestion des modifications techniques :</b> Gestion des modifications techniques découlant de l'introduction de nouvelles capacités ou du maintien en puissance des capacités existantes. Le processus de gestion des modifications techniques va de la description des besoins à l'acceptation et à l'installation des éléments modifiés sur le navire. La gestion des modifications techniques comprend également la mise en place du soutien logistique nécessaire.	Info
DRES_606	<b>Contrats flexibles et évolutifs axés sur le rendement :</b>	Info
DRES_660	<b>Système d'armes intégré :</b> Système ayant la capacité de produire des effets recherchés sur le plan opérationnel en contribuant de manière intégrée à tous les éléments au sein dudit système. Un navire constitue un système d'armes intégré qui peut flotter, se déplacer, acquérir et produire des effets sur le plan opérationnel sur différentes cibles, ou qui peut exécuter un certain nombre de tâches opérationnelles afin d'appuyer la réalisation des résultats recherchés.	Info
DRES_661	<b>Client intelligent :</b> Personne ou organisation détenant suffisamment de connaissances pour préciser clairement les besoins en matière de biens ou de services qu'elle désire obtenir auprès d'un fournisseur de l'industrie et pour les accepter en ayant la forte certitude que ces biens ou ces services répondront à l'intention d'origine et qu'ils auront été obtenus avec un excellent rapport qualité-prix. Au sein du Système de gestion du matériel naval, la compétence des principales autorités doit être au même niveau que celle en vigueur au moment de l'acceptation de sorte que ces dernières puissent être tenues responsables de la sécurité et du rendement du système.	Info
DRES_662	<b>Gestion du cycle de vie du matériel :</b> L'élément de Gestion du cycle de vie du matériel du futur système de soutien en service contient toutes les fonctions de Gestion du cycle de vie du matériel décrites dans la politique d'acquisition et de soutien du matériel afin de gérer efficacement les navires, les systèmes et l'équipement tout au long de leur cycle de vie.	Info
DRES_663	<b>Gestion du programme de maintenance :</b> La gestion du programme de maintenance consiste en l'amélioration continue et en l'optimisation d'un programme de maintenance pour un navire ou un système fondé sur l'état du matériel de la classe et les résultats liés à la maintenance.	Info

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_664	<b>Gestion de l'intention du concept</b> : La gestion de l'intention du concept comprend la validation du rendement du navire en fonction de l'intention du concept, et l'harmonisation continue de l'intention du concept avec le rendement réel du navire.	Info
DRES_665	<b>État du matériel</b> : L'état du matériel est le degré selon lequel le navire est prêt à être mis en service (rendement), sécuritaire et conforme aux règlements liés à la protection de l'environnement. (Voir le paragraphe 1 de la section 2 de la partie 2 du manuel du SGMN.)	Info
DRES_666	<b>Autorité du matériel naval : Le directeur général – Gestion du programme d'équipement maritime est l'autorité du matériel naval qui relève du sous-ministre adjoint (Matériels) en ce qui a trait à l'assurance du matériel technique au cours du cycle de vie du matériel naval, de l'acquisition, en passant par la maintenance et le soutien, jusqu'à l'aliénation. (Voir le paragraphe 16 de la section 2 de la partie 2 du manuel du SGMN.)</b>	Info
DRES_666	<b>Autorité administrative du matériel naval</b> : L'autorité administrative du matériel naval relève de l'autorité du matériel naval en ce qui a trait aux tâches suivantes : a. établir et maintenir l'ensemble des normes et des règlements du ministère de la Défense nationale qui seront utilisés aux fins de conception; b. déterminer les exigences des normes et règlements non liés au ministère de la Défense nationale qui s'appliquent à la conception, à la construction, à la maintenance et à l'exploitation technique des navires; c. établir et maintenir un cadre de surveillance administratif qui garantira la conformité. (Voir le paragraphe 17 de la section 2 de la partie 2 du manuel du SGMN.)	Info
DRES_667	<b>Gestion de l'obsolescence</b> : La gestion de l'obsolescence comprend la détermination et l'atténuation des risques liés au rendement découlant de situations où l'équipement n'est plus (ou risque de ne plus être) produit ou soutenu par le fabricant d'équipement d'origine ou le fournisseur.	Info
DRES_668	<b>Autorité opérationnelle</b> : Autorité officiellement chargée de la protection des ressources confiées aux commandants des opérations et aux commandants de formation. Le commandant de la Marine royale canadienne (MRC), qui relève du chef d'état-major de la défense, est l'autorité opérationnelle chargée d'accomplir la mission de la MRC. Pour ce faire, il doit mettre en œuvre le plan d'activités de la MRC et établir une politique et une doctrine de commandement de soutien. (Voir le paragraphe 14 de la section 2 de la partie 2 du manuel du SGMN.)	Info

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_682	<p><b>Organisation reconnue</b> : Organisation qu'on a vérifiée pour démontrer qu'elle dispose des processus et des ressources requis pour remplir une fonction de réglementation du matériel naval. Il peut s'agir notamment de la Direction – Systèmes de plateformes navales, de la Direction – Systèmes de combat naval, des directions du Chef du personnel militaire, de la Direction – Gestion du programme d'équipement maritime (périodes en cale sèche et carénages, petits navires de guerre et navires auxiliaires, Sous-marins), des services du génie des IMF et à bord de navires canadiens de Sa Majesté et des sous-marins, des agents de conception, des fabricants d'équipement d'origine, des sociétés de classification et des fournisseurs de matériel naval. (Voir le paragraphe 22 de la section 2 de la partie 2 du manuel du SGMN.)</p>	Info
DRES_669	<p><b>Gestion des pièces de rechange et des stocks</b> : La gestion des pièces de rechange et des stocks comprend la gestion nécessaire des stocks et des ressources pour assurer la prestation optimale des pièces de rechange requises pour la maintenance, des lots de déploiement de la mission, des pièces de rechange pour la guerre, des outils spéciaux, de l'équipement d'essai et des autres ressources de soutien.</p>	Info
DRES_670	<p><b>Personnel possédant les qualifications et l'expérience pertinentes</b> : Personnel possédant les qualifications recommandées et l'expérience nécessaire pour remplir les rôles assignés.</p>	Info
DRES_671	<p><b>Gestion de la chaîne d'approvisionnement</b> : La gestion de la chaîne d'approvisionnement comprend la gestion des interfaces d'entrepreneurs subalternes dans le cadre de la livraison des biens et de la prestation des services à l'appui des processus et des activités de SES.</p>	Info
DRES_672	<p><b>Référence des opérations de la chaîne d'approvisionnement (ROCA)</b> : Le modèle de référence d'exploitation de la chaîne d'approvisionnement constitue le cadre structurel dans lequel les processus opérationnels, les mesures, les pratiques exemplaires et la technologie sont intégrés afin de rendre plus efficaces les activités de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Ce modèle comprend les cinq niveaux les plus élevés du processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement, soit la planification, la dotation en ressources, la production et le maintien, la prestation, et le retour.</p>	Info

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_607	<p><b>Solution de soutien</b> : Ensemble de politiques, de données et d'éléments de soutien mis en place pour permettre le soutien efficace d'une pièce d'équipement dans son contexte opérationnel. La solution de soutien de l'équipement naval comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. l'équipement naval en soi et ses diverses configurations en service, qui offrent la capacité requise dans la hiérarchie de cet équipement;</li> <li>b. les éléments de soutien de l'équipement, tels que les pièces de rechange, les ensembles réparables, les outils spéciaux et l'équipement d'essai, les publications techniques, les ensembles de données techniques, les contrats et les renseignements connexes, qui soutiennent l'équipement tout au long de sa durée de vie utile;</li> <li>c. les politiques et les directives qui définissent la solution de soutien propre à chaque pièce d'équipement naval.</li> </ul> <p>(Voir le paragraphe 2 de la section 1 de la partie 13 du manuel du SGMN.)</p>	Info
DRES_673	<p><b>Autorité des systèmes</b> : Personne chargée de la sécurité d'un système de navires ou de l'équipement ainsi que de la maintenance connexe tout au long du cycle de vie. (Voir le paragraphe 19 de la section 2 du manuel du SGMN.)</p>	Info
DRES_674	<p><b>Gestion des données techniques</b> : La gestion des données techniques comprend la gestion de toutes les données de l'intention du concept et du programme. Elle comporte le contrôle de l'accès aux données et de la révision, l'archivage, le stockage, la récupération et la diffusion.</p>	Info
DRES_675	<p><b>Calendrier technique</b> : Plan annuel élaboré en fonction du calendrier opérationnel (disponibilité des navires) afin d'optimiser les besoins pour la période de travail (p. ex., maintenance, essais, certification, intégration des capacités).</p>	Info
DRES_676	<p><b>Niveau 0</b> : Entrepreneur qui aide les autorités du ministère de la Défense nationale dans l'exécution de leurs responsabilités. On peut avoir recours aux clients de niveau 0 pour faciliter la spécification des besoins et l'acceptation des biens et services connexes. Les entrepreneurs de niveau 0 peuvent également faire la vérification des entrepreneurs de niveau 1 au nom des autorités du matériel. Le niveau 0 comprend les organisations sous contrat reconnues.</p>	Info
DRES_677	<p><b>Niveau 1</b> : Entrepreneur qui fournit des biens et services directement au ministère de la Défense nationale pour appuyer le programme de soutien du matériel naval et la réalisation des extrants du futur système de soutien en service. Les entrepreneurs de niveau 1 englobent les entrepreneurs responsables du soutien en service.</p>	Info
DRES_678	<p><b>Niveau 2</b> : Sous-traitant d'un entrepreneur de niveau 1.</p>	Info
DRES_679	<p><b>Niveaux supérieurs au niveau 2</b> : Autres entrepreneurs de la chaîne d'approvisionnement.</p>	Info

**UNCLASSIFIED / SANS CLASSIFICATION**  
**ANNEXE C: Document relatif aux exigences du système de l'ASES (DRES ASES)**

<i>Ident.</i>	<i>Besoin</i>	<i>Catégorie</i>
DRES_680	<b>Responsabilité de l'ensemble du système</b> : Personne ayant la responsabilité d'un système et de son rendement, et ce, de la formulation du besoin ou de l'exigence à la prestation des biens et services requis. L'objectif de la responsabilité de l'ensemble du système consiste en un centre de responsabilité unique bien défini pour un système et son rendement, et en la capacité à optimiser le rendement global du système pour que ce rendement soit satisfaisant.	Info



# Ministère de la Défense nationale

## Avenir du soutien en-service

### “ASES”

Pour le webinaire, veuillez envoyer vos questions par courriel  
au:

[rcnbpme.ncrosme@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:rcnbpme.ncrosme@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Présenté aux participants inscrits de l'industrie:  
25 mars 2015, Ottawa

Alanna Jorgensen – Championne ASES - DGGPEM  
Stephen Bobyn – GP ASES DGGPEM





# Ministère de la Défense nationale

## Avenir du soutien en-service

### “ASES”

## Webinaire pour l'industrie

ASES Demande pour information RFI001

*aujourd'hui et*

*demain*

Présenté aux participants inscrits de l'industrie:  
25 mars 2015, Ottawa

Alanna Jorgensen – Championne ASEs - DGGPEM  
Stephen Bobyn – GP ASEs DGGPEM



“livrer des flottes sécuritaires et opérationnelles

# Avenir SES –Administration du Webinaire

- 25 mars 2015
- 11h00 – 11h30      Présentation du Webinaire – demande de renseignements
- 11h30 – 11h45      Période de questions par courriels - [rcnbpme.ncrosme@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:rcnbpme.ncrosme@tpsgc-pwgsc.gc.ca)
- 27 mars 2015      Publication de la Demande de Renseignements (DDR) sur l'ASES pour l'Industrie (courriel, [achatsetventes.gc.ca](mailto:achatsetventes.gc.ca))\*
- 1-30 avril 2015      Entretien 1 à 1 avec le programme ASES, sur demande
- 7 mai 2015          Date préférée pour remettre les réponses à la DDR
- 4 juin 2015          Rapport préliminaire pour le conseil de gestion du SGMN
- Les répondants devraient prendre note que cette Demande de renseignements (DDR) n'est pas un appel d'offre ni une demande de soumission
  - Le sujet de ce webinaire concerne le système de soutien en-service, en développement, du matériel naval du MDN
  - Ce webinaire ne contient aucun sujet relatant directement à l'approvisionnement de contrat pour du soutien en-service
  - Les répondants devraient clairement indiquer toute information confidentielle ou propriétaire à l'entreprise qu'ils soumettront en réponse à cette demande de renseignements. Cette information sera alors traitée "protégée B".



# Avenir SES – Ordre du jour

- Bienvenue, Administration
- Programme ASES – “raison d’être”
- Survol du programme ASES
- But de la Demande de renseignements (DDR)
- Contexte
- Questions concernant la DDR
- Survol du document DDR
- Questions



# Avenir du soutien en-service

## Bienvenue

**« La capacité de maintenance d'une société est la meilleure façon de démontrer sa vigueur et son endurance.**

**Toute société peut stimuler, pendant un certain temps, sa volonté de construire quelque chose, mais la volonté de garder les choses en bon état en tout temps et l'aptitude à le faire sont plutôt rares. »**  
**[Traduction]**

Eric Hoffer, "Working and Thinking on the Waterfront"  
(Titusville: Hopewell Publications 1969) 15-16.



# Programme ASES – “raison d’être”

- Le ministère de la Défense nationale a besoin d'évoluer le soutien en-service navale pour la gestion de programme des navires et de l'équipement;
  - Programmes futur d'acquisition de la flotte de navires (NPEA, NSI, NCC)
  - Disponibilité limitée de ressources
  - Soutien matériel difficile pour l'optimisation & l'alignement envers les exigences opérationnelles
- GC et les réformes/initiatives de la défense
  - Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale (SNACN)
    - Soutien en-service – stratégie d'acquisition de service séparée
  - Stratégie d'approvisionnement en matière de Défense (SAMD)
    - Avantages techniques industriels et proposition de valeur
  - Plan d'action pour la réduction du déficit (PARD)
    - Pression sur les ressources disponibles
  - Renouvellement de la Défense
    - Réinvestissement des économies



# Survol du Programme ASES

- Le programme ASES a été créé sous la gouverne du Directeur général – gestion du programme d'équipement maritime (DGGPEM)
  - comme ingénieur chef de la Marine royale canadienne
- Objectif du programme ASES
  - Définir et établir un système de soutien complet du matériel naval en service, comme un sous-système du Système de Gestion du Matériel Naval (SGMN), pour répondre aux besoins de la future flotte à partir de 2018.
- Phases du programme ASES
  - Phase 1:** Mettre en place des exigences pour un futur système SES
  - Phase 2:** Développer la conception du futur système SES, et l'amélioration continue des CSSV, PNGNA et la classe Halifax
  - Phase 3:** Développer la conception détaillée des éléments du système futur du SES et notamment des améliorations au système existant
  - Phase 4:** Mettre en œuvre et institutionnaliser le futur système de SES.



# ASES - But de la Demande de renseignements

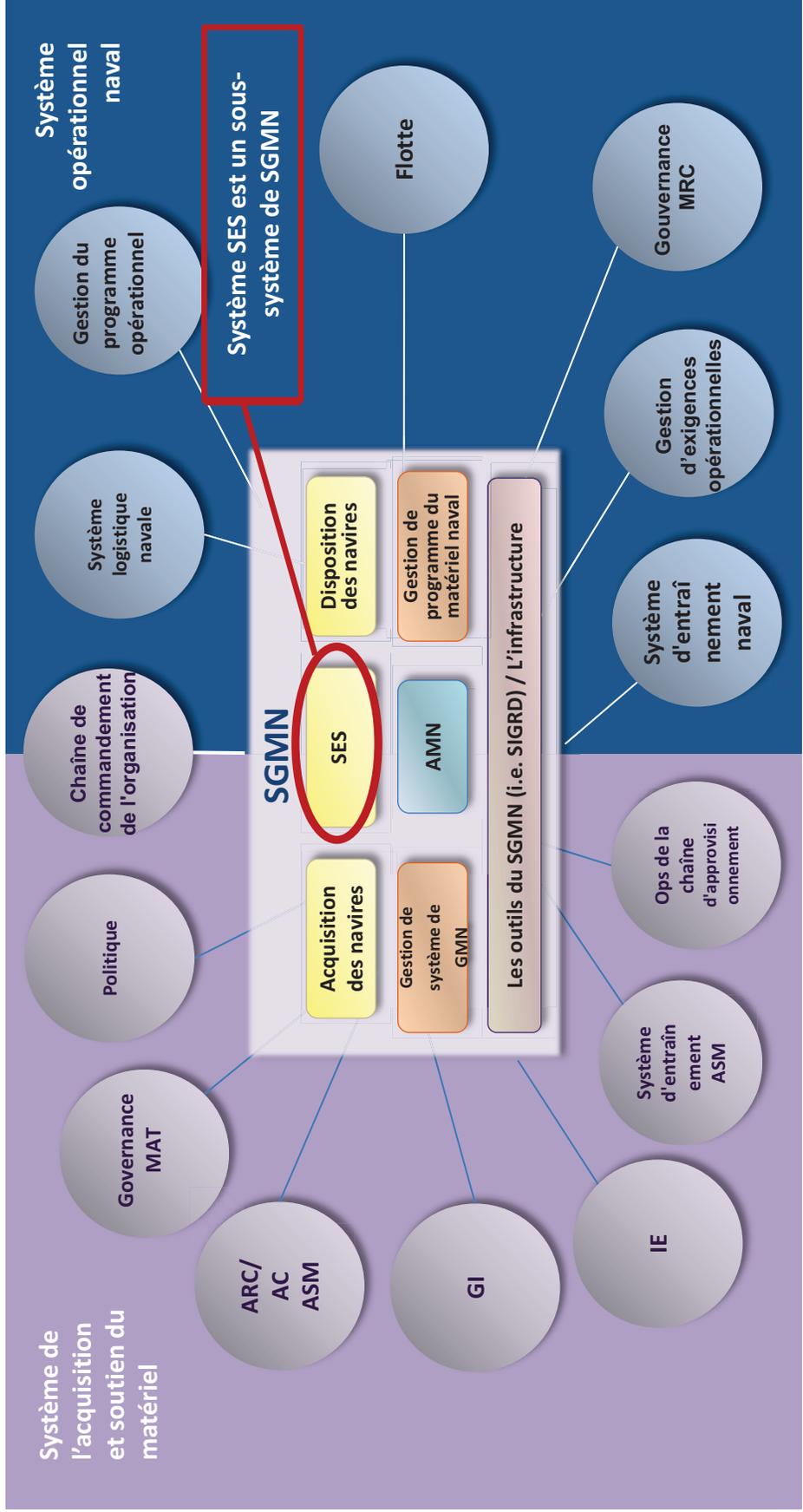
- Le but de cette Demande de renseignements (DDR) est pour le Canada d'intégrer la rétroaction de l'Industrie avec le système de soutien en-service du matériel naval qui est en voie de développement par le DGGPEM
- Les objectifs spécifiques comprennent:
  - Publication de deux programmes ASES à l'Industrie pour commentaires:
    - Document de description du système de soutien en service (DDS SES) et
    - Document relatif aux exigences du système (DRES) de soutien en-service
  - Augmenter la familiarisation de l'Industrie avec le programme ASES du DGGPEM qui développe le système de support en-service du matériel naval
  - Permettre à l'Industrie de contribuer au développement du système de support en-service du matériel naval
  - Identifier toutes recommandations pertinentes de l'Industrie pour aller de l'avant.



# Système - Avenir de soutien en service (ASES) SES matériel naval

## Contexte





### Interfaces du système ASM

**Politique:** ASM politique global fixé par le SMA (MAT), SGMN conforme

**Gouvernance MAT:** la gouvernance d'entreprise au sein du SMA (MAT), impacts SGMN par DGGPEM

**Interfaces ARC / AC ASM**

**GI:** Interface travers DPBSM, SIGRD ASM système d'enregistrement

**IE:** interface à travers DCEA pour le soutien de l'infrastructure

**Ops de la chaîne d'approvisionnement (y compris SAFC):** MDN alimentation interne support de chaîne à SGMN

**Système d'entraînement ASM:** MMTc, système de formation divisionnaire

### Interfaces du système opérationnel naval

**Système logistique navale:** Soutien aux opérations, le soutien de la chaîne d'approvisionnement en service, les pièces de rechange / de distribution (plus large que SGMN / matériel)

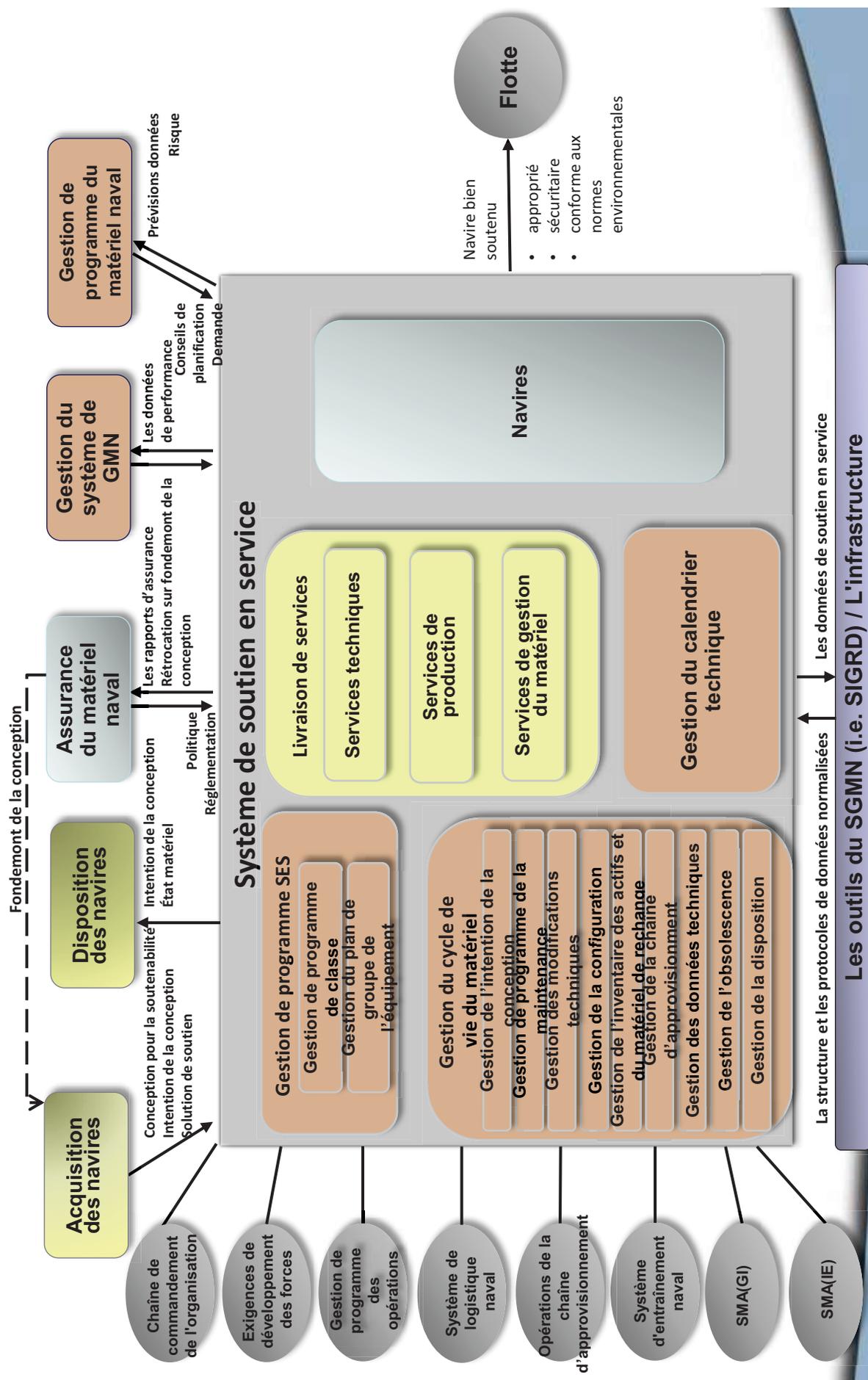
**Gestion du programme opérationnel (N3):** gestionnaire de programme opérationnel de formation, la formation de soutien du programme de matériel / priorités du soutien de navire, fournir une capacité du matériel à la flotte

**Gouvernance MRC (NIMSBB):** principale organisation de gouvernance en RCN dont l'autorité de matériel naval est membre / ingénieur en chef

**Gestion d'exigences opérationnelles (DBM):** Exigences opérationnelles à SGMN

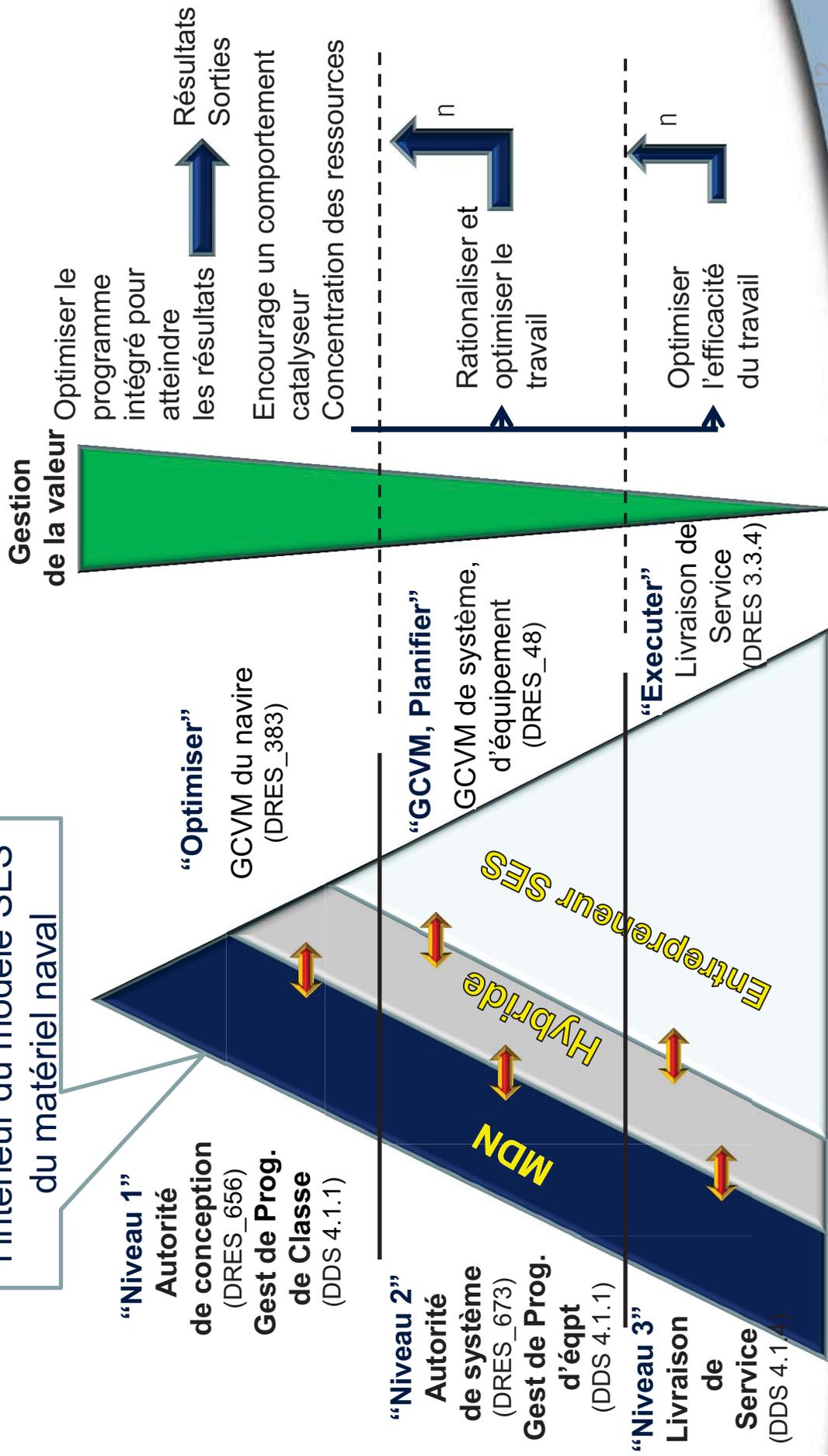
**Système d'entraînement naval:** Instructions militaires au sein du SGMN

# Système ASES – Modèle d'Élément Fonctionnel



# Modèle SES du matériel naval

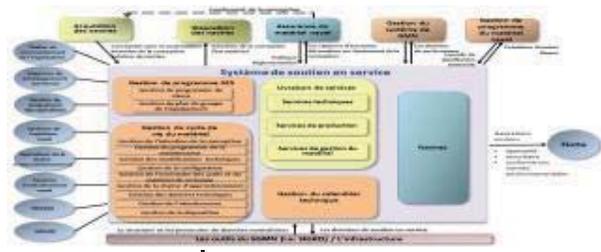
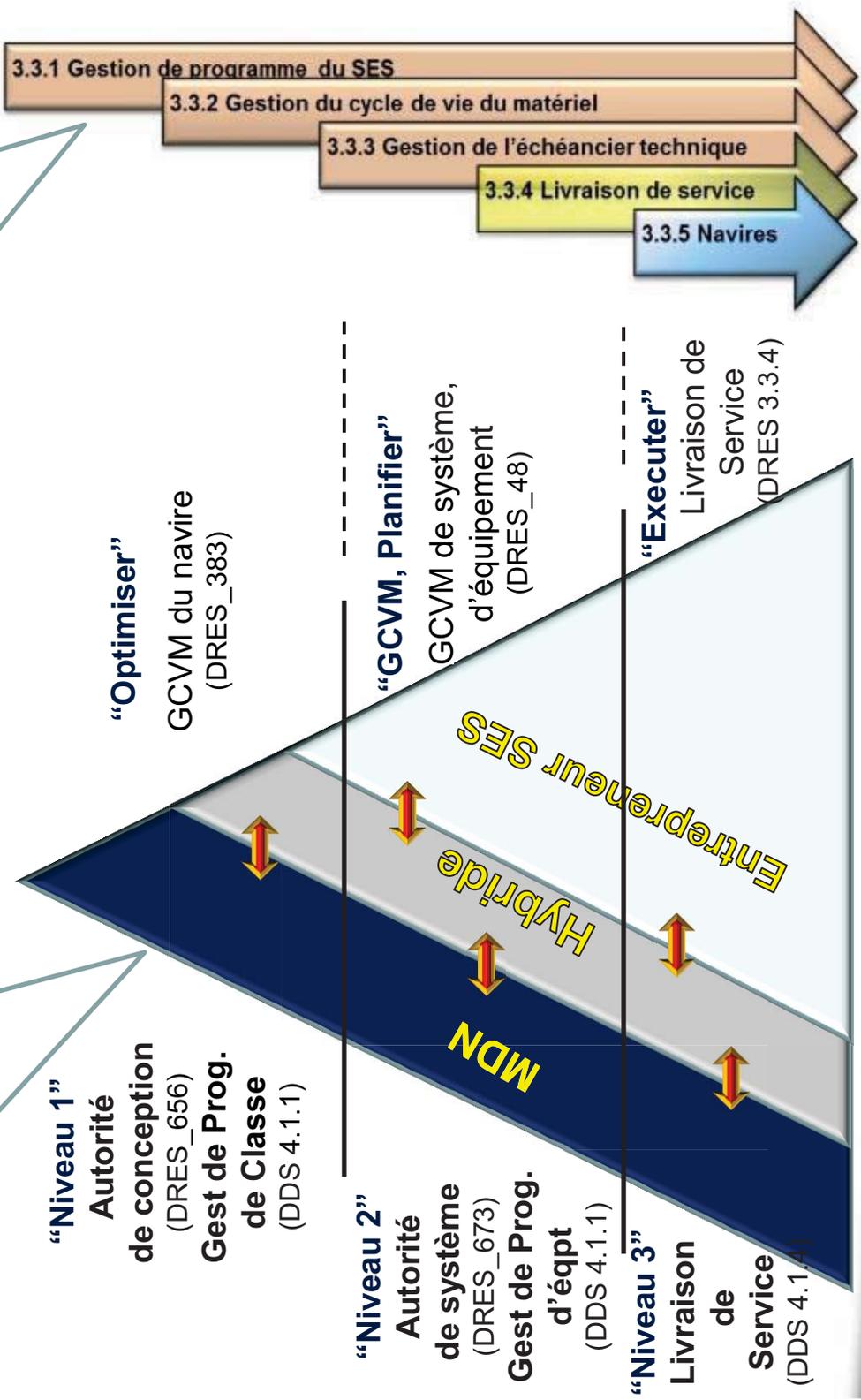
Solutions de soutien à l'intérieur du modèle SES du matériel naval



# Modèle SES du matériel naval

Solutions de soutien à l'intérieur du modèle SES du matériel naval

Éléments fonctionnels du DRES pour L'ASES



# Avenir SES– Résultats du système

1. La MRC a accès à des biens matériels navals fiables et disponibles selon les quantités, les répartitions et l'état adéquat pour permettre la disponibilité opérationnelle et l'emploi de forces navales pour s'acquitter des obligations de service de Défense
2. Utilisation optimale des ressources de l'État en vue de livrer la capacité de défense
3. Un équipage compétent doit utiliser et entretenir l'équipement

Les résultats du système SES doivent être continuellement le but de tous les praticiens de système (GC ou Industrie) une fois le système est implémenté.



# Avenir SES Survol du document

# Document de description du système (DDS)

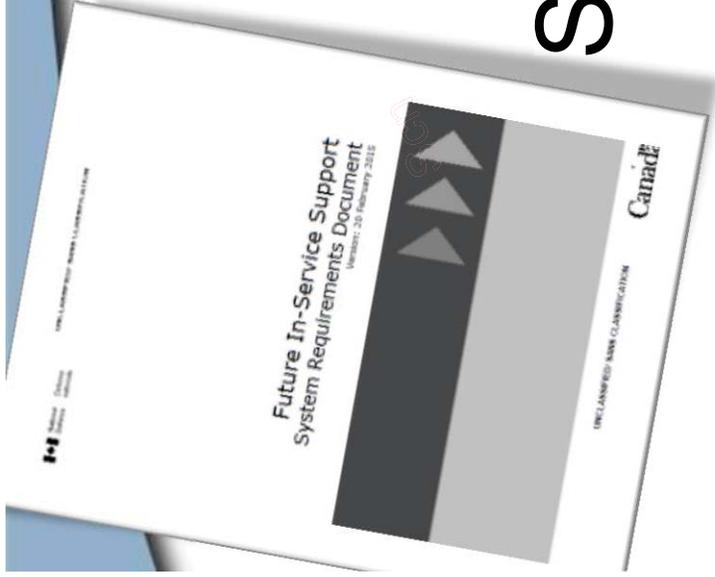
# Document de description du système SES (DDS)

## Objectif

- Le DDS SES fournit une description du sous-système de soutien en service (SES) tel qu'il est aujourd'hui et son fonctionnement faisant partie du système de gestion du matériel naval (SGMN)
- Le DDS SES est un document subordonné au DDS du SGMN
  - Le DDS du SGMN ne sera pas partagé pour la DDR car son focus est beaucoup plus vaste que le sous-système SES faisant partie du SGMN.
- Informe sur le développement du document relatif aux exigences du système (DRES) de l'ASES

# Document de description du système du SES (DDS)

- Le DDS décrit les éléments du système SES
  - Gestion de programme SES
  - Gestion du cycle de vie du matériel
  - Gestion de l'agenda technique
  - Livraison de service
  - Navire
- Le DDS décrit le comportement du système SES
  - Gestion des contraintes entre les besoins opérationnels, le design initial, ressources limitées
- Identifie les interfaces internes et externes du système SES
- Identifie les éléments organisationnels nécessaires pour le SES, incluant l'Industrie



# Avenir SES Survol du document

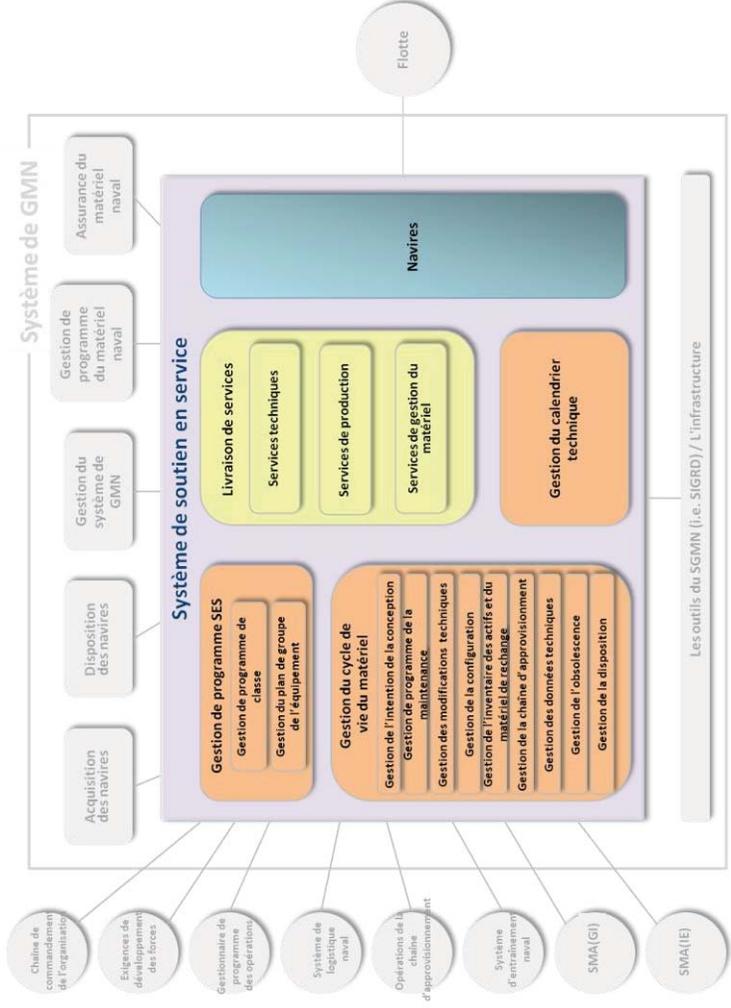
Document relatif aux exigences du  
système  
(DRES)

# DRES sur l'Avenir SES - Objectif

- Fournit une compréhension commune du système ASES, à travers un cadre d' exigences fondé sur des objectifs, flexible, et non prescriptif
  - le lexique est défini dans le glossaire
- Le résultat principal de l'analyse du système ASES est le Document des exigences du système (DRES) ASES qui consiste des éléments suivants:
  - Énoncé des résultats/objectifs (ERO)
  - Énoncé des besoins (EB); et
  - Document relatif aux exigences du système (DRES)
- Cadre hiérarchique avec traçabilité à partir des résultats de l'ERO, de l'EB, et des exigences plus détaillées dans le DRES
  - Le format de la base de données fournit davantage de traçabilité des exigences vers les document sources

# DRES - système de SES

Table des matières	
<b>1. Introduction</b>	
<b>1.1 Présentation</b>	
<b>1.2 Aperçu du système</b>	
<b>1.3 Fondement/Structure</b>	
<b>1.4 Principes/facteurs directeurs de conception</b>	
<b>1.5 Principales contraintes de conception</b>	
<b>2. Références</b>	
<b>3. Besoins</b>	
<b>3.1 Portée</b>	
<b>3.2 Besoins en matière de gouvernance et de pouvoirs</b>	
<b>3.3 Besoins fonctionnels</b>	
<b>3.3.1 Gestion de programmes du futur système de SES</b>	
<b>3.3.2 Gestion du cycle de vie du matériel</b>	
<b>3.3.3 Gestion du calendrier technique</b>	
<b>3.3.4 Prestation de services</b>	
<b>3.3.5 Navires</b>	
<b>3.4 Exigences en matière d'interface externe du système</b>	
<b>3.5 Exigences en matière d'interface interne du système</b>	
<b>3.6 Exigences en matière de sécurité et de propriété intellectuelle</b>	
<b>3.7 Exigences relatives au rendement</b>	
<b>3.8 Processus liés au futur système de SES</b>	
<b>3.9 Exigences relatives aux compétences et aux attestations</b>	
<b>3.10 Exigences relatives à la gestion de l'information</b>	
<b>3.11 Exigences relatives à la gestion de la qualité</b>	
<b>4. Glossaire</b>	

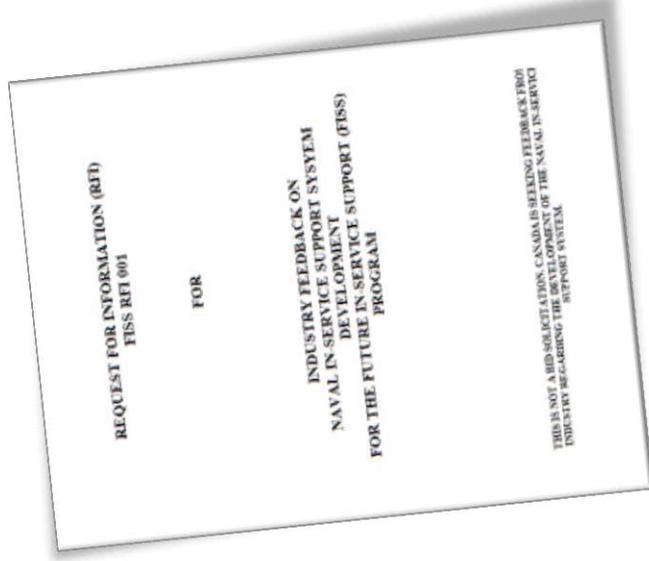


- Approche holistique
- La conception du système de SES comprend la gestion, la formation, et livraison d'ingénierie et l'entretien \*
- Travaux à bord des navires et des sous-marins, travaux secondaires et tertiaires dans les IMF, travaux dans l'industrie en troisième échelon \*
- Conception pour la soutenabilité

\* Revue de Genie maritime 74 – Chronique du commodore, été 2014

ASES

# Demande de Renseignements DDR001 Survol



# Survol des question de la DDR

- Il y aura 8 questions dans la DDR qui auront pour but de vous familiariser avec le système SES qui est en voie de développement. et solliciteront votre rétroaction .
- Échantillon de Question

## Gestion de programme SES:

Les fonctions de la gestion du programme SES décrites dans les documents DDS (4.1.1) et DRIS (3.3.1) représentent une vue actuelle de la gestion du programme SES au sein de l'entreprise SES du matériel naval. Quelles fonctions ou exigences de la gestion du programme SES sont manquantes ou doivent être élargies? Y a-t-il des fonctions ou des exigences qui doivent être modifiés ou supprimés? Y a-t-il des fonctions ou des exigences qui doivent être modifiés ou supprimés?

# Survol DDR

- 27 mars 2015 – La DDR sera relâchée à l'Industrie
  - Par courriel aux participants du Webinaire
  - Par le web au [www.achatsetventes.gc.ca](http://www.achatsetventes.gc.ca)
  - La DDR contiendra l'information suivante:
    - La présentation webinaire
    - Document DDR
    - Annexe A DDR – tableau de réponse
    - ASES DDS
    - ASES DRES
- 1-30 avril 2015 – entretiens 1 à 1 avec l'équipe du programme ASES
  - Sur demande, assujetti à la disponibilité de l'Équipe du ASES
  - Aucune discussion sur l'approvisionnement futur de SES
- 7 mai 2015 – date finale pour la remise de la DDR
  - Réponses envoyées au [FISS@forces.gc.ca](mailto:FISS@forces.gc.ca)
- 4 juin 2015 - Rapport préliminaire pour le conseil de gestion du SGMN

# Sommaire webinaire ASES

- ✓ Programme ASES
  - ✓ Contexte de l'ASES matériel naval
  - ✓ Survol des Documents ASES
  - ✓ Survol du contenu du DDR et questions
- 
- 27 mars 2015 Publication de la DDR sur ASES pour l'industrie  
(courriel, [achatsetventes.gc.ca](mailto:achatsetventes.gc.ca))
  - 1-30 avril 2015 Entretien 1 à 1 avec le programme ASES, sur demande
  - 7 mai 2015 Date préférée pour remettre les réponses à la DDR
  - 4 juin 2015 Rapport préliminaire pour le conseil de gestion du SGMN

Vos questions (post – webinaire) par courriel au:  
**[FISS@forces.gc.ca](mailto:FISS@forces.gc.ca)**

# ASES Webinaire – Période de questions

25 mars 2015: 11h30 – 11h45

Pour le webinaire, veuillez envoyer vos questions par courriel au:

[rcnbpme.ncrosme@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:rcnbpme.ncrosme@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Par la suite, vous pouvez les envoyer au:

[FISS@forces.gc.ca](mailto:FISS@forces.gc.ca)

Votre participation est grandement apprécié!!